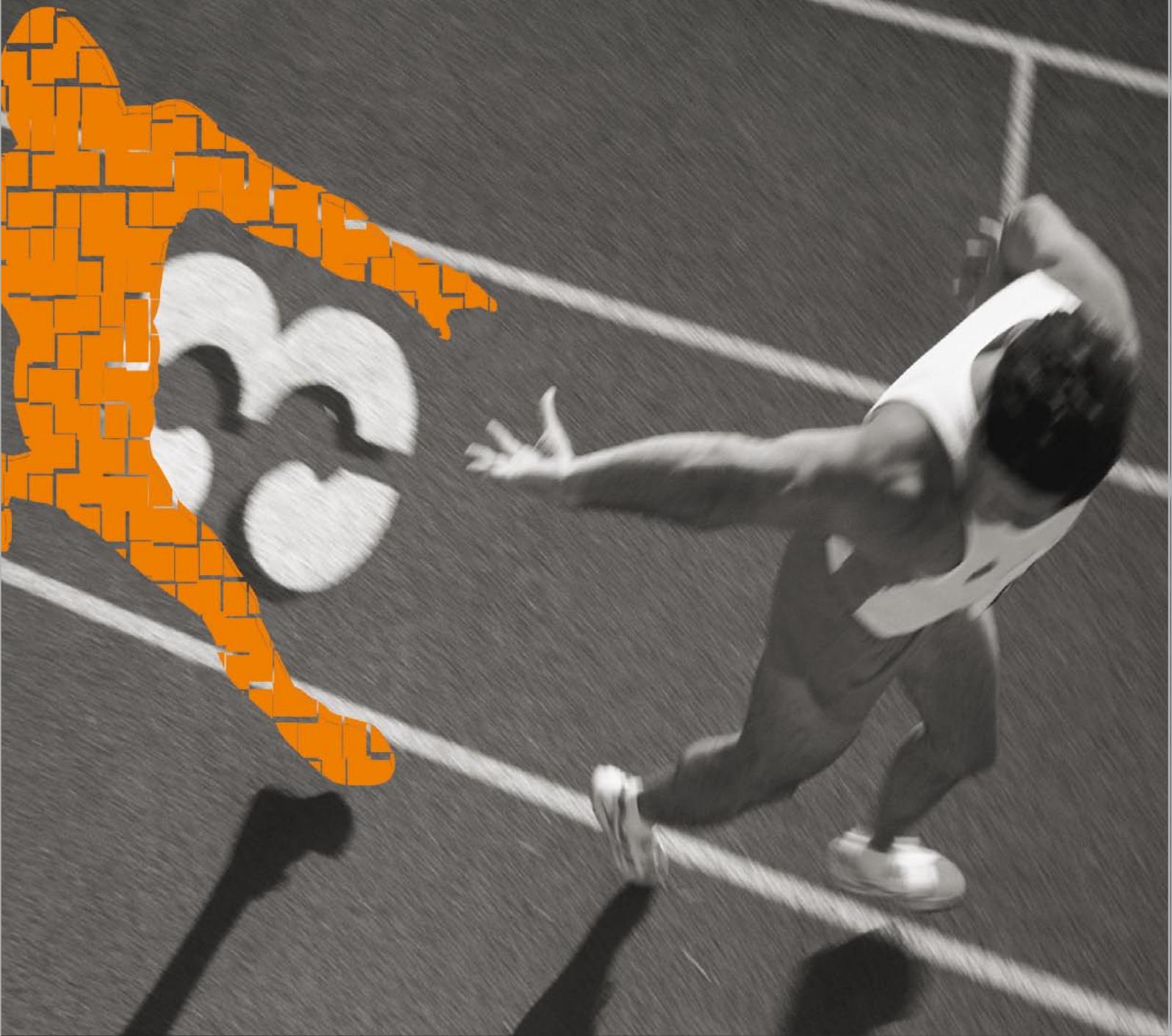


DOCUMENT DE RÉFÉRENCE 2006



 **MICROPOLE
UNIVERS**

WWW.MICROPOLE-UNIVERS.COM

SPÉCIALISTE DÉCISIONNEL, E-BUSINESS & CRM



DOCUMENT DE REFERENCE 2006

Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers en date du 29 juin 2007 sous le numéro D07-663 conformément aux articles 212-13 du Règlement Général de l'AMF. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des Marchés Financiers.





SOMMAIRE

I.	PRESENTATION GENERALE ET CHIFFRES CLES	4
II.	PRESENTATION DU GROUPE MICROPOLE UNIVERS	
	I. Historique	5
	II. Le métier de Micropole-Univers	7
	III. Les clients	15
	IV. Les partenaires	17
	V. L'organisation juridique	18
	VI. Les ressources humaines	20
	VII. La politique de développement	22
	VIII. Les facteurs de risques	23
	IX. Evolution du capital social	25
	X. Informations boursières	29
III.	RAPPORT DE GESTION PRESENTE PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE DU 29 JUIN 2007	
	I. Positionnement et description de l'activité de Micropole-Univers, société de conseil et de services spécialiste des Nouvelles Technologies	30
	II. Comptes consolidés	31
	III. Comptes sociaux - Activité de la Société au cours de l'exercice écoulé	34
	IV. Affectation du résultat de l'exercice	34
	V. Activité en matière de recherche et développement	34
	VI. Prise de participation	34
	VII. Informations sociales de la société et conséquences environnementales de l'activité	35
	VIII. Tableau des cinq derniers exercices	36
	IX. Répartition du capital social au 31 décembre 2006	37
	X. Rémunération des mandataires sociaux	37
	XI. Liste des mandats et fonctions des mandataires sociaux	39
	XII. Options de souscription d'actions	40
	XIII. Conventions visées à l'art. L. 225-38 du nouveau Code de commerce	40
	XIV. Conventions visées à l'art. L.225-39 du Code de commerce	40
	XV. Actionnariat des salariés de la société	40
	XVI. Évolution prévisible - perspectives d'avenir	40

	XVII. Analyse des risques	41
	XVIII. Délégations en cours données au conseil d'administration	41
	XIX. Utilisation par le conseil d'administration des délégations données par l'assemblée au cours de l'exercice clos au 31/12/2006	41
	XX. Présentation des résolutions	42
	XXI. Contrôle des commissaires aux Comptes	43
IV.	RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	
	I. Les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration	44
	II. Le comité d'audit	46
	III. Les procédures de contrôle interne mises en place au sein de la Société	46
	IV. Rapport des Commissaires aux Comptes	59
V.	COMPTES CONSOLIDES DE L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2006	50
VI.	COMPTES SOCIAUX DE L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2006	74
VII.	TEXTE DES PROJETS DE RESOLUTIONS PRESENTES PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE DU 29 JUIN 2007	95
VIII.	INFORMATIONS SPECIFIQUES	99
IX.	TABLE DE CONCORDANCE	109



I. PRESENTATION GENERALE ET CHIFFRES CLES

Société de conseil et de services spécialisée en Business Intelligence, E-Business et CRM, MICROPOLE-UNIVERS est l'un des leaders de son marché. Une couverture nationale et européenne (7 sites en France, 3 en Suisse, 1 au Maroc) permet au Groupe d'accompagner ses clients sur l'ensemble des phases d'un projet, du conseil à la réalisation complète de la solution, ainsi que la formation.

Micropole-Univers intervient pour assister ses clients dans la conduite des transformations fonctionnelles, technologiques et organisationnelles. Ses prestations sont alignées sur les besoins d'aujourd'hui et de demain des moyennes et grandes structures.

Chiffres clés

	2002 NF *	2003 NF *	2004 NF *	2004 IFRS	2005 IFRS	2006 IFRS
En millions d'euros						
Chiffre d'affaires	51,2	46,9	68,4	68,4	69,1	69,5
Résultat opérationnel courant / d'exploitation	2,6	2,3	1,5	-0,1	1,9	1,7
Résultat net avant amortissement des écarts d'acquisition	-0,4	-2,3	-5,4	-7,7	-0,5	0,1
En pourcentage						
Marge opérationnelle / d'exploitation	5,1%	4,9%	2,2%	ns	2,8%	2,5%
Marge nette de l'ensemble consolidé	-0,8%	-4,9%	-7,9%	-11,3%	-0,7%	0,1%
En millions d'euros						
Capitaux propres	33,4	34,5	36,1	37,8	45,5	45,8
Total bilan	71,3	85,8	90,9	92,9	94,4	92,7

* Les comptes 2002 à 2004 ont été publiés en normes françaises. Les comptes 2004 à 2006 ont été établis en normes IFRS, le référentiel français étant définitivement abandonné.



II. PRESENTATION DU GROUPE

I. HISTORIQUE

1987 : Création de MICROPOLE : conseil et intégration des nouvelles technologies informatiques

MICROPOLE a été fondé par Christian Poyau, anciennement Consultant Senior chez PEAT MARWICK Consultants et Thierry Létouffé, ingénieur au laboratoire d'études de la Division Autodirecteurs de DASSAULT ELECTRONIQUE. Le groupe est créé sur deux principes fondateurs :

- Intervenir sur des problématiques Métiers (Finances, RH, Marketing, ...) en premier lieu auprès des directions opérationnelles de nos clients.
- Faire bénéficier les grands comptes de la plus-value offerte par les Nouvelles Technologies, et donc se positionner sur les technologies émergentes grâce à la Recherche & Développement et à un fort niveau d'expertise technique,
- Proposer des prestations à forte valeur ajoutée en tant qu'intégrateur, depuis le conseil jusqu'à la réalisation.

MICROPOLE est alors un pionnier sur les architectures Client/Serveur.

1995 : Premiers projets Internet

Dès 1995, MICROPOLE se concentre sur les sites les plus complexes (Intranet / Extranet) qui nécessitent la mise en œuvre d'une architecture technique élaborée (accès aux bases de données, solutions de sécurisation, cryptage, fédération de systèmes d'information hétérogènes, etc.) et qui offrent des services à forte valeur ajoutée.

1997 : Intégration des technologies CRM

MICROPOLE se positionne sur l'axe complémentaire de la Gestion de la Relation Client, les contraintes des projets de CRM correspondant exactement au positionnement stratégique de MICROPOLE :

- Une forte capacité à intervenir sur les phases de conseil en amont, une expérience de maître d'œuvre,
- Un domaine qui nécessite des compétences pointues liées à la refonte globale d'un système d'information et à l'expertise métier.

1999 : Premiers services Internet Mobile et multi-accès

L'activité Recherche et Développement de MICROPOLE détecte le très fort potentiel lié à la mobilité et au multi-accès. Des partenariats stratégiques sont conclus avec les acteurs majeurs du marché (éditeurs, constructeurs, opérateurs, ...). Ceux-ci permettent à MICROPOLE de bénéficier d'une avance solide dans ce secteur très porteur.

2000 : Introduction au Nouveau Marché de la Bourse de Paris

Septembre : MICROPOLE lève 15 M€ sur le Nouveau Marché de la Bourse de Paris.

Cours d'introduction : 9,1€ (haut de fourchette). Le titre est sur-souscrit 22,5 fois.

Novembre : **Acquisition de SPHERIS**, société de services entièrement dédiée aux projets Internet auprès d'une clientèle grands comptes.

2001 : Acquisition d'UNIVERS INFORMATIQUE

(CA 2000 : 27,8 M €, 360 salariés), société de conseil et d'ingénierie en E-Business Intelligence dont l'expertise repose sur la maîtrise des principaux outils décisionnels (Business Objects, Hypérior, SAS, ...).

Naissance de MICROPOLE-UNIVERS

700 collaborateurs et CA pro forma 2001 de 59,2 millions d'euros.

2002 : Premier Développement en Suisse

Septembre : **Acquisition de NETVERTIS** (CA 2001 : 4 millions de francs suisses, 25 salariés), société de conseil et de services spécialisée dans le développement de solutions Internet d'entreprise avec un portefeuille de clients principalement dans le domaine de la Banque, de la Finance et de l'Assurance.

2003 : Acquisition de CROSS SYSTEMS

2004 : Acquisition de la société CONCEPTWARE

2005 : Regroupement des activités de Conseil : Création de Micropole-Univers Consulting

II. LE METIER DE MICROPOLE-UNIVERS

1. 2006 : UN MARCHÉ DES SERVICES TOUJOURS PORTEUR

Si 2004 avait enfin marqué la fin de plusieurs années difficiles pour les acteurs du marché des logiciels et services, les années 2005 et 2006 ont confirmé cette reprise du marché avec une nouvelle hausse globale pour 2006 de 6,5% (source : Syntec). Une nouvelle fois, la croissance du secteur représente 3 à 4 fois celle du PIB.

Le marché des logiciels et des services continu de tirer donc non seulement la croissance du pays mais aussi celle des technologies de l'information et de la communication (TIC) plus spécifiquement. Ainsi, plus de 30% des revenus totaux des TIC proviennent toujours des acteurs du marché des logiciels et des services.

Comme sur 2005, des disparités subsistent entre les différents métiers mais tendent à se resserrer. Les activités de Conseil en systèmes d'information ou en technologies (+7%) sont repassées devant l'infogérance, qu'elle soit applicative ou d'infrastructure, qui a connu sur 2006 une baisse de son activité par rapport à 2005 de -45%. (source : Syntec)

Malgré un marché du Conseil porteur, on constate une évolution continue positive mais lente du prix des prestations et ce depuis fin 2004. Certains secteurs comme les applications métiers ou analytiques ont connu cette année une hausse marquée des prix.

2006 aura vu un marché porteur même en fin d'année (contrairement à 2005). Plusieurs moteurs ont concouru au maintien de cette dynamique comme :

- Les nombreux projets issus de la transformation des métiers
- Un marché bancaire toujours en forte croissance couplé au dynamisme du secteur public, de l'énergie et des télécoms
- Et toujours le besoin d'adaptation aux contraintes réglementaires

De plus en plus les entreprises et les organisations perçoivent cependant clairement que développer de nouveaux produits, optimiser la productivité et réduire les frais généraux exige le support de la fonction informatique afin d'optimiser l'efficacité et de fluidifier l'ensemble des **process** de l'entreprise. **L'« informatisation » des métiers est en effet incontournable pour gagner en productivité bien entendu, mais surtout en consommation de ressources (financières et humaines).**

Dans un environnement mouvant qui nécessite une capacité d'adaptation et d'innovation constante, tant dans le service que dans la production de biens, les entreprises ont donc un besoin impérieux des nouvelles technologies pour supporter les transformations inhérentes au changement en continu, induit par la mondialisation des marchés et un contexte réglementaire de plus en plus contraignant. **Le marché des logiciels et services est structurellement porteur, vecteur majeur de la compétitivité, nécessaire à l'amélioration de la productivité et créateur de valeur ajoutée.**

2. DES COMPETENCES QUI ALLIENT EXPERTISE METIER ET TECHNOLOGIE

Société de conseil, d'ingénierie et de formation spécialisée en optimisation de la Performance globale et opérationnelle de l'entreprise Micropole-Univers est aujourd'hui un acteur majeur sur son marché en s'appuyant sur de fortes expertises métiers et sectorielles dans les domaines de la Business Intelligence, de l'e-Business et du CRM.

Micropole-Univers accompagne les entreprises dans la définition, la mise en œuvre, le déploiement et la conduite du changement de systèmes d'information pour :

- Le pilotage des structures et de la performance ou **BI** (reporting, tableaux de bord, analyse, élaboration budgétaire, consolidation, ERP, etc.)
- La relation entre les individus interne ou externe à l'entreprise via le Web ou **E-Business** (portails collaboratifs ou d'entreprises, site de e-commerce, knowledge management, gestion du contenu, Open source, gestion des référentiels)
- La connaissance et la gestion du client ou **CRM** (outils pour les forces de vente, gestion de campagnes, CRM analytique, valeur client)

Micropole-Univers a en effet développé une approche fonctionnelle différenciante, axée sur l'optimisation des processus et sur la connaissance du métier de ses clients. Ses équipes, pluridisciplinaires (directeurs Financiers, contrôleurs de gestion, consultants produits, ingénieurs de réalisation, etc.), sont spécialement formées pour mettre à profit le meilleur des technologies de Business Intelligence, d'e-business et de CRM pour être au plus près des enjeux des clients.

Le Marché de la Business Intelligence

La Business Intelligence confirme son fort potentiel et aura encore surperformé en 2006 par rapport à l'ensemble du marché avec + 10,3% de croissance sur les services (source PAC 2006). Les entreprises se doivent de mieux connaître leurs activités porteuses ou défaillantes, leurs clients, leurs marchés afin d'agir en conséquence, gagner en réactivité et dimensionner au plus juste leurs moyens en fonction de l'efficacité ou des gains attendus : c'est justement les bénéfices apportés par les solutions décisionnelles.

Par nature, la Business Intelligence permet de supporter l'efficacité des processus métiers de l'entreprise et d'en suivre les performances au quotidien et ces solutions sont aujourd'hui reconnues comme ayant une action significative dans l'amélioration des résultats et de la croissance des entreprises. L'ouverture et les évolutions des marchés (délocalisations, mondialisation des économies, concentrations), la consolidation des portefeuilles et l'indispensable fidélisation des clients alimentent les projets de Business Intelligence. Les entreprises, entrées pour la plupart en phase de maturité sur le pilotage des performances financières, définissent et mettent en place aujourd'hui des indicateurs de mesure, d'analyse et de suivi de leurs activités métiers. Elles sont près de 20% à ne bénéficier d'aucun système de pilotage opérationnel (source étude MU 2006).

Ainsi, les activités autour de la Business Intelligence continuent de représenter la majeure partie des activités de Micropole-Univers (près de 60% du CA en 2006) que ce soit en conseil fonctionnel (finance, RH, ventes, marketing) ou technique (architectures BI, choix solutions), en intégration spécifique ou des progiciels du marché (cf. partenariats de Micropole-Univers), en TMA fonctionnelle et applicative et en formation.

La présence de Micropole-Univers parmi **les deux spécialistes en Business Intelligence** dans le top 7 des intégrateurs Français (Capgemini, Sopra, Unilog, Accenture et IBM IGS) (source PAC 2006) prouve que la BI reste un sujet de niche qui nécessite des compétences métiers & technologiques pointues. Cette expertise, particulièrement plébiscitée par le marché, est clairement un des vecteurs de croissance majeure de la société.

Le marché du E-Business

2006 a confirmé la reprise des investissements Internet. Ce marché est en croissance impressionnante depuis 2002. Une progression à deux chiffres chaque année, soit une prévision de plus de 450% de croissance sur les 4 dernières années en font LE marché porteur actuel.

Résultats annuels pour 2006 : une hausse sur un an de 37%. Sur les deux dernières années, le volume financier du commerce en ligne à plus que doublé avec :

- Près de 12 Milliards d'euros de chiffre d'affaire.
- Près de 18 millions de clients au cours du dernier trimestre.
- Plus de 17 500 sites marchands actifs (+53% en 2006).

Ainsi, au même titre que les autres acteurs du marché, les activités de Micropole-Univers en e-business (architectures, portail, e-commerce, intranet, extranet, etc.) ont bénéficié du marché de renouvellement des sites.

Les principaux investissements vont également vers la construction de référentiels uniques à usage interne et externe (cf. par exemple dans la distribution, afin de réduire les délais de réapprovisionnement et donc les coûts de stockage, les enseignes partagent un référentiel unique produit leur permettant de passer des commandes groupées plus souvent et à moindre coût) et la qualité des données.

De la même manière, la criticité de ses problématiques a soutenu les prestations de Micropole-Univers dans le conseil en urbanisation du SI (schémas directeurs) et en alternative de médiations inter-applicatives, l'intégration d'architectures orientées services et de services web.

Le marché du CRM (Customer Relationship Management)

Coincé entre le décisionnel et l'ERP, le marché du CRM a connu les plus grandes difficultés depuis quelques années. Après trois années particulièrement sombres et en forte décroissance (2001, 2002, 2003) le marché s'est repris petit à petit pour enfin renouer avec la croissance en 2004 (+2,6%), une croissance de 4,1 % en 2005 et de 4,8% en 2006 (source IDC 2006).

Le marché CRM des grandes entreprises françaises a été porté, en 2006, d'une part par un redémarrage des nouveaux projets et d'autre part par de nombreuses extensions qui ont été réalisées sur la fin de l'année.

Selon l'étude réalisée par IDC sur les entreprises de plus de 500 personnes et possédant une application de CRM opérationnel, 56% ont une application de SFA, 33% de gestion de campagnes marketing et 45% de service clients.

Par ailleurs, de nombreuses entreprises déjà équipées d'une application de gestion de la relation client opérationnelle vont poursuivre leurs investissements en 2007. Les extensions fonctionnelles, les changements de périmètres des applications devraient conduire à un doublement du volume de l'investissement en application CRM en 2007.

Les principaux résultats de l'enquête IDC montrent ainsi qu'en 2006 :

- Une entreprise française sur deux déjà équipée d'un outil CRM envisage d'étoffer l'outil en achetant de nouveaux modules ;
- Deux entreprises sur trois déjà équipées envisagent d'élargir l'accès aux applications CRM à un nombre plus important d'utilisateurs ;
- 55% des entreprises équipées envisagent d'étendre leurs applications CRM sur un plus grand nombre de sites.

3. UN POSITIONNEMENT SUR DES PRESTATIONS A FORTE VALEUR AJOUTEE

Micropole-Univers accompagne ses clients sur l'ensemble du cycle de vie de leur projet d'entreprise et conduit les transformations fonctionnelles, technologiques et organisationnelles inhérentes à leur réussite.

a. Nos quatre métiers

L'Activité Conseil, Micropole-Univers Consulting

- **Management et organisation** : analyse des impacts et des transformations technologiques, organisationnelles et fonctionnelles, analyse de l'existant (informatique, ressources, compétences), conception de l'architecture technologique et organisationnelle, conduite du projet et du changement
- **Pilotage des Performances** : traductions de la stratégie en objectifs d'amélioration (indicateurs de performance par activité, process et métier), conception de la plateforme décisionnelle de pilotage des performances, mise en œuvre des solutions (pilotage stratégique, financier ou opérationnel)
- **Gouvernance Informatique** : Urbanisation du Système d'Information (schémas directeurs, plans correctifs, plans d'évolutions et de mobilisation des ressources), conseil en choix technologiques, assistance à la maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre, tableaux de bord de pilotage des projets, gestion de la qualité
- **Stratégie e-business** : analyse des plus-values, conseil en fonctionnalités et services, conception fonctionnelle (processus métiers, workflows, production éditoriale, ergonomie), conception graphique, conception technique, conduite des projets internet, e-commerce, intranet, extranet, portail, mobilité

L'Activité Ingénierie

- **Conception et intégration** : intégration de progiciels, développements spécifiques (standards éditeurs ou open-source), rationalisation et intégration d'architectures e-business (SOA, web services, EII, ESB, EAI) et décisionnelles (AGL, ETL, pilotage, reporting, OLAP, Mining, datawarehouses), Sourcing et Tierce maintenance applicative corrective, évolutive ou préventive
- **Pilotage stratégique et opérationnel** : Balanced Scorecard, Business Performance Management, pilotage par les marges ou par les coûts (ABC/ABM), pilotage par les objectifs (LOLF), pilotage opérationnel (processus métiers)
- **Pilotage Financier** : reporting financier et opérationnel, planification et élaboration budgétaire, mise en conformité réglementaire (IAS/IFRS, LSF, Solvency II,..), consolidation statutaire, pilotage par les résultats
- **Pilotage des ventes et optimisation du marketing clients** : pilotage par la valeur clients, pilotage de la performance marketing, reporting des ventes et pilotage commercial/réseau, e-commerce, extranet clients, intranet commercial, solutions mobiles FDV
- **Pilotage de l'efficacité des Ressources humaines** : contrôle social et pilotage par les coûts de la masse salariale, reporting légal, pilotage des compétences et des carrières, portail et e-services RH, gestion des savoirs et développement de l'employabilité (e-learning et knowledge management)
- **Pilotage de l'efficacité des achats et fluidification de la chaîne logistique** : optimisation des processus et business activity monitoring, pilotage des achats et des stocks, pilotage par les marges, extranet fournisseurs ou distributeurs, reporting terrain, traçabilité et suivi de la chaîne logistique (RFID et mobilité)

L'Activité Formation, Micropole-Univers Institut

- **Ingénierie pédagogique** : conseil en méthodologies pédagogiques et en choix technologiques, conception de la solution de formation, conseil en architectures e-learning ou de knowledge management, intégration dans l'existant et/ou le portail, validation des acquis
- **E-learning** : conception des contenus e-learning, adaptation catalogue existant, catalogues de contenus en ligne standardisés, contenus spécifiques
- **Dispositifs de formation** : formations inter-entreprises certifiées (CFA sur les principaux partenaires du groupe / 6 sites), formations spécifiques, délégation de formateurs, centres de ressources, coaching, transfert de compétences, formations utilisateurs aux applications métiers, professionnalisation (alternance ou qualifiante)

L'activité Distribution, Conceptware

- **Centre de distribution officiel des offres de Business Objects** : maquettes, démonstrations, vente des licences
- **Centre d'expertise agréé sur les solutions Business Objects** : conseil projet, analyse, conception et assistance

b. Nos principales offres

En Business Intelligence

- **Conseil en SID / nouvelles plateformes décisionnelles** : On estime que la totalité des grands comptes a au moins une application décisionnelle. Le déploiement des applications à l'ensemble des métiers de l'entreprise et auprès d'un nombre d'utilisateurs de plus en plus important n'en est qu'à ses débuts. Les besoins des entreprises en rationalisation de leurs investissements en Business Intelligence sont déjà porteurs mais ont encore un fort potentiel de développement. Il s'agit pour les organisations de trouver un compromis entre les exigences des fonctionnels (bénéfices métiers), entre les pressions des directions générales (maîtrise des investissements et des coûts de maintenance), et entre les contraintes de la direction des systèmes d'information (existant applicatif, consommation de ressources, performances, médiation inter-applicatives).
De plus, l'arrivée des plateformes décisionnelles unifiées marque une avancée dans la démocratisation de la Business Intelligence, avec des services BI à la volée, et offre un socle unique sur lequel va pouvoir être déployé l'ensemble des outils permettant de traiter les projets de SID unifiés.
Notre offre comprend des prestations en amont comme le conseil en choix technologiques et en architectures du SID (AGL, ETL, pilotage, reporting, OLAP, Mining, datawarehouses), en méthodologies (Balanced Scorecard, Pilotage par les objectifs, les marges ou les coûts ABC/ABM, Business Performance Management, Pilotage financier ou opérationnel), en migration et bien entendu en intégration des progiciels du marché, en développement spécifique, en missions technologiques ou fonctionnelles (sourcing consultants et ingénieurs et en tierce maintenance applicative des applications décisionnelles).
- **Management et pilotage financier** : Le renforcement réglementaire et les exigences de transparence accrues des marchés (normes IAS/IFRS, LSF, Bâle II, LOLF), l'importance grandissante de la notion de responsabilité des dirigeants, les opérations de fusions-acquisitions qui nécessitent une vision consolidée des activités et des résultats, sans compter la nécessité des dirigeants de mieux connaître leurs activités et leurs performances afin de se concentrer sur les plus profitables et agir sur la productivité, ... Autant de raisons qui poussent les grandes entreprises, et plus récemment les moyennes, à s'équiper d'outils de pilotage financier.
Les directions financières sont confrontées à des fréquences de plus en plus soutenues et des délais de plus en plus courts, elles ont besoin de davantage d'informations liées à l'écriture comptable, de données plus fiables et produites plus fréquemment et d'une visibilité optimale sur l'ensemble des centres de profits et leurs résultats. Les chantiers associés sont

considérables et porteurs en terme d'offres pour Micropole-Univers, déjà fortement présent sur ce marché : analyse et pilotage des centres de profit, contrôle des actifs, fluidification des process de reporting financier, juridique, fiscal et opérationnel, simulation financière, planification et élaboration budgétaire, consolidation statutaire, etc.

- **Pilotage de la performance** : Les Directions générales éprouvent le besoin d'aller plus loin que le simple pilotage financier, et recherchent à fluidifier les échanges entre la Direction Financière et les entités opérationnelles pour gagner en visibilité globale, identifier les leviers d'amélioration et faire à terme que chaque activité s'aligne sur les priorités budgétaires de l'entreprise.
Les organisations sont aujourd'hui en train de définir et de mettre en place des indicateurs de mesure, d'analyse et de suivi de leurs activités métiers. Elles sont 80% à l'avoir déjà fait sur au moins une de leurs activités et 5% seulement à avoir mis en place un réel système de pilotage des performances couvrant les trois niveaux de pilotage, financier, opérationnel et stratégique (étude Micropole-Univers 2006).
- **Pilotage de l'efficacité des Ressources humaines et des compétences** : Cette offre, lancée en 2004, est porteuse pour l'entreprise et devrait confirmer son potentiel dans les prochaines années: reporting légal et système d'information décisionnel unifié, contrôle de gestion social, pilotage par les coûts de la masse salariale, pilotage des compétences et des performances individuelles et collectives, analyse et pilotage des ressources, suivi de l'efficacité du service RH et de la pertinence des investissements (suivi des coûts / profil / canal de recrutement, suivi des indicateurs de turn-over, baromètre social, etc.).

En e-Business

- **MDM/référentiel de données** : Une entreprise dispose souvent de plusieurs bases de données rangées chacune au sein d'un système d'information ou derrière une application métier particulière (gestion comptable, ventes, gestion des ressources humaines, serveur de suivi de production, etc.). Dans cette logique, les processus de mise à jour de données sont réalisés parallèlement par des équipes différentes par le biais d'outils hétérogènes. Un contexte structurel qui engendre des risques d'incohérences entre applicatifs. D'où l'importance de s'attacher à l'harmonisation des données.
Micropole-Univers aide les organisations à choisir parmi les solutions de Master Data Management (MDM) celle qui correspond le mieux à leur réalité, à mettre en œuvre et à organiser en interne une véritable politique de gouvernance des données puis à mettre en place cette synchronisation sur le terrain.
- **Conseil en architectures e-Business et gouvernance informatique** : La priorisation des investissements, la maîtrise des coûts de maintenance et la planification des consommations de ressources sont devenues la règle. Le système d'information est aujourd'hui reconnu comme colonne vertébrale de l'entreprise, il doit en soutenir les objectifs d'optimisation des frais généraux, supporter l'efficacité des processus métiers et donner des outils aux fonctionnels de l'entreprise pour qu'ils gagnent en productivité au quotidien ... tout en répondant à des contraintes accrues de gouvernance informatique visant à aligner le système d'information au plus juste des besoins de l'entreprise.
Micropole-Univers les conseille sur l'ensemble du cycle de vie de leur projet : conseil en choix technologiques et en architectures (schémas directeurs, AMOA/AMOE, conduite des transformations et adhésion au changement,..), intégration des architectures e-Business et développement applicatif (schéma directeur, SOA, web services, EII, EAI, migration technologique, intégration logicielle et en open source, etc.).
- **Portail d'entreprise et e-services** : La démarche portail spécifique de Micropole-Univers et la maîtrise des chantiers associés (Architectures orientées services, Identity Management et SSO, Web Content Management, Intégration des applications (EAI, web services), développement et reprise de contenus/composants, e-services) correspondent aux attentes des entreprises. Elles souhaitent fédérer les applicatifs, les données, les processus métiers et les informations de l'entreprise autour d'une interface unique afin d'optimiser les

modes d'organisations collectifs internes et fluidifier les échanges avec ses différents publics (salariés, clients, fournisseurs, partenaires commerciaux).

En CRM (Customer Relationship management)

- **Optimisation des processus de relation client :** En s'adaptant aux spécificités métiers de ses clients, Micropole-Univers leur assure une totale cohérence entre leur stratégie autour de la relation client et la technologie, grâce au développement d'applications métiers, faciles à utiliser et à intégrer. Notre offre s'articule autour de SFA (processus de développement et de suivi de l'activité commerciale), de Marketing opérationnel (ciblage complexe, gestion des campagnes, plateforme multi-canal), Service clients (gestion des contrats de service et support au consommateur final) et CRM Analytique (Base de données clients, connaissance clients, marketing de l'offre, Real Time Decision)

4. L'ENVIRONNEMENT CONCURRENTIEL

Les concurrents de MICROPOLE-UNIVERS sont soit des très grandes SSII généralistes (Capgemini, Unilog, Atos Origin, Sopra/Valoris) soit des cabinets de conseil (Accenture, Deloitte, Ernst & Young, PWC, Ineum) soit des SSII de taille comparable à MICROPOLE-UNIVERS et également spécialisées sur nos marchés en particulier :

- Dans le domaine de la Business Intelligence : Business & Decision, Keyrus, Klee
- Dans le domaine du E-Business : SQLI, Valtech, Business & Decision
- Dans le domaine du CRM : Business & Decision, Soft Computing, Devoteam

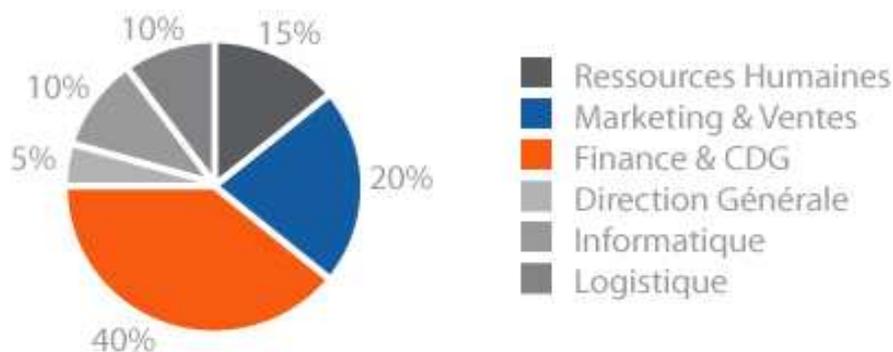
MICROPOLE-UNIVERS se différencie notamment au travers :

De fortes compétences métiers

Micropole-Univers a développé une approche fonctionnelle différenciante, axée sur la connaissance du métier de nos clients. Les projets métiers que nous réalisons mettent en œuvre des compétences techniques et fonctionnelles très diverses. C'est pourquoi nos équipes sont pluridisciplinaires (directeur Financier, contrôleurs de gestion, consultants produits, architecte fonctionnel et technique, ...) et spécialement formées pour intervenir le plus en amont des projets en ayant comme interlocuteurs directs les directions opérationnelles.

Les principales prestations offertes par MICROPOLE-UNIVERS CONSULTING sont : management et pilotage financier, Pilotage de la performance (RH, commercial, achats, ...), Portail et architecture du système d'information, Pilotage de projets et accompagnement du changement

Répartition des directions opérationnelles adressées



Une forte expérience et une expertise éprouvées de maître d'œuvre sur les projets importants

Le Groupe a mis en place une **certification qualité MBox™** pour l'ensemble de ses ressources. L'ensemble de ses consultants et ingénieurs sont certifiés MBox™, une méthodologie normalisée, rigoureuse et éprouvée, résultat de 20 ans de capitalisation sur la conduite de projets au service de ses clients (meilleures pratiques, retours d'expériences, expertises, méthodologies et démarches). Cette certification garantit : le pilotage et la maîtrise de projets tout au long de leur cycle de vie selon nos engagements en terme de délais, de coûts et de bénéfices attendus ; une qualité constante des livrables, la maîtrise des risques, l'anticipation des dérives, des performances optimales et l'appropriation par les utilisateurs des nouveaux outils.

Cette aptitude à maîtriser le déroulement des projets est un critère de choix important pour les entreprises, qui considèrent de plus en plus cette compétence comme un facteur déterminant dans le choix de leur prestataire.

Une forte culture d'innovation et de Recherche et développement

Micropole-Univers entretient une démarche pro-active de veille technologique et de R&D. Le groupe anticipe les avancées technologiques en validant et en acquérant une connaissance précoce des technologies émergentes. Cette approche lui permet d'enregistrer une forte avance au moment des ruptures technologiques, de conseiller ses clients sur les réelles valeurs ajoutées, de bénéficier d'une expérience significative lorsque les marchés mûrissent et d'être réactif en se positionnant si ces technologies se révèlent porteuses.

Cette approche pragmatique de Recherche et Développement a pour objectif de valider très en amont le potentiel technique, l'intérêt économique des technologies et les applications opérationnelles porteuses pour les entreprises. Cette démarche permet à Micropole-Univers de maîtriser très tôt les techniques et de proposer des applications apportant un bénéfice réel à ses clients.

A titre d'exemple, MICROPOLE-UNIVERS est le leader français dans le domaine de la mobilité en ayant conçu et développé de très nombreux projets innovants dans ce domaine

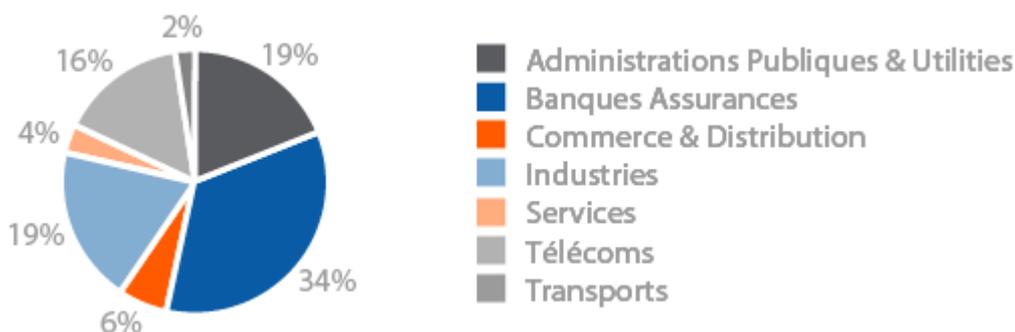
La société est labellisée **Entreprise Innovante** et labellisée **ANVAR** par l'Agence Nationale de Valorisation de la Recherche.

III. LES CLIENTS DE MICROPOLE-UNIVERS

Micropole-Univers est organisée par département spécialisé par secteur d'activité afin d'être au plus proche des attentes de ses clients et surtout, de renforcer sa connaissance des comptes, de capitaliser sur les projets réalisés et les expertises mises en œuvre.

Elle intervient principalement sur des projets BtoB auprès d'une clientèle constituée de moyennes et grandes structures (plus de 80% des groupes du CAC 40 ont fait appel aux services de MICROPOLE-UNIVERS) qui plébiscitent sa démarche centrée sur le ROI et la valeur ajoutée des NTIC.

Le groupe compte plus de 400 clients en 2006. Le graphique ci-dessous présente la répartition 2006 par secteur d'activité. La société a toujours veillé à ne pas dépendre d'un secteur d'activité en particulier.



INSTITUTIONS FINANCIERES ET ASSURANCES

ABN AMRO (BANQUE DE NEUFLIZE) – AGF – ALCA- AXA – BANQUE CANTONALE DE GENEVE – BANQUE DE FRANCE –BANQUE ROBECO – BARCLAYS BANQUE – BNP PARIBAS (ARVAL PHH, BNP LEASEGROUP – CARDIF NATIO VIE – COMPANIE MONEGASQUE DE BANQUE - BNP IMMOBILIER– GROUPE CAISSE D'EPARGNE (CAISSE D'EPARGNE ILE DE FRANCE – CAISSE NATIONALE DES CAISSES D'EPARGNE, CAISSE D'EPARGNE FINANCEMENT, CREDIT FONCIER,IXIS CIB) - CAISSE NATIONALE DE PREVOYANCE – CCF HSBC – GROUPE CREDIT AGRICOLE (CASA, CA-LEASING, TRANSFACT-EUROFACTOR, CA SITS) – DAIMLERCHRYSLER SERVICES – DEXIA – ENTENIAL (QUATRINVEST, SEREXIM) – FACTOCIC – FINANCIERE MEESCHAERT – FRANFINANCE – GCE GARANTIE – GCE NEWTECH- GE CAPITAL FINANCES – GROUPE GENERALI - GROUPAMA/GAN – GROUPE BANQUE POPULAIRE (BANQUE POPULAIRE RIVES DE PARIS, NATEXIS BANQUES POPULAIRES, IBP-NANTES, COFACE, NATEXIS PRIVATE EQUITY) – GROUPE CREDIT MUTUEL (CIC) – HOTELA – IONIS – IXIS – JP MORGAN – MACIF – MAAF ASSURANCE – MMA - MUTUALITE FRANCAISE– NEUILLY GESTION - OSEO/BDPME – PICTET & CIE – QUATRINVEST – SEGECE - SOCIETE GENERALE (SOGECAP) – SFAF (SOCIETE FRANCAISE DES ANALYSTES FINANCIERS) – SINTIA – SUNGARD – SWISS LIFE – UCB FARCHIM – UNIBAIL

INDUSTRIES

AGROSTAR - AIRBUS - AIR LIQUIDE – ALCATEL – ALD AUTOMOTIVE - ALSTOM – ALTADIS – APRIA - ARMAND THIERY – ANDRE SA – ASTRAZENECA – ATO FINA – AVENTIS – BACARDI MARTINI – BIOMERIEUX – BMW GROUPE - BOLLORE – BONGRAIN SOREDAB - BOSTIK FINDLEY – BP FRANCE – BRONZO PERASSO (GROUPE COLAS) CABOT - CADBURY SCHWEPPE – CANON ITT – CARGLASS - CAT – CEGELEC CENTRE EST - CELIO – COGEMA - COGESAL MIKO - COLAS – COGEMA – CRAY VALLEY – DAIMLERCHRYSLER SERVICES – DANONE – DASSAULT (AVIATION, EQUIPEMENT, AUTOMATISME ET TRANSPORTS) – DENKAVIT - DHL – DIAGNOSTICA STAGO – DIOR - EADS – EDF – ERAMET - ESSILOR – EUROMASTER -EUROSTYLE – FENWICK - FIRMENICH – FRAMATOME – FRANCE BOISSONS – GALDERMA – GAZ DE FRANCE – GEFCO – GEMPLUS – GEORGIA PACIFIC – GIVAUDAN – GIVENCHY PARFUMS – GLAXOSMITHKLINE – GRAND OPTICAL – GROUPE COLAS - GROUPE FRANCE AGRICOLE – GROUPE LAFARGE – GROUPE SEB - HEINEKEN – HONDA AUTOMOBILE SUISSE - INSTITUT CURIE – IPSEN – IVECO – JANSSEN CILAG – JOHNSON & JOHNSON –

JOUFFRAY DRILLAUD - KENZO - KJS (KRAFT FOODS) – LABORATOIRES BIO-MERIEUX – LABORATOIRES BOIRON - LABORATOIRES MARCEL MERIEUX - LAFUMA – LDC – LE DU – LESIEUR - LHOIST – LILLY FRANCE – L'OREAL – MANUTAN – MEDTRONICS – MERCK LIPHA - MERIAL – MICHELIN – MOBALPA – MPO – PFIZER - PHILIP MORRIS – PLASTIC OMNIUM – PLASTOHM - PHILIPS – PHOTO SERVICE – POLIVE – PSA PEUGEOT CITROEN – RENAULT – RHODIA – ROCKWELL INTERNATIONAL - ROLEX – SAGEM – SAINT GOBAIN – SAINT MACLOU - SANOFI AVENTIS – SENOBLE - SEPHORA - SHNEIDER ELECTRIC - SINGLE BUOY MOORINGS – SNR – SOMFY – SPMETAL- STRYKER EUROPE – SWATCH - SCHLUMBERGER INDUSTRIES – STEF TFE – SGN – SILO PORTUAIRE DE ROUEN – SODIAAL – SONIER DUVAL - THALES – THERAPLIX – TOTAL – TOYOTA – UBISOFT – UNILEVER – VALEO

TELECOMS & TECHNOLOGIES

9 TELECOM – BOUYGUES TELECOM – CASEMA – CEGETEL ENTREPRISES – COFRATEL – DEBITEL - DUTCHTONE – EGT – EURALBA – FRANCE CABLES RADIO – FRANCE TELECOM – FRANCE TELECOM LONGUE DISTANCE – FRANCE TELECOM REUNION – FT R&D – KERTEL – NEUF CEGETEL - NEXANS (ALCATEL) – NOOS – ORANGE (SUISSE, MADAGASCAR, CARAIBES, INTERNATIONAL DISTRIBUTION ET SERVICES) – PAGES JAUNES – SIRIS – SFR – SITA EQUANT – T-SYSTEM – THE PHONE HOUSE - TRANSPAC EQUANT - VIVENDI TELECOM INTERNATIONAL – VIZZAVI – WANADOO INTERACTIVE – WANADOO SA

MEDIAS, SERVICES & RETAIL

ACCOR – ADECCO – AEROPORT DE NICE - AEROPORTS DE PARIS – AEROSPATIALE – AGENCE FRANCE PRESSE – ALL4IT BRUXELLES - AUGUSTE THOUARD - AUTOROUTES DU SUD DE LA FRANCE – AVENANCE ENTREPRISE – BMG MUSIC INTERNATIONAL - BUREAU VERITAS – CANAL + – CARREFOUR - CASINO – CDISCOUNT – CEGOS – CLUB DIAL – CLUB MEDITERRANEE – CLUB DES CREATEURS DE BEAUTE – CONFORAMA – CONNEXION – COVANCE – DARTY - DECATHLON – DHL – DISNEYLAND PARIS – EDIPRESSE PUBLICATION – ELIOR – EMI MUSIC – ESSEC - EUROSPOORT – FNAC – FRANCE LOISIRS – GIRAUD INTERNATIONAL - GROUPE EXPANSION – GASTRONOME – GROUPE LOGEMENT FRANÇAIS - HACHETTE LIVRE – HACHETTE FILIPACCHI MEDIAS – HAVAS – HERTZ – INTERMARCHE MOUSQUETAIRES – IP France – HARMONIE INFORMATIQUE - JC DECAUX - LAGARDERE – LA POSTE – LA POSTE-DIC – LDC LES FERMIERS DE LOUE – LEXISNEXIS - LYONNAISE DES EAUX – MANPOWER – MARKS ET SPENCER – MEDIAPRO - METRO – MICHEL PERRY – MICHAEL PAGE - NOUVELLES FRONTIERES – PALAIS DES CONGRES – PARTECH INGENIERIE – PATHE – PHOTOMATON - PIERRE ET VACANCES – PMU – PRISMA PRESSE – PRICEWATERHOUSECOOPER - RADIO FRANCE – RATP – SACEM – SERNAM – SILICOM-AQL - SGC – SNCF – SOCIETE DE TRANSPORT URBAIN DE SAINT ETIENNE - SODEXHO – SODEXHO ALLIANCE – SUPERSPORT - TF1 PUBLICITE – TIMEG - UGC - UNIVERSAL MUSIC - VACANCES AIR France – VEOLIA – VERIFIMMO - VIA MICHELIN - VOYAGES SNCF – VVF VACANCES - WWF – WARNER HOME VIDEO

SECTEUR PUBLIC

ACOSS – AGENCES DE L'EAU – AGENCE NATIONALE POUR L'AMELIORATION DE L'HABITAT – ANCV (AGENCE NATIONALE POUR LES CHEQUES VACANCES) – AGENCE NATIONALE DES FREQUENCES – ASSISTANCE PUBLIQUE HOPITAUX DE PARIS – CARIF IDF – CAVIMAC - CHAMBRE REGIONALE D'AGRICULTURE DE BRETAGNE – CHU NANTES - CICR – CNAVTS – CNASEA – CNAM – CNAV – CNCE – COMITE DEPARTEMENTAL DU TOURISME DES BOUCHES-DU-RHONE – COMITES REGIONAUX DU TOURISME - COMMUNAUTES URBAINES – CONSEIL DE LA CONCURRENCE - CONSEILS GENERAUX ET REGIONAUX – CONSEIL REGIONAL ILE DE FRANCE – COUR DE CASSATION – CRAMIF - DIRECTION GENERALE DE L'AVIATION CIVILE – ETABLISSEMENT FRANÇAIS DU SANG RHONE ALPES - ETATS DE GENEVE, DE VAUD, DU VALAIS, DE FRIBOURG – FEDERATION NATIONALE DES CENTRES DE LUTTE CONTRE LE CANCER – IATA (CENTRAL INVOICE FORMATING SOLUTION FOR AGENTS) – INALCO (INSTITUT NATIONAL DES LANGUES ET INSEE – MAIRIE DE PARIS – METEO FRANCE – MINISTERES DES AFFAIRES SOCIALES, DU TRAVAIL, DE LA SOLIDARITE, DE L'ECONOMIE, (...) – MINISTERES DE L'EDUCATION NATIONALE, DE L'INTERIEUR, DE LA JUSTICE – MUSEE DU LOUVRE – MUSEUM NATIONAL D'HISTOIRE NATURELLE – OBSERVATOIRE DES SCIENCES ET TECHNIQUES - OFIVAL – OFFICE NATIONAL DES FORETS – SERVICES INDUSTRIELS DE GENEVE – REIMPHOS - URSSAF – VILLE DE GENEVE

IV. LES PARTENAIRES DE MICROPOLE-UNIVERS

Depuis son origine, Micropole-Univers a su entretenir des relations privilégiées avec ses partenaires. Cette collaboration étroite s'est orchestrée autour de choix d'Ingénierie, de Business et de Marketing. Elle s'articule autour des grands principes suivants :

- Détecter et se positionner en amont sur les nouvelles opportunités de marché
- Capitaliser sur les compétences
- Développer une véritable expertise et une valeur ajoutée sur les projets
- Mener des actions communes sur les solutions et les comptes

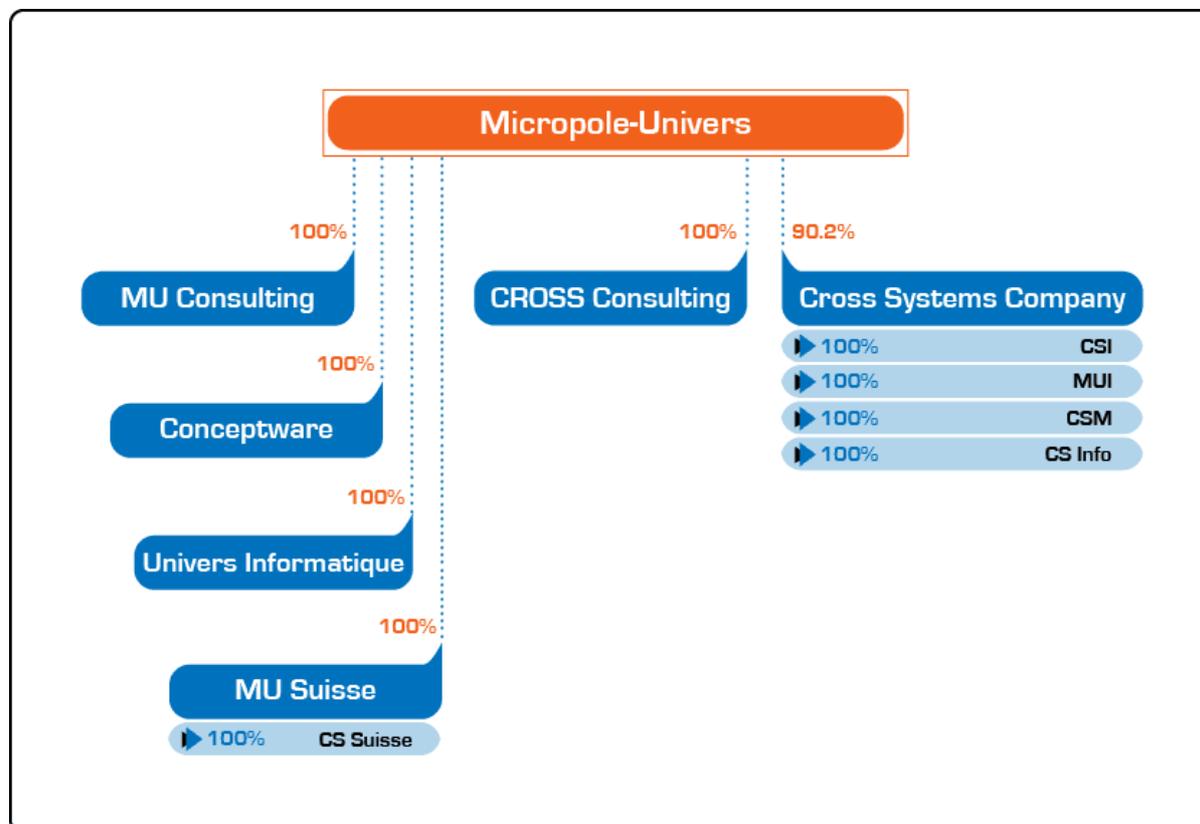
Cette collaboration permet au groupe d'anticiper les problématiques du marché pour répondre au mieux aux attentes des grands-comptes et les accompagner dans la durée.

Micropole-Univers s'inscrit auprès de ses clients comme un intégrateur à forte valeur ajoutée capable, au-delà des enjeux techniques, d'apporter un savoir-faire métier unique et une connaissance des processus de l'entreprise. Les prestations proposées vont donc au-delà de la simple fourniture d'outils techniques ; Micropole-Univers et ses partenaires réalisent des projets dont le but n'est pas simplement de mettre en œuvre des moyens techniques, mais bien de créer de la valeur ajoutée pour les entreprises clientes :

- | | |
|------------------------|----------------------|
| – AXEMBLE | – MERCURY |
| – BEA | – MICROSOFT |
| – BUSINESS OBJECTS | – MICROSTRATEGY |
| – CARTESIS | – OUTLOOKSOFT |
| – COGNOS | – ORACLE |
| – EXCENTIVE | – ORCHESTRA NETWORKS |
| – HUMMINGBIRD-GENIO | – SAGE CRM |
| – HYPERION | – SAP |
| – IBM | – SAS |
| – INFORMATICA | – SPSS |
| – INFORMATION BUILDERS | – W 4 |
| – JALIOS | |

V. ORGANISATION JURIDIQUE ET PRINCIPALES FILIALES DU GROUPE

L'organigramme ci-après présente la structure juridique de MICROPOLE-UNIVERS au 31 décembre 2006.



Les principales évolutions des entités juridiques composant MICROPOLE-UNIVERS ont été les suivantes :

- 1987** Création de la société MICROPOLE SOFTWARE ;
- 1996** Création de la société CORTECH ;
- 1997** Création de la société GROUPE MICROPOLE, création de la société INTERACTIVE DÉVELOPPEMENT par MM. Christian Poyau et Thierry Létoffé ;
- 2000** Fusion-absorption de MICROPOLE SOFTWARE et de GROUPE MICROPOLE, acquisition d'INTERACTIVE DÉVELOPPEMENT par GROUPE MICROPOLE, acquisition de SPHERIS par MICROPOLE
- 2001** Acquisition d'UNIVERS INFORMATIQUE par MICROPOLE (entérinée par l'AGE du 10/09/2001), qui devient MICROPOLE –UNIVERS
fusion par voie d'absorption des sociétés SPHERIS ET INTERACTIVE DEVELOPPEMENT par MICROPOLE –UNIVERS (le 28/12/2001)
Création de Micropole UK Limited (filiale anglaise détenue à 98 % par MICROPOLE-UNIVERS)
Création de MICROPOLE-UNIVERS Suisse (filiale détenue à 99% par MICROPOLE-UNIVERS)

- 2002** Création de LP INGENIERIE
Acquisition de NETVERTIS par MICROPOLE-UNIVERS (entérinée par l'AGE du 25/11/2002)
- 2003** Acquisition du Groupe CROSS SYSTEMS par le biais d'une Offre Publique d'Echange (détenu à 90,10 % par MICROPOLE-UNIVERS)
- 2004** Acquisition de la société CONCEPTWARE
Création de LP Conseil, qui devient Micropole-Univers Consulting en janvier 2005
- 2006** Transmission Universelle de Patrimoine des sociétés CORTECH et LP INGENIERIE au profit d'Univers Informatique et des sociétés CROSS Systems Intégration et CROSS Systems France au profit de CROSS Systems Company en date du 1er février 2006 (dissolution sans liquidation)
Dissolution de Micropole UK Limited

VI. LES RESSOURCES HUMAINES

1. ORGANISATION DE LA SOCIETE

MICROPOLE-UNIVERS a été créée par Christian Poyau et Thierry Létoffé qui continuent à en assurer la direction générale. L'équipe de direction est également composée de Cédric Pin, Directeur des Opérations, Nathalie Choux, Directrice des Ressources Humaines, Philippe Mayca, Directeur Administratif et Financier et Renaud Finaz de Villaine, Directeur Marketing et Communication.

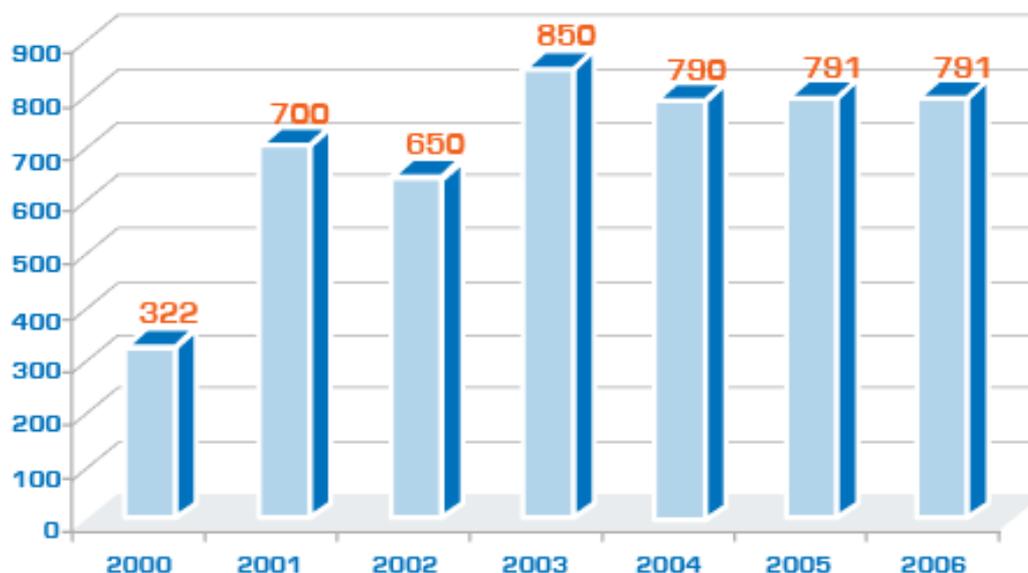
La société est ensuite structurée en entités opérationnelles. Ces entités correspondent soit à un domaine d'activité, soit à un secteur géographique soit à une offre. Chaque entité est dirigée par un manager qui est responsable de la marge opérationnelle de son entité. Cette organisation présente de multiples avantages et notamment :

- (1) De responsabiliser les managers sur la bonne marche de la société et de sa rentabilité
- (2) D'avoir des forces commerciales dédiées à un secteur déterminé afin d'avoir la meilleure réactivité possible avec les clients
- (3) D'avoir une proximité plus importante avec les collaborateurs et de capitaliser les connaissances

2. EVOLUTION DES EFFECTIFS DU GROUPE

Au cours de l'exercice 2001, MICROPOLE a procédé à l'acquisition de la société UNIVERS INFORMATIQUE, qui comptait 360 collaborateurs au moment de l'opération. En 2002, MICROPOLE-UNIVERS a procédé à l'acquisition de la société NETVERTIS (25 collaborateurs). Suite au lancement d'une OPE amicale lancée en octobre 2003, MICROPOLE-UNIVERS a procédé à l'acquisition de la société CROSS-SYSTEMS, qui comptait 300 collaborateurs. En 2004 et 2005, la nécessaire rationalisation des effectifs suite à l'intégration du groupe Cross Systems s'est traduite par une baisse des effectifs globaux. Les effectifs à fin d'année 2006 se sont stabilisés à 791 collaborateurs. Le personnel est constitué en grande majorité (plus de 85 %) d'ingénieurs ou d'universitaires (bac + 4 ou 5). L'âge moyen des collaborateurs est de 32 ans.

Effectifs fin d'année



3. LA STRATEGIE RH AU CŒUR DES PREOCCUPATIONS DU GROUPE

Depuis sa création, MICROPOLE-UNIVERS a placé la gestion des ressources humaines au centre de la stratégie de développement du groupe. Une équipe dédiée travaille en concertation étroite avec la direction générale et les directions opérationnelles, afin d'assurer à son capital humain un développement durable. Ses actions se déclinent sur différents axes (processus d'évaluation et de mise à niveau des compétences, fidélisation, soutien aux managers, etc.), tout au long de la vie professionnelle des collaborateurs, quelle que soit leur fonction.

Une démarche recrutement à très forte valeur ajoutée

Nous sommes intimement convaincus que la valeur de notre entreprise repose sur la qualité de nos collaborateurs. La politique de recrutement est fondée sur la détection des profils à potentiel, mettant l'accent tant sur les qualités humaines que sur le cursus des candidats. C'est pourquoi nous mettons en œuvre un processus de recrutement très qualitatif et concerté. La cellule recrutement, partie intégrante de l'équipe de direction des ressources humaines, accompagne les directions opérationnelles dans l'évaluation de leurs besoins et l'aboutissement de leurs projets de recrutement. En outre, les collaborateurs étant les meilleurs ambassadeurs de l'image de notre société, nous leur donnons de nombreuses occasions d'être concernés et de participer au processus de recrutement (animation de la cooptation qui représente 25% de nos recrutements, participation soirée recrutement, etc). Embauchés uniquement sur profil, les candidats peuvent ainsi inscrire dans la durée leur parcours professionnel chez MICROPOLE-UNIVERS.

Des relations soutenues avec de nombreuses écoles et universités

Nous pensons qu'il est essentiel de nouer un réel partenariat entre l'école et l'entreprise pour entretenir une forte cohérence entre les besoins actuels du marché et les choix professionnels des apprenants. Nous entretenons donc des relations suivies avec de nombreuses écoles d'ingénieurs et universités et avons mis en place, avec plusieurs d'entre elles, un partenariat actif. Il s'agit là d'un véritable échange entre l'école et l'entreprise, pour une meilleure intégration professionnelle des jeunes diplômés. Nous partageons avec les étudiants notre expertise en Business Intelligence et en e-Business ainsi que notre savoir-faire technologique et fonctionnel selon les formules les plus adaptées à leur cursus : cours, conférences, accompagnement à la recherche d'emploi, animation de forums, parrainage de promotion, sponsoring d'associations sportives, etc. L'objectif de nos interventions est d'apporter aux étudiants une ouverture sur le monde de l'entreprise, ses réalités opérationnelles, économiques, structurelles et sociales. Nous partageons avec le corps enseignant nos visions des évolutions du marché et des tendances technologiques de demain.

Un accompagnement et un suivi individuels tout au long de la vie professionnelle

Nous attachons une attention toute particulière à l'accueil et au suivi de nos collaborateurs. De manière pratique, la direction des ressources humaines, en étroite collaboration avec les directions opérationnelles, propose aux nouveaux collaborateurs un processus personnalisé d'intégration, de formation et d'accompagnement. En effet, encadrés par leurs managers opérationnels, les collaborateurs sont accompagnés dès leur entrée (présentation du groupe et de son fonctionnement, parrainage, complément de formation, ...) et guidés tout au long de leur parcours professionnel (temps de rencontre réguliers avec les managers, les ressources humaines et la direction générale, entretiens de fin de mission, entretiens annuels et bilans de compétences, coaching, ...). De plus, la croissance importante de notre groupe entraîne nécessairement de nombreuses perspectives de carrière et d'évolution pour tous les collaborateurs : opportunités techniques ou fonctionnelles, montée en compétences managériales et mobilité géographique à échelle nationale ou internationale.

Des valeurs à partager

Parce que nous évoluons dans l'univers du service (environnement multi métiers, collaborateurs distants,...), il est important de souder les équipes autour d'objectifs et de valeurs communes : nous croyons beaucoup à l'esprit d'équipe et de services, valeurs fondamentales de notre organisation et de notre gestion des hommes. Nous avons donc choisi de limiter la taille des unités opérationnelles :

cette organisation permet de préserver la fluidité des rapports en limitant les niveaux hiérarchiques, de favoriser les échanges et la connaissance mutuelle, et d'entretenir une ambiance conviviale.

VII. POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT A 3 ANS

1. STRATEGIE

Dans un contexte économique qui reste tendu, la concurrence exacerbée par l'ouverture des marchés et la nécessité d'améliorer leur productivité et leur rentabilité, les entreprises donnent la priorité à des investissements visant à améliorer les processus métiers de l'entreprise et à en optimiser l'ensemble des performances (informatiques, financières, opérationnelles). Elles privilégient les solutions présentant un retour sur investissement direct et mesurable en termes de bénéfices utilisateurs, organisationnels, de gains en réactivité sur leur marché, de productivité et de diminution des frais généraux.

Selon les dernières analyses de plusieurs grands instituts de recherche, les entreprises devraient continuer à investir dans les solutions visant à optimiser leurs investissements passés (rationalisation des investissements et des infrastructures, déploiement des applications existantes dans l'entreprise, portails d'entreprise), à gagner en efficacité sur leur marché et en connaissance de leurs activités (Business Intelligence : consolidation et élaboration budgétaire, pilotage des performances et aide à la décision mais aussi, extranet clients ou partenaires commerciaux, e-commerce).

Micropole-Univers est déjà positionnée sur ces solutions et profite donc de la reprise des investissements et du retour de la croissance organique.

Les prestations de Micropole-Univers couvrent en effet les secteurs identifiés comme les plus porteurs à savoir la Business Intelligence, le E-Business et le CRM. Le groupe présente donc une offre de services large et répondant aux demandes actuelles des sociétés.

De plus, il est à noter que seule une collaboration étroite entre les applications décisionnelles et les systèmes Back Office permet aux entreprises de disposer de toute l'information nécessaire au bon suivi de la gestion de performance globale comme opérationnelle tout en remplissant les objectifs de qualité et de traçabilité des données qui sont les leurs. Afin de les accompagner dans cette démarche et de bâtir avec elles des systèmes d'information complets et intégrés, Micropole-Univers va créer un nouveau centre de compétences dédié aux ERP.

Cette nouvelle offre à forte valeur ajoutée est en pleine adéquation avec la stratégie de développement, Micropole-Univers répond ainsi aux attentes d'un grand nombre de ses clients et va pouvoir, grâce à la synergie de ses expertises Business Intelligence, e-Business et CRM, valoriser les investissements ERP consentis par les entreprises.

Les dirigeants-fondateurs entendent donc poursuivre leur politique de développement en conservant une stratégie de positionnement sur des prestations à forte valeur ajoutée.

2. AXES DE DEVELOPPEMENT

Les axes de développement visent :

- À poursuivre le déploiement de l'ensemble de nos 3 offres actuelles sur chacune des entités du groupe en particulier en régions et en Suisse et de préparer le lancement de la nouvelle offre ERP
- À se positionner sur de nouveaux métiers présentant les mêmes caractéristiques que le Décisionnel, l'E-Business et le CRM
 - Dans le domaine de la Business Intelligence :
 - Création d'une offre « Corporate Finance »
 - Gestion de la Trésorerie, Cash Management et Risques Financier

- Pilotage des marges sur les opérations (ABC)
- Qualité et traçabilité des données, de l'information
- Gouvernance DSI
- Simulation de la masse salariale
- Dans le domaine du e-Business
 - MDM (Master Data Management)
 - Offres Portails avec de nouveaux acteurs (Microsoft et Jalios)
 - Conseil en gestion de contenu et conseil éditorial
 - Urbanisation, architecture et Gouvernance des SI
- Dans le domaine du CRM
 - Partenariat avec de nouveaux acteurs (Pivotal, Microsoft, Neocase)
- A développer la présence du groupe au niveau européen.

3. POLITIQUE DE CROISSANCE EXTERNE

Après plusieurs opérations significatives, MICROPOLE-UNIVERS entend poursuivre sa stratégie de croissance externe. Le Groupe s'est doté des moyens financiers de mener de nouvelles opérations et oriente ses recherches sur le Benelux, la Suisse, l'Europe du sud, les pays du Maghreb (principalement le Maroc et la Tunisie) et naturellement la France. La cohérence industrielle reste au cœur des préoccupations du Groupe et dirigera les choix qui seront effectués par MICROPOLE-UNIVERS avec le souci du retour sur investissement de ces opérations de rapprochement.

4. PERSPECTIVES D'AVENIR

Les perspectives économiques pour l'année 2007 permettent d'anticiper la poursuite de la croissance du chiffre d'affaires du groupe, avec comme objectif principal l'amélioration du résultat opérationnel courant.

VIII. LES FACTEURS DE RISQUES

Le Groupe est exposé à certains risques, dont notamment :

• Les risques juridiques

Le Groupe n'est soumis à aucune réglementation particulière. L'exploitation de son activité n'est subordonnée à aucune autorisation légale, réglementaire ou administrative. Par ailleurs, le Groupe n'a connaissance d'aucun litige ou arbitrage susceptible d'avoir une incidence significative sur son patrimoine, ses activités ou ses résultats.

• Les risques de taux et de change

Les sociétés facturent quasi exclusivement dans leur monnaie fonctionnelle et supportent donc peu le risque de change. La part du chiffre d'affaires réalisée à l'étranger s'est élevée à 19% pour 2006. De même, l'essentiel des charges afférentes est libellé en euros. Le groupe est en position globale d'emprunts portant intérêt aux taux compris entre EURIBOR +1%/1.5% pour les emprunts contractés en France et LIBOR pour les emprunts contractés en Suisse. Aucun instrument de couverture n'a été pris. Si les taux d'intérêt augmentaient de 1%, alors la charge financière du groupe augmenterait d'environ 100 000 euros sur 1 an.

- **Les risques de crédit**

Les actifs à court et moyen terme qui pourraient par nature exposer le Groupe à une éventuelle concentration du risque de crédit correspondent d'une part aux placements financiers à court terme et d'autre part aux comptes clients. Les placements financiers à court terme sont essentiellement effectués sur supports monétaires et prennent la forme de valeurs mobilières de placement gérées par des institutions financières de premier plan émises par des sociétés ou institutions financières bénéficiant d'une bonne notation accordée par des agences de notation reconnues. Ces placements à court terme ne constituent donc pas un risque significatif. Le Groupe détient par ailleurs des créances sur ses clients ; les clients du Groupe ne sont concentrés sur aucun secteur d'activité particulier. Le plus gros client du Groupe représente 7 % du chiffre d'affaires total et le poids des 10 plus gros clients est d'environ 28 % du chiffre d'affaires. Les activités des clients du Groupe peuvent être affectées par leur environnement économique et les créances correspondantes s'en trouver affectées par voie de conséquence, mais le Groupe estime qu'aucun de ses clients, aucun des secteurs d'activité ni aucune des zones géographiques où il opère ne présentent un risque significatif d'irrecouvrabilité.

- **Les risques de liquidité**

Le Groupe veille à maximiser ses flux de trésorerie d'exploitation afin d'être en mesure de financer les investissements nécessaires à son développement et à sa croissance. Outre les emprunts long terme, le Groupe a recours à une société d'affacturage pour financer ses créances clients.

- **Risques liés à l'activité**

Le principal risque réside dans l'incapacité (i) de fournir la prestation pour laquelle le Groupe s'est engagé ou (ii) de la réaliser dans les délais fixés contractuellement. A ce titre, des efforts importants de formation sont prodigués à l'ensemble des personnels sur projets, en particulier pour leur permettre d'approfondir leurs compétences et d'acquérir différents niveaux de certification.

Par ailleurs, nombreux sont les projets clients nécessitant de travailler avec des partenaires à l'égard desquels le Groupe peut se trouver en état de dépendance pour l'exécution desdits projets. Le Groupe cible avec soin ses propres fournisseurs et veille à négocier au mieux les termes et conditions régissant ses relations avec ses partenaires éditeurs, co-traitants ou sous-traitants, dans le cadre des projets.

Les systèmes d'information doivent répondre tant aux besoins internes du Groupe qu'aux besoins des clients dans le cadre des services rendus. Afin d'assurer la maîtrise des risques de défaillance de ses systèmes d'information, le Groupe a mis en place un certain nombre de règles de sécurité.

Ces différents risques sont appréhendés par une politique de prévention au niveau des entités opérationnelles, complétée par une couverture d'assurance au niveau du Groupe. Le Groupe est assuré pour les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile générale et professionnelle pouvant lui incomber en raison de ses activités placées auprès de plusieurs compagnies d'assurances.

Les termes et conditions de ce programme, y compris les limites de couverture, sont revus et ajustés périodiquement pour tenir compte de l'évolution du chiffre d'affaires, des activités exercées et des risques encourus. Il a également souscrit des assurances couvrant les dommages aux biens et les pertes d'exploitation.

Le risque lié au départ d'hommes clés est limité par une organisation en départements répartissant les fonctions opérationnelles sur plusieurs managers.

- **Risque lié à la concurrence**

La concurrence sur le secteur d'activité de MICROPOLE UNIVERS continue à rester à un niveau élevé. Néanmoins, l'équilibre du positionnement de MICROPOLE UNIVERS sur ses trois segments de marché (e-Business, Business Intelligence, CRM) et la pertinence de ses partenariats technologiques lui permet d'être présent dans les principaux référencements de prestataires auprès des clients. En parallèle, le développement de l'activité Conseil améliore la valorisation des compétences des équipes.

- **Risques actions**

MICROPOLE-UNIVERS n'a aucune exposition significative en actions, elle ne possède aucune action propre ou de toutes autres sociétés cotées à l'exception de celles qu'elle détient dans le capital de Cross Systems Company (90,2 % du capital social).

- **Risques liées aux assurances**

Responsabilité civile d'exploitation et responsabilité civile professionnelle

MICROPOLE-UNIVERS est assurée pour les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile d'exploitation et professionnelle que ses équipes peuvent générer en raison de leurs activités et ceci auprès de plusieurs compagnies d'assurance.

Les limites de couverture sont réajustées périodiquement en fonction d'une part, de l'évolution du chiffre d'affaires et d'autre part, des risques encourus. Les montants de couverture de la responsabilité civile d'exploitation et professionnelle s'élèvent respectivement à 7,6 millions d'euros et à 4,6 millions d'euros. Le montant de la prime annuelle TTC pour l'exercice 2006 s'élève à 52.624 euros et la franchise d'un montant de 27 441 euros.

Multirisque informatique

MICROPOLE-UNIVERS et ses filiales ont souscrit une assurance pour l'ensemble de leurs matériels informatiques, bureautiques, télématiques.

Le montant de couverture est à hauteur de 750 000 euros et le montant de la prime annuelle TTC pour l'exercice 2006 s'élève à 5 929 euros et la franchise à 460 euros.

Autres risques

Les autres risques à caractère général tels que notamment ceux concernant les collaborateurs et la flotte de véhicules, sont couverts à hauteur des risques encourus.

IX. EVOLUTION DU CAPITAL SOCIAL DE MICROPOLE-UNIVERS

1. CAPITAL SOCIAL

Le capital social de la Société s'élève à 1.399.412,30 euros divisé en 27 988 246 actions de 0,05 euro de nominal entièrement libérées.

2. ÉVOLUTION DU CAPITAL SOCIAL

Date de l'Assemblée	Nature de l'opération	Nominal	Prime de fusion/émission	Nouveau capital	Nombre d'actions
	Constitution de la Société	100 F	-	60 000 F	600
25 mars 1991	Augmentation de capital par incorporation d'une partie des bénéfices	250 F	-	150 000 F	600
6 avril 1992	Augmentation de capital par incorporation d'une partie des bénéfices	350 F	-	10 000 F	2 600
10 mai 1994	Augmentation de capital par incorporation d'une partie des bénéfices	500 F	-	300 000 F	600
30 juin 1995	Augmentation de capital par incorporation de réserves	500 F	-	800 000 F	1 600
28 juin 1996	Augmentation de capital par incorporation de réserves	500 F	-	1 000 000 F	2 000
21 décembre 1999	Augmentation de capital par incorporation de réserves	500 F	-	1 600 000 F	3 200
30 juin 2000	Augmentation de capital apport en nature des titres GROUPE MICROPOLE à MICROPOLE SOFTWARE	500 F	4 407 033 F	2 416 000 F	4 832
30 juin 2000	Réduction du capital par annulation d'actions	500 F	1 143 033 F	1 600 000 F	3 200
4 septembre 2000	Conversion du capital en euros et division du nominal	0,05€	174 254€	243 200€	4 864 000
20 septembre 2000	Introduction des actions sur le Nouveau Marché et augmentation de capital	0,05€		327 500€	6 550 000
29 décembre 2000	Augmentation de capital consécutive à l'apport d'actions de SPHERIS	0,05€	5 614 569,50€	353 345,80€	7 066 916
10 septembre 2001	Augmentation de capital consécutive à l'apport d'actions d'UNIVERS INFORMATIQUE	0,05€	31 029 883,20€	553 280, 60€	11 065 612

Date de l'Assemblée	Nature de l'opération	Nominal	Prime de fusion/émission	Nouveau capital	Nombre d'actions
25 novembre 2002	Augmentation de capital consécutive à l'apport d'actions de NETVERTIS	0,05€	536 500€	567 780,60€	11 355 612
12 décembre 2003 (1)	Augmentation de capital consécutive à l'offre publique d'échange initiée sur les titres de CROSS SYSTEMS COMPANY	0,05€	5 208 106€	743 683,80€	14 873 676
15 mars 2004 (2)	Augmentation de capital en numéraire avec droit préférentiel de souscription	0,05€	10 598 417€	1 086 922,20 €	21 738 444
3 novembre 2005 (3)	Augmentation de capital en numéraire avec droit préférentiel de souscription par mise à la disposition du public d'actions à bons de souscription d'actions (ABSA)	0,05€	7 894 086€	1 399 412,30 €	27 988 246

- (1) MICROPOLE-UNIVERS a procédé à l'acquisition de la société CROSS SYSTEMS COMPANY au moyen d'une offre publique d'échange (OPE) initiée sur la totalité du capital social de celle-ci. A l'issue de l'OPE qui s'est déroulée du 30 octobre 2003 au 3 décembre 2003 inclus, 5 472 544 actions ont été apportées sur 6 073 690 actions composant le capital de Cross Systems Company, permettant à Micropole-Univers de détenir à 90,10 % du capital de Cross Systems Company. Micropole-Univers a donc procédé à l'émission de 3.518.064 actions en échange des actions Cross Systems Company apportées à l'offre.
- (2) Afin de financer l'opération d'acquisition de la société Cross Systems Company, Micropole-Univers a décidé de procéder à une augmentation du capital social en numéraire avec droit préférentiel de souscription par émission de 6 864 768 actions représentant un montant nominal total de 343 238,40 euros.
- (3) Afin de financer le développement de l'entreprise tant en croissance organique qu'en croissance externe, MICROPOLE-UNIVERS a procédé à une augmentation de capital en numéraire avec maintien du droit préférentiel de souscription par mise à la disposition du public d'actions à bons de souscription d'actions (ABSA) qui s'est déroulée du 4 octobre 2005 au 14 octobre 2005 inclus. Le nombre total d'ABSA qui ont été souscrites au titre de l'augmentation de capital susvisée était de 6 249 802 actions nouvelles.

Agissant en vertu de la délégation de pouvoirs qui lui a été conférée par le Conseil d'administration de la Société réuni le 27 septembre 2005 qui faisait lui-même usage de la délégation de compétence consentie par l'Assemblée Générale à caractère mixte du 30 juin 2005 d'augmenter le capital soit par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires soit par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes, le Président a décidé d'augmenter le capital social d'un montant nominal de 312.490,10 euros, par émission de 6.249.802 actions nouvelles de 0,05 euro chacune de valeur nominale, jouissance au 1^{er} janvier 2005. Les résultats de ladite augmentation de capital effectuée par Micropole-Univers ont été publiés dans l'avis Euronext n°2005-4201 en date du 31 octobre 2005. Ces actions nouvelles de la Société ont été admises sur Eurolist (compartiment C) et directement assimilées sous le code ISIN FR 0000077570-mnénonique : MUN, à compter du 3 novembre 2005. Le capital social de la Société s'élève désormais à 1.399.412,30 euros et est divisé en 27 988 246 actions ordinaires de 0,05 euro de nominal entièrement libérées.

3. ÉVOLUTION DE LA REPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE

	Au 31 décembre 2005			Au 31 décembre 2006			Au 31 mai 2007		
	ACTIONS	CAPITAL %	% VOTE	ACTIONS	CAPITAL %	% VOTE	ACTIONS	CAPITAL %	% VOTE
T.LETOFFE	2 085 214	7,45%	12,28%	2 085 214	7,45%	12,28%	2 085 214	7,45%	12,28%
C.POYAU	2 076 524	7,42%	12,22%	2 076 524	7,42%	12,22%	2 076 524	7,42%	12,22%
SEVENTURE	2 626 480	9,38%	7,73%	2 626 480	9,38%	7,73%	2 626 480	9,38%	7,73%
SIPAREX	1 773 349	6,34%	5,22%	1 182 233	4,22%	3,48%	1 182 233	4,22%	3,48%
FCPI CA AM	1 393 966	4,98%	4,10%	1 393 966	4,98%	4,10%	1 393 966	4,98%	4,10%
NATEXIS	2 062 587	7,37%	6,21%	2 062 587	7,37%	6,21%	2 062 587	7,37%	6,21%
FCPI SCIENCE INNOVATION	1 250 000	4,47%	3,68%	1 250 000	4,47%	3,68%	1 250 000	4,47%	3,68%
G.RAYNAUD	752 832	2,69%	4,31%	752 832	2,69%	4,31%	752 832	2,69%	4,31%
OFIVALMO	1 833 118	6,55%	5,40%	2 295 524	8,20%	6,76 %	2 295 524	8,20%	6,76 %
PUBLIC(1) (porteur et nominatif)	12 134 176	43,35%	38,85%	12 262 886	43,82%	39,37%	12 262 886	43,82%	39,37%
TOTAL	27 988 246	100	100	27 988 246	100	100	27 988 246	100	100

(1)Y compris la part de capital détenue par les managers et salariés

Les écarts entre les pourcentages en actions et en droits de vote sont justifiés par l'inscription des actions au nominatif depuis 2 ans au moins au nom du même actionnaire conformément à l'article 25 des statuts.

Personne dans le public ne possède plus de 5% du capital et des droits de vote à notre connaissance en dehors des actionnaires susmentionnés.

Il n'y a aucune action d'autocontrôle détenue par la société au 31 décembre 2006.

Il n'y a pas eu au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2006 de programme de rachat d'actions.

4. PACTE D'ACTIONNAIRES

Il est rappelé que dans le cadre des engagements de souscription à l'augmentation de capital de mars 2004, il a été signé, le 18 septembre 2003, entre Monsieur Christian Poyau et Monsieur Thierry Létouffé (ci-après dénommés les « Fondateurs ») et Spéf-e-Fund, fonds commun de placement à risque, représenté par sa société de gestion, la société Spéf-Venture, et FCP Natexis Actions Capital Structurant, fonds commun de placement, représenté par sa société de gestion, la société Natexis Equity Management (ci-après dénommés les « Investisseurs »), une Convention d'actionnaires de Micropole-Univers dont les principales dispositions sont décrites ci-dessous :

- il a été convenu que chaque actionnaire accorde aux autres actionnaires de la Convention un droit de préemption sur les titres qu'il détient dans la société Micropole-Univers en cas de cession (toute opération à titre gratuit ou onéreux) des titres (toutes actions ou autres titres émis par Micropole-Univers) à un tiers ou au profit d'un actionnaire conformément aux règles relatives aux cessions de valeurs mobilières admises aux négociations à la cote officielle et aux offres publiques en vigueur au jour de la signature de ladite Convention .
- les Fondateurs s'interdisent chacun de céder au cours d'une même période de 365 jours consécutifs, un nombre de Titres représentant plus de 1% du nombre total d'actions total émis par la Société, et ce sauf accord préalable des Investisseurs.
- les Fondateurs s'engagent à faire leurs meilleurs efforts de manière à ce que Micropole-Univers ne réalise pas d'augmentation de capital réservée à des bénéficiaires dénommés autres que les Investisseurs sans avoir au préalable proposé aux Investisseurs de souscrire à l'intégralité de l'augmentation de capital envisagée. Les Investisseurs disposeront d'un délai de 30 jours pour souscrire ou non à

l'augmentation de capital et en cas de refus, l'opération d'augmentation de capital pourra être librement réalisée.

La durée de la Convention est de 5 ans à compter de sa signature par les Parties.
Dans le cadre de la Convention d'actionnaires Micropole, aucune action de concert n'a été constituée.
Ladite Convention a fait l'objet d'un avis du Conseil des marchés financiers publié sous le n°203C1876 en date du 13 novembre 2003.

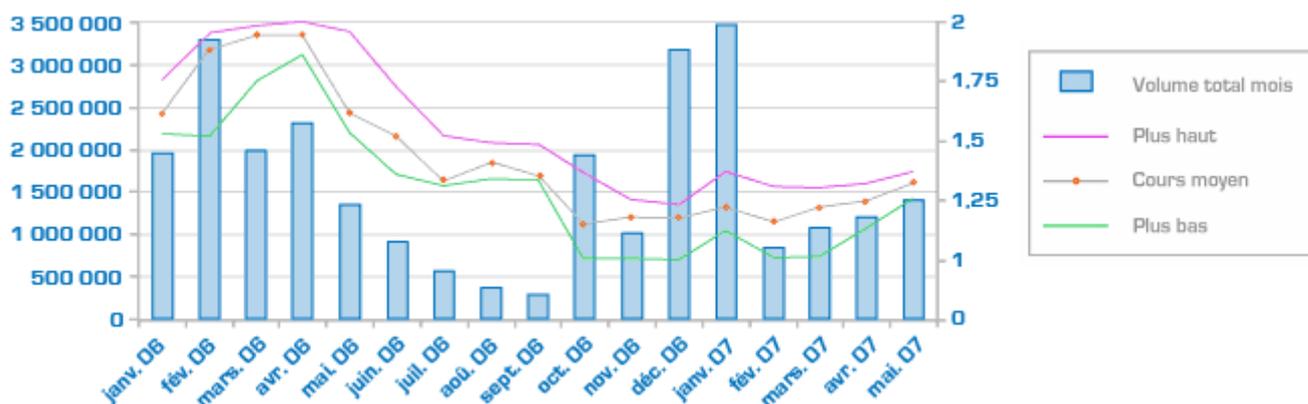
1. NANTISSEMENT DES ACTIONS

Il n'existe pas de nantissement sur les actions MICROPOLE-UNIVERS.

X. INFORMATIONS BOURSIERES

MICROPOLE-UNIVERS est cotée sur Eurolist au compartiment C de la bourse de Paris depuis le 20 septembre 2000 (Code SICOVAM : 7757, Reuters : MIPO. LN, Bloomberg : MIPO FP).

Cours de clôture (en euros) et volume de l'action MICROPOLE-UNIVERS de janvier 2006 à mai 2007.



Période	Plus bas	Plus haut	Cours moyen à la clôture	Nombre de titres échangés
JANVIER 2006	1,55	1,76	1,6	1 994 326
FEVRIER 2006	1,52	1,94	1,87	3 289 994
MARS 2006	1,75	1,98	1,9	2 003 207
AVRIL 2006	1,8	2,08	1,9	2 326 012
MAI 2006	1,56	1,95	1,65	1 472 751
JUIN 2006	1,35	1,72	1,54	944 693
JUILLET 2006	1,28	1,54	1,33	518 748
AOUT 2006	1,33	1,49	1,41	385 806
SEPTEMBRE 2006	1,31	1,48	1,34	326 048
OCTOBRE 2006	1,04	1,35	1,13	1 910 941
NOVEMBRE 2006	1,05	1,26	1,18	1 067 635
DECEMBRE 2006	1,03	1,23	1,17	3 178 195
JANVIER 2007	1,15	1,36	1,2	3 496 754
FEVRIER 2007	1,05	1,28	1,15	799 112
MARS 2007	1,08	1,27	1,2	1 040 946
AVRIL 2007	1,16	1,29	1,25	1 204 824
MAI 2007	1,25	1,43	1,31	1 489 150

Prix d'introduction : 9,1 euros

Cours au 31/05/2007 : 1.31 euros



III. RAPPORT DE GESTION PRESENTE PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE DU 29 JUIN 2007

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons convoqués en Assemblée Générale à caractère mixte, conformément aux dispositions légales et statutaires de notre Société à l'effet :

- d'une part, de vous présenter :
 - les comptes consolidés au 31 décembre 2006,
 - les comptes sociaux arrêtés au 31 décembre 2006 et vous exposer la situation de la Société à cette date, son activité durant l'exercice écoulé, les résultats de cette activité et ses perspectives d'avenir,
- et d'autre part, pour soumettre, à votre approbation, les comptes sociaux de cet exercice, les comptes consolidés dudit exercice, l'affectation du résultat qui ressort de ces comptes, ainsi que les résolutions à l'ordre du jour.

Les convocations prescrites vous ont été régulièrement adressées et tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

I. POSITIONNEMENT ET DESCRIPTION DE L'ACTIVITE DE MICROPOLE-UNIVERS, SOCIETE DE CONSEIL ET DE SERVICES SPECIALISTE DES NOUVELLES TECHNOLOGIES

MICROPOLE-UNIVERS est une société de conseil et de services en informatique, entièrement dédiée aux nouvelles technologies. Le groupe est spécialisé dans le développement et l'intégration de solutions décisionnelles et d'e-business, c'est à dire tous les projets qui ont pour objectif de générer, fluidifier et optimiser le business et de le suivre via des indicateurs.

Le Décisionnel et l'e-Business concernent tous les projets d'intégration et de développement spécifiques de solutions :

- Transactionnelles (gestion commerciale, ressources humaines, facturation, sites marchands ...),
- Décisionnelles (pilotage d'activités, élaboration budgétaire, consolidation statutaire, ...)
- Informationnelles (gestion de contenu, travail collaboratif, e-learning, gestion des connaissances, ...).

MICROPOLE-UNIVERS accompagne ses clients sur l'ensemble des phases d'un projet, du conseil à la réalisation complète de la solution. MICROPOLE-UNIVERS intervient principalement sur des projets BtoB auprès d'une clientèle grands-comptes (plus de 60% des groupes du CAC 40 ont fait appel aux services de MICROPOLE-UNIVERS).

II. COMPTES CONSOLIDES

1. LE GROUPE MICROPOLE-UNIVERS

L'exercice 2006 se traduit par le retour à un résultat net positif sur l'ensemble de l'année après plusieurs années difficiles marquées par d'importantes restructurations de l'outil industriel et par la mise en place d'une nouvelle stratégie de développement à 3 ans effective à compter du 1er janvier 2007.

En millions d'euros	S1 2006	S2 2006	2006	2005
Chiffre d'affaires	34,3	35,2	69,5	69,1
Résultat opérationnel courant	0,5	1,2	1,7	1,9
En % du chiffre d'affaires	1,4%	3,4%	2,4%	2,7%
Autres produits et charges non opérationnels	(0,4)	(0,4)	(0,8)	(1,4)
Résultat opérationnel	0,1	0,8	0,9	0,5
Résultat net	(0,4)	0,5	0,1	(0,5)

L'analyse détaillée de la performance 2006 des différentes activités au sein du groupe montre de fortes disparités :

- L'activité Services en France a été inférieure aux prévisions sur le premier semestre avec une progression trop faible du nombre moyen de collaborateurs et d'importants changements d'équipe de management sur plusieurs entités. Elle est repartie en croissance sur le dernier trimestre :
 - ✓ la partie du chiffre d'affaires liée à la Business Intelligence a progressé de +13%.
 - ✓ Le Conseil est en très forte progression : +18%
 - ✓ L'activité Revente est en retrait de plus de 8% du fait principalement de l'évolution des politiques de plusieurs éditeurs.
- L'activité en Suisse est toujours en forte progression avec une évolution de plus de 10% par rapport à 2005.
- L'activité Formation est en retrait sur l'ensemble de l'exercice (-7%) mais a recommencé à progresser sur le dernier trimestre et bénéficie de bonnes perspectives de croissance pour 2007. Il convient de signaler au niveau du CA la variation de périmètre liée à la fermeture de l'activité alternance Paris mi 2006 (0,5 M. EUR sur S1 2006 non récurrent sur S2 et 2007).
- L'exercice 2006, après un premier semestre décevant, a également été consacré à plusieurs changements importants au sein de l'équipe de management :
 - ✓ nomination d'un Directeur des Opérations pour l'activité Services Paris avec une réorganisation de toute l'activité (passage d'une organisation par secteur d'activité à une organisation par offre).
 - ✓ changements de directeurs d'Agence pour deux entités régionales.

Toutefois, l'impact positif des actions de restructurations menées depuis l'acquisition de Cross Systems et l'augmentation de la productivité, ont conduit à une nette amélioration de la rentabilité opérationnelle du groupe au cours du second semestre. Le résultat opérationnel courant en norme IFRS est de 1,7M. EUR soit 2,4% du chiffre d'affaires en 2006. L'amélioration a été progressive sur toute l'année avec un second semestre à 3,4%.

Les autres produits et charges non opérationnels sont en forte baisse par rapport à 2005 et correspondent principalement à la finalisation d'opérations de restructuration. En particulier, une charge de 0,2 M. EUR a également été passée en fin d'exercice pour des coûts de remise en état corrélatifs au départ des locaux de Nanterre mi-2006.

Malgré la forte baisse de l'endettement financier, le résultat financier net reste stable et a été lourdement impacté par la hausse des taux variables, en particulier sur le deuxième semestre 2006.

La trésorerie à l'actif s'établit à 8,3 M EUR. L'endettement financier net du groupe, hors affacturage, est négatif à hauteur de 1,2 M EUR en 2006.

2. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Des opérations de Transmission Universelle de Patrimoine (TUP) ont été effectuées en janvier 2006 sur les sociétés du Groupe. Les sociétés Cortech et LP Ingénierie ont fait l'objet d'une TUP au profit d'Univers Informatique, et les sociétés Cross Systems et Cross Systems Intégration, au profit de Cross Systems Company. Il en résulte qu'au 1er février 2006, les sociétés Cortech, Lp Ingénierie, Cross Systems et Cross Systems Intégration ont été dissoutes sans liquidation.

3. EVENEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE DE L'EXERCICE

La société Micropole-Univers a convenu le 28 mars 2007 avec la société Sinouhé Immobilier un contrat de cession de sa participation au capital de la société Cross Systems Company. (pour plus de détails, se reporter à la Note 4.9.6 et 12 respectivement de l'annexe consolidé et social de la société).

4. SOCIETES DU GROUPE

UNIVERS INFORMATIQUE

La société UNIVERS INFORMATIQUE est une Société Anonyme au capital de 2 043 630 Euros, dont le siège est à PARIS 10ème, 100 rue Lafayette. L'activité d'UNIVERS INFORMATIQUE, également société de conseil et de services en informatique, reste toujours centrée sur le secteur de la « business intelligence ». Elle est implantée à PARIS. Au 31 décembre 2006, MICROPOLE-UNIVERS détenait 100% de son capital.

Son dernier exercice social, clos le 31 décembre 2006, fait apparaître un chiffre d'affaires de 18.644 K EUR et un résultat de 46 K EUR.

MICROPOLE-UNIVERS SUISSE

La société MICROPOLE-UNIVERS SUISSE est une société de droit Suisse au capital de 100 000 CHF dont le siège est à LAUSANNE, 2 avenue de Gratta Paille. La société MICROPOLE-UNIVERS SUISSE permet de promouvoir à l'étranger le secteur de la « business intelligence ». Elle est implantée à LAUSANNE. Au 31 décembre 2006, MICROPOLE-UNIVERS détenait 100% de son capital. La société MICROPOLE-UNIVERS SUISSE détient par ailleurs 100 % du capital de la société CROSS SYSTEMS SUISSE.

Son dernier exercice social, clos le 31 décembre 2006, fait apparaître un chiffre d'affaires de 76 K EUR et un bénéfice de 10 K EUR.

CROSS SYSTEMS SUISSE

La société CROSS SYSTEMS SUISSE est une société de droit suisse au capital de 100 000 CHF dont le siège est à 48 rte des Acacias à Carouge/Genève. Son dernier exercice social, clos le 31 décembre 2006, fait apparaître un chiffre d'affaires de 13.484 K EUR et un bénéfice de 406 K EUR.

CROSS CONSULTING

La société NETVERTIS renommée CROSS CONSULTING en 2006 est une société de droit Suisse au capital de 632 480 CHF dont le siège est à GENEVE, 20 route de Pré-bois. Elle évolue sur le même

secteur d'activité que la société MICROPOLE-UNIVERS SUISSE. Elle est implantée à GENEVE. Au 31 décembre 2006, MICROPOLE-UNIVERS détenait 100% de son capital. Son dernier exercice social, clos le 31 décembre 2006, fait apparaître un chiffre d'affaires de 1.365 K EUR et un bénéfice de 439 K EUR.

CONCEPTWARE

La société CONCEPTWARE est une société anonyme au capital de 50.000 Euros dont le siège est à CANEJEAN (33610), 4 Voie Romaine Bat B 33610. Son dernier exercice social, clos le 31 décembre 2006, fait apparaître un chiffre d'affaires de 2 765 K EUR et une perte de 63 K EUR.

MICROPOLE-UNIVERS CONSULTING

La société Micropole-Univers Consulting, ex LP conseil, créée fin 2004, est une SAS dont le siège social est à PARIS 10ème, 100 rue Lafayette. Elle évolue sur le même secteur d'activité que Micropole-Univers. Son dernier exercice social, clos le 31 décembre 2006, fait apparaître un chiffre d'affaires de 2 509 K EUR et une perte de 21 K € EUR.

GROUPE CROSS SYSTEMS

L'acquisition fin 2003 du groupe CROSS SYSTEMS tout en restant dans le même domaine d'activité, a permis de toucher une clientèle plus large et d'avoir une présence plus importante en Suisse. Au 31 décembre 2006, MICROPOLE-UNIVERS détenait 90,2% de son capital.

Le dernier exercice social clos le 31 décembre 2006 de CROSS SYSTEMS COMPANY, société-mère du Groupe Cross Systems, fait apparaître un chiffre d'affaires consolidé de 9.045 K EUR et une perte de 1.318 K EUR.

Les filiales de Cross Systems Company sont les suivantes :

- MICROPOLE-UNIVERS INSTITUT (anciennement CROSS INSTITUTE)

La Société « MICROPOLE-UNIVERS INSTITUT » est une Société Anonyme, au capital de 40.000 Euros, dont le siège est à PARIS 9ème, 16, rue d'Athènes. Elle est spécialisée dans la conception et la mise en place de solutions intranet de formation à distance pour une clientèle de grands comptes. Elle propose également des prestations de formation sur les technologies internet : Java, Lotus, Domino, Lotus Notes, Leaningspace,...

Son dernier exercice social, clos le 31 Décembre 2006, fait apparaître un chiffre d'affaires de 3.161 K EUR et une perte de 444 K EUR.

- CROSS SYSTEMS INGENIERIE

La société CROSS SYSTEMS INGENIERIE est une société par actions simplifiée, au capital de 37.000 euros, dont le siège social est situé 100 rue La Fayette 75010 Paris. Elle a été créée en décembre 2006 et est détenue à 99% par Cross Systems Company.

- CROSS SYSTEMS MANAGEMENT

La société CROSS SYSTEMS MANAGEMENT est une SARL, au capital de 5.000 euros dont le siège social est situé 100 rue La Fayette 75010 Paris. Elle a été créée en décembre 2006 et est détenue à 99% par Cross Systems Company.

- CROSS SYSTEMS INFORMATIQUE

La société CROSS SYSTEMS INFORMATIQUE est une SARL, au capital de 5.000 euros dont le siège social est situé 100 rue La Fayette 75010 Paris. Elle a été créée en décembre 2006 et est détenue à 99% par Cross Systems Company.

III. COMPTES SOCIAUX - ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

1. RESULTATS DE CETTE ACTIVITE

Nous vous précisons tout d'abord que les comptes qui vous sont présentés ont été établis selon les mêmes formes et les mêmes méthodes que les années précédentes et sont conformes à la réglementation en vigueur.

Le résultat social 2006 se caractérise principalement par la constitution en résultat exceptionnel de provisions pour risque d'un total de 6 300 K EUR pour faire face au risque de non recouvrement de comptes courants existant à la date de clôture dans le cadre du soutien financier du groupe CROSS pris par Micropole Univers le 18 avril 2006 et de l'engagement de recapitalisation envers la société SINOUHE signé le 28 mars 2007. Pour mémoire, cette écriture comptable limitée aux comptes sociaux (élimination en consolidation des écritures inter compagnies) n'a pas d'effet sur la trésorerie de la société.

Un accord de participation groupe a été signé en 1999 mais les pertes fiscales reportables de la société ne permettent pas de versement en 2006.

Nous vous précisons que les charges visées au titre des articles 39-4 et 223-quarter du code général des impôts pour l'exercice écoulé s'établissent à 189.952 EUR (dont 69.017 EUR pour l'organic, 65.423 EUR au titre des amortissements excédentaires de véhicules et 55.512 EUR pour la TVTS).

IV. AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE

Nous vous proposons d'affecter le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2006, soit une perte de 5.511.109 EUR, en totalité en report à nouveau.

Le montant des dividendes mis en distribution au titre des trois exercices précédents et celui de l'avoir fiscal correspondant ont été les suivants :

En euros	Dividendes	Avoir fiscal
Exercice 2003	Néant	Néant
Exercice 2004	Néant	Néant
Exercice 2005	Néant	Néant

Par ailleurs, nous joignons au présent rapport le tableau visé par le règlement 255-102 du code de commerce, faisant apparaître les résultats de la Société au cours de chacun des cinq derniers exercices, ainsi que le tableau visé par les dispositions des articles L. 233-6 et L. 233-15 du Code de commerce.

V. ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Micropole-Univers consacre une part significative de ses activités à la recherche et développement (R&D) : elle avait reçu de l'Agence Nationale de Valorisation de la Recherche (ANVAR), la qualification pour les Fonds Communs de Placement dans l'Innovation (FCPI) le 12 décembre 2003. Cette qualification a été renouvelée en décembre 2006.

VI. PRISE DE PARTICIPATION

NEANT

VII. INFORMATIONS SOCIALES DE LA SOCIETE ET CONSEQUENCES ENVIRONNEMENTALES DE L'ACTIVITE

1. INFORMATIONS SOCIALES

L'effectif moyen 2006 a augmenté de 74 personnes passant de 289 à 215 personnes en 2005, soit une hausse de 34 % par rapport à l'effectif moyen 2005. L'effectif au 31 décembre 2006 est de 326 personnes.

Des actions de formation ont continué à être engagées afin d'assurer un haut niveau de compétences techniques et relationnelles aux collaborateurs de Micropole-Univers.

2. CONSÉQUENCES ENVIRONNEMENTALES

L'activité de notre Société se caractérise par la fourniture de prestations de nature intellectuelle dans le service informatique et le conseil, activités qui par définition n'ont pas d'impact direct sur l'environnement.

VIII. TABLEAU DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	2006	2005	2004	2003	2002
Capital social en fin d'exercice					
Capital social (en euros)	1 399 412	1 399 412	1 086 922	743 684	567 781
Nombre des actions :					
- ordinaires existantes	27 988 246	27 988 246	21 738 440	14 873 676	11 355 612
- à dividende prioritaire existantes (sans droit de vote)					
Nombre maximal d'actions futures à créer :					
- par conversion d'obligations					
- par exercice de droits de souscription					
Opérations et résultats de l'exercice					
Chiffre d'affaires hors taxes	43 416 415	39 122 744	31 428 349	27 430 516	23 949 879
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	887 977	-122 251	947 779	611 810	573 635
Impôts sur les bénéfices	-52 805	-80 214	18 750	32 700	-11 146
Participation des salariés due au titre de l'exercice					
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	-5 511 109	3 118 696	-8 005 358	-1 339 996	-18 037 880
Résultat distribué	0	0	0	0	0
Résultat par action					
Résultat après impôts, participation des salariés, mais avant dotations aux amortissements et provisions	0,03	0	0,04	0,04	-0,05
Résultat après impôts, participation des salariés, et dotations aux amortissements et provisions	-0,20	0,11	-0,37	-0,09	-1,59
Dividende distribué à chaque action	0	0	0	0	0
Effectif					
Effectif moyen des salariés employés durant l'exercice	289	215	247	262	291
Montant de la masse salariale de l'exercice	11 082 294	9 208 559	10 760 927	11 999 419	12 530 199
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, œuvres.)	5 902 420	4 758 977	5 272 358	5 536 272	5 638 741

IX. REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL AU 31 DECEMBRE 2006

Conformément aux dispositions de l'article L. 233-13 du nouveau code de commerce et compte tenu des informations retenues en application des articles L. 233-7 et L. 233-12 dudit code, nous vous indiquons ci-après l'identité des actionnaires possédant plus du vingtième, du dixième, du cinquième, du tiers, de la moitié ou des deux tiers du capital social ou des droits de vote :

Les personnes morales ou physiques suivantes possèdent plus d'un vingtième du capital social et plus d'un dixième des droits de vote :

- Monsieur Christian POYAU
- Monsieur Thierry LETOFFE

Les personnes morales ou physiques suivantes possèdent plus d'un vingtième du capital social et plus d'un vingtième des droits de vote :

- NEMPARTNERS (ex NATEXIS EQUITY MANAGEMENT)
- SEVENTURE (SPEF VENTURE)
- SIPAREX
- OFIVALMO
- CDC Innovations (par l'intermédiaire de deux FCPI : Science Innovation et FCPI CA-AM)

X. REMUNERATION DES MANDATAIRES SOCIAUX

Au titre de l'exercice 2006, les rémunérations des mandataires sociaux ont été les suivantes :

(Montants bruts en milliers d'euros)	Montants alloués par Micropole	Montants versés par Micropole	Avantages en nature	Jetons de présence	Montants versés par les sociétés du groupe
Christian POYAU	191	191	-	-	-
Thierry LETOFFE	191	191	-	-	-
Sylvie PASTOL	-	-	-	-	-
Christine LEONARD	-	-	-	-	-
Seventure (ex Spéf Venture)	-	-	-	-	-
Nempartners (ex Natexis EM)	-	-	-	-	-

La décomposition des éléments fixes, variables et exceptionnels composant les rémunérations et avantages des mandataires en 2006 par rapport à 2005 est la suivante :

(Montants bruts en milliers d'euros)	Part fixe	Part variable	Exceptionnel	Rémunérations totales 2006	Rémunérations totales 2005
Christian POYAU	191	-	-	191	120
Thierry LETOFFE	191	-	-	191	120
Sylvie PASTOL	-	-	-	-	-
Christine LEONARD	-	-	-	-	-
Seventure (ex Spéf Venture)	-	-	-	-	-
Nempartners (ex Natexis EM)	-	-	-	-	-

Les 2 fondateurs du groupe bénéficient d'une assurance chômage (GSC) dont les cotisations sont prises en charge par le Groupe. Ils ne disposent pas d'options de souscription d'actions mais bénéficient de Bons de Souscription de Parts de Créateurs d'Entreprises. Par ailleurs, il n'existe pas de régime type retraite chapeau. Enfin, il est rappelé que la société ne verse pas de jetons de présence à ses administrateurs.

Jusqu'au 16 mai 2005 (date de suspension du contrat de management conclu en juin 2004), les rémunérations des dirigeants étaient prises en charge par la société EuroMGT. En 2005, EuroMGT a facturé à la société Micropole-Univers les montants de 375K EUR au titre des prestations fournies dans le cadre du contrat de management pour la période du 1er janvier au 16 mai 2005 et 235K EUR au titre d'une prestation d'assistance dans le cadre de la réalisation de l'augmentation de capital d'octobre 2005.

XI. LISTE DES MANDATS ET FONCTIONS DES MANDATAIRES SOCIAUX

COMPOSITION DU CONSEIL	FONCTION PRINCIPALE	DATE DU MANDAT	AUTRES FONCTIONS EXERCÉES	DATE DU MANDAT
Christian POYAU	Président Directeur Général et Administrateur de : • Micropole Univers SA • Univers Informatique SA • Micropole Univers Consulting SAS (représentant personne physique)	2003-2009 2002-2008 2004-2010	Administrateur et Directeur Général Délégué de : • Cross systems Company SA Administrateur de : • Micropole Univers Institut SA • Conceptware Administrateur d'OSEO	2004-2010 2004-2010 2004-2010 1998
Thierry LETOFFE	Président Directeur Général et Administrateur de : • Cross systems Company SA • Conceptware • Cross systems Ingénierie SAS (représentant personne physique)	2004-2010 2006-2010 2006-2012	Administrateur et Directeur Général Délégué de : • Micropole Univers SA • Micropole Univers Institut SA Administrateur de : • Univers Informatique SA • Conceptware	2003-2009 2004-2010 2002-2008 2004-2010
Christine LEONARD épouse POYAU	Président Directeur Général et Administrateur de : • Conceptware	2006-2012	Administrateur de : • Micropole Univers SA • Micropole Univers Institut SA • Univers Informatique SA	2003-2009 2004-2010 2002-2008
Sylvie PASTOL épouse LETOFFE			Administrateur de : • Micropole Univers SA • Micropole Univers Institut SA • Cross systems Company SA • Univers Informatique SA	2003-2009 2004-2010 2006-2010 2002-2008
NEMPARTNERS (ex NATEXIS EQUITY MANAGEMENT)	représenté par Jean Yves NOIR également : • membre du directoire et Directeur Général		Représentant permanent de : • Micropole Univers SA Représentant permanent de : • Orchestra • NEM 2	2004-2010
SEVENTURE (ex SPEF VENTURE)	représenté par Marion Aubry :		Représentant permanent de : • Micropole Univers SA Représentant permanent de : • Access Commerce • E-Mail Vision • Intranode Représentant permanent au Conseil de Surveillance : • W4 • Netasq	2004-2010

Monsieur Christian POYAU cumule les fonctions de Directeur Général et de Président du Conseil d'administration de la Société.

XII. OPTIONS DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS

Conformément aux dispositions de l'article L 225-184 du Code de Commerce, l'Assemblée Générale est informée des plans d'options mis en œuvre par le biais d'un rapport spécial, déposé sur le bureau de l'assemblée générale.

XIII. CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L. 225-38 DU NOUVEAU CODE DE COMMERCE

Nous vous demandons également d'approuver chacune des conventions visées à l'article L.225-38 du Code de Commerce régulièrement autorisées par votre Conseil d'administration au cours de l'exercice écoulé.

Vos Commissaires aux Comptes ont été informés des conventions qu'ils vous relatent dans leur rapport spécial.

XIV. CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L.225-39 DU CODE DE COMMERCE

La liste des conventions portant sur des opérations courantes conclues à des conditions normales a été tenue à votre disposition dans les délais légaux et communiquée à vos Commissaires aux Comptes.

XV. ACTIONNARIAT DES SALARIES DE LA SOCIETE

Conformément aux dispositions de l'article L.225-102 du Code du Commerce nous indiquons qu'aucun salarié des sociétés du groupe ne détient d'actions, qui font l'objet d'une gestion collective à travers un PEE (Plan Epargne d'Entreprise) ou PPESV (Plan Partenarial d'Epargne Salariale Volontaire).

XVI. ÉVOLUTION PREVISIBLE - PERSPECTIVES D'AVENIR

Les principaux chantiers 2007 de Micropole-Univers consistent à :

- poursuivre le développement de ses prestations en amont autour du Conseil en renforçant ses expertises fonctionnelles comme technologiques
- augmenter la part de Business Intelligence en Suisse et en régions
- renforcer le développement commercial de l'activité Formation

Les perspectives économiques pour l'année 2007 permettent d'anticiper la poursuite de la croissance du chiffre d'affaires du groupe, avec comme objectif principal l'amélioration du résultat opérationnel courant.

XVII. ANALYSE DES RISQUES

Se reporter à la Note 4.9.2 des annexes aux comptes consolidés de la société.

XVIII. DELEGATIONS EN COURS DONNEES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'Assemblée Générale à caractère mixte du 30 juin 2005 a autorisé le Conseil d'administration à procéder à diverses opérations sur le capital de la Société (voir tableau ci-dessous) :

Nature de l'opération	Montant en euros	Date d'autorisation	Date d'expiration
Augmentation de capital soit par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital avec DPS (1) soit par incorporation de réserves, bénéfices ou primes	1.000.000	30/06/05	30/08/07
Augmentation de capital soit par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital sans DPS(1)	1.000.000	30/06/05	30/08/07
Augmentation du montant des émissions en cas de demandes excédentaires	1.000.000	30/06/05	30/08/07
Utilisation les actions émises sans droit préférentiel de souscription en vue de rémunérer des apports de titres en cas d'Offre Publique d'Echange ou d'apport en nature (1)	1.000.000	30/06/05	30/08/07
Emission d'actions réservées aux salariés (PEE/PPESV)	54.346	30/06/05	30/06/10
Attribution d'actions gratuites existantes ou à émettre	21.738	30/06/05	30/08/08

(1) : Ces autorisations ne peuvent être supérieures à un montant nominal total de 1.000.000 d'euros.

Abréviations : DPS= droit préférentiel de souscription

OPE= offre publique d'échange

PEE= plan d'épargne entreprise

PPESV= plan partenarial d'épargne salariale volontaire

Il n'existe, à ce jour aucune autre autorisation d'émission de capital.

XIX. UTILISATION PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DES DELEGATIONS DONNEES PAR L'ASSEMBLEE AU COURS DE L'EXERCICE CLOS AU 31/12/2006

Le Conseil d'administration n'a pas fait usage des pouvoirs qui lui ont été accordés sur l'exercice 2006. Le capital social de la Société s'élève donc toujours à 1.399.412,30 euros et est divisé en 27 988 246 actions ordinaires de 0,05 euro de nominal entièrement libérées.

XX. PRESENTATION DES RESOLUTIONS

Conformément à l'ordre du jour de l'assemblée, nous allons soumettre à votre approbation les résolutions suivantes:

Dans la première, nous vous demanderons d'approuver les comptes et le bilan de l'exercice écoulé et de donner quitus à vos administrateurs pour leur gestion durant cet exercice.

Si vous approuvez les comptes de l'exercice tels qu'ils vous sont présentés faisant apparaître une perte de 5.511.109 EUR, nous vous proposerons dans une troisième résolution de l'affecter en totalité au report à nouveau.

Dans une deuxième résolution, nous vous demanderons d'approuver les comptes consolidés de l'exercice écoulé qui se soldent par un bénéfice de 81 K EUR.

Après avoir entendu le rapport spécial du Commissaire aux Comptes, vous aurez ensuite dans une quatrième à vous prononcer sur les conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du code de commerce.

Nous vous demanderons dans une cinquième résolution de prendre acte des informations mentionnées dans le rapport du Président du Conseil d'administration sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration et les procédures de contrôle interne mises en place par la société ainsi que celles du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur la partie du rapport du président consacrée aux procédures de contrôle interne afférentes à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Le rapport du Président est joint au présent rapport.

Dans une sixième résolution, nous vous proposons la candidature de Monsieur Antoine ANTOUN, demeurant 47 bis Route de la Plaine 78110 Le Vésinet, aux fonctions d'administrateur indépendant de la Société pour une durée de six années soit jusqu'à l'assemblée générale qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice qui sera clos au 31 décembre 2012 et tenue durant l'année 2013.

Nous vous rappelons que conformément à la loi, le tableau des résultats financiers de la société au cours des cinq derniers exercices se trouve annexé au présent rapport.

Dans une septième résolution, conformément aux dispositions des articles L. 225-209 et suivants du Code de Commerce, nous vous proposons d'autoriser pour une période de dix huit mois votre Conseil d'administration à acheter, en une ou plusieurs fois aux époques qu'il déterminera, un maximum de 10 % du nombre d'actions composant le capital social d'une valeur nominale de EUR 0,05, soit sur la base du capital actuel, 2.798.824 actions. Cette autorisation mettra fin à l'autorisation donnée au conseil d'administration par l'assemblée générale mixte du 30 juin 2006.

Les acquisitions pourront être effectuées en vue :

- d'assurer la liquidité de l'action Micropole-Univers par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers ;
- conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe ;
- assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment au titre de la participation aux résultats de l'entreprise, au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou par attribution gratuite d'actions ;
- assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur.

Les objectifs ci-dessus sont présentés sans préjuger de l'ordre effectif d'utilisation de l'autorisation de rachat, qui serait fonction des besoins et opportunités.

Nous vous proposons de décider, sous la condition suspensive de l'adoption de la douzième résolution proposée à votre Assemblée Générale, que les actions ainsi rachetées puissent être annulées. Ces achats d'actions pourront être opérés par tous moyens, y compris par voie d'acquisition de blocs de titres, et aux époques que le conseil d'administration appréciera, y compris en période d'offre publique dans la limite de la réglementation boursière. Nous vous proposons de décider que le prix d'achat par action ne sera pas supérieur à 250% du prix de cotation de l'action au jour de ladite assemblée, hors frais et commissions, et que le prix d'achat par action ne devra pas être inférieur à 50% du prix de cotation de l'action au jour de ladite assemblée, hors frais et commissions. En cas d'opération sur le capital notamment de division ou de regroupement des actions ou d'attribution gratuite d'actions, le montant sus-indiqué sera ajusté dans les mêmes proportions (coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre d'actions composant le capital avant l'opération et le nombre d'actions après l'opération).

Nous vous demandons de conférer tous pouvoirs au conseil d'administration à l'effet de procéder à ces opérations, d'en arrêter les conditions et les modalités, de conclure tous accords et d'effectuer toutes formalités.

Dans la huitième résolution, nous vous demanderons d'autoriser (sous la condition suspensive de l'adoption de la septième résolution relative à l'autorisation à donner à votre Conseil de procéder au rachat d'actions de la Société dans les conditions de l'article L. 225-209 et suivants du Code de commerce), le Conseil à réduire le capital social par annulation des actions de la Société qu'elle serait amenée à détenir dans le cadre d'un programme de rachat d'actions. Cette autorisation sera consentie pour une durée de 18 mois à compter de l'assemblée et mettra fin à la précédente autorisation qui avait été donnée par l'assemblée générale mixte du 30 juin 2006.

Nous vous demandons d'autoriser le Conseil d'administration à affecter les plus-values ou, le cas échéant les moins-values réalisées, à tout compte de réserves qu'il estimera approprié, de modifier en conséquence les statuts de la Société et de procéder, le cas échéant, à toutes formalités qu'il estimera nécessaires.

Dans la dernière résolution, nous vous invitons à décider de mettre en conformité les statuts de la Société avec les dispositions issues du décret n°2 006-1566 du 11 décembre 2006 modifiant le décret n° 67-236 du 23 mars 1967 sur les sociétés commerciales (codifié dans la partie réglementaire du Code de commerce) relatif à la participation des actionnaires aux assemblées générales et de modifier en conséquence le troisième paragraphe de l'article 25 des statuts.

XXI. CONTROLE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Nous allons vous donner lecture :

- du rapport général de vos Commissaires aux Comptes sur les comptes sociaux,
- de leur rapport sur les comptes consolidés.
- du rapport spécial sur les conventions réglementées ;
- de leur rapport sur la réduction du capital par annulation d'actions ;
- de leur rapport sur le rapport du président du conseil d'administration concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

CONCLUSION

En conclusion, nous vous demandons de donner acte aux membres du Conseil d'administration des informations contenues dans le présent rapport, d'approuver purement et simplement les comptes sociaux et les comptes consolidés de l'exercice, tels qu'ils vous sont présentés, de ratifier les propositions de votre Conseil d'administration et de donner quitus à chacun des administrateurs pour l'exercice considéré.

Le Conseil d'administration



IV. RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LE FONCTIONNEMENT DU CONSEIL ET LES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE (ASSEMBLEE GENERALE A CARACTERE MIXTE DU 29 JUIN 2007)

Chers actionnaires,

Conformément aux dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce issu de la loi du 1^{er} août 2003 (Loi sur la Sécurité financière), il vous est présenté un rapport relatif aux conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration et aux procédures de contrôle interne mises en place dans notre société.

Nous vous rappelons que les Commissaires aux Comptes dans un rapport joint à leur rapport général, feront part de leurs observations sur les informations et déclarations contenues dans ce rapport concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

I. LES CONDITIONS DE PREPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

1. PRESENTATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration de la société MICROPOLE-UNIVERS doit être composé de trois membres au moins et de dix-huit au plus conformément aux statuts.
Actuellement, il est composé de six administrateurs.

	Date de nomination	Date d'expiration du mandat
Christian Poyau , administrateur et Président Directeur Général	Administrateur : 2003 PDG : 2003	Administrateur : 2009 PDG : 2009
Thierry Létoffé , administrateur et Directeur Général Délégué	Administrateur : 2003 DGD : 2003	Administrateur : 2009 DGD : 2009
Christine Léonard épouse Poyau , administrateur	2003	2009
Sylvie Pastol épouse Létoffé , administrateur	2003	2009
SEVENTURE , administrateur, représenté par Marion Aubry	2004	2010
NEMPARTNERS , administrateur, représenté par Jean-Yves Noir	2004	2010

2. FONCTIONNEMENT ET TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

1) Rôle du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre.

Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Le Conseil d'administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns. Chaque administrateur reçoit toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission et peut se faire communiquer tous les documents qu'il estime utiles.

Dans les rapports avec les tiers, la société est engagée même par les actes du Conseil d'administration qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Tous actes d'administration et même de disposition qui ne sont pas expressément réservés à l'assemblée générale par la loi et par les présents statuts sont de sa compétence.

Le Conseil d'administration peut consentir à tous mandataires de son choix toutes délégations de pouvoirs dans la limite de ceux qui lui sont conférés par la loi et par les statuts.

2) Information des administrateurs

Préalablement à chaque réunion, la société fournit aux membres du Conseil des informations qualitatives et quantitatives sur l'activité.

Chaque question abordée fait l'objet d'un débat entre les membres et est soumise au vote à l'issue de la discussion.

3) Fréquence des réunions

Le Conseil se réunit aussi souvent que nécessaire et notamment pour arrêter les comptes, statuer sur les dossiers présentant des conséquences financières importantes pour la Société (acquisition, cession, abandons de créance..) qui font l'objet d'une approbation préalable en Conseil.

Au cours de l'exercice social clos au 31 décembre 2006, le Conseil d'administration s'est réuni trois fois.

Les principaux travaux du Conseil ont porté sur :

- l'arrêté des comptes sociaux et des comptes consolidés au 31 décembre 2005 ;
- l'autorisation préalable d'une garantie au sens des articles L.225-35 et L.225-38 du Code de commerce ;
- le transfert du siège social de la Société ;
- la convocation de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2005 ;
- l'arrêté des comptes semestriels au 30 juin 2006

4) Procès verbaux des réunions

Les procès verbaux des réunions du Conseil font l'objet d'une approbation formelle par les administrateurs avant signature.

3. POUVOIRS DU DIRECTEUR GENERAL ET DU DIRECTEUR GENERAL DELEGUE PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

La fonction de Direction Générale est assumée par le Président du Conseil d'administration qui est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue aux assemblées d'actionnaires et au Conseil d'administration.

Le Directeur Général Délégué, à ce titre, assiste le Directeur Général dans ses fonctions de Directeur Général de la Société, et dispose à cet effet, des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue aux assemblées d'actionnaires et au Conseil d'administration.

II. LE COMITE D'AUDIT

Le comité d'audit, composé de deux administrateurs indépendants, s'est réuni deux fois, en présence des Commissaires aux comptes, quelques jours avant les réunions du conseil d'administration.

Les réunions ont porté essentiellement sur les ordres du jour suivants :

Avril 2006 :

- Revue des procédures de l'arrêté comptable du 31 décembre 2006
- Validation des cycles analysés par les auditeurs dans le cadre de la revue intérimaire
- Choix des options comptables pour la clôture de 2006 (ex : traitement de la R&D, Impairment tests, coûts de restructuration éventuels, etc ...).
- Impact des fusions en cours sur l'organisation comptable

Octobre 2006 :

- Revue des comptes au 30 juin 2006
- Détail des variations par rapport à 2005

III. LES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE MISES EN PLACE AU SEIN DE LA SOCIETE

1. DEFINITION ET OBJECTIFS DES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE

La Société considère le contrôle interne comme un ensemble de processus, défini par les dirigeants et mis en œuvre par le personnel de l'entreprise, visant à fournir une assurance raisonnable que :

- les opérations sont réalisées, sécurisées, optimisées et permettent ainsi à l'organisation d'atteindre ses objectifs de base, de performance, de rentabilité et de protection du patrimoine et en ce sens, veiller à ce que les actes de gestion ou de réalisation des opérations ainsi que les comportements des collaborateurs s'inscrivent dans le cadre défini par les orientations données aux activités de la Société par les organes sociaux, par les lois et règlements applicables ;
- les informations comptables, financières et de gestion communiquées aux organes sociaux de la Société reflètent avec sincérité l'activité et la situation de la société et plus particulièrement prévenir et maîtriser les risques qui résultent de l'activité de l'entreprise et les risques d'erreur ou de fraude dans le domaine comptable et financier. Cependant comme tout système de contrôle, il ne peut fournir une garantie absolue que ces risques sont totalement éliminés ;
- plus généralement, les lois, les réglementations et les directives de l'organisation sont respectées.

2. DESCRIPTION DE L'ORGANISATION GENERALE DU CONTROLE INTERNE GLOBAL AU NIVEAU DE LA SOCIETE

1) Environnement de contrôle de l'information comptable et financière

La société MICROPOLE-UNIVERS consolide par intégration globale, les sociétés dans lesquelles la société –mère exerce un contrôle exclusif par la détention directe de plus de 50 % des droits de vote et du capital.

Les comptes sociaux et consolidés de Micropole-Univers sont élaborés par le service de la Direction Financière.

Ce service a pour objectif de fournir une image fidèle des comptes de la société, d'améliorer constamment la qualité de l'information produite, et d'en réduire les délais de production. Il dispose d'interlocuteurs dédiés dans les différentes filiales du Groupe.

Ces différents acteurs du traitement de l'information financière et comptable, se reportent hiérarchiquement aux directions opérationnelles et générales des filiales du Groupe.

2) Les acteurs

- Monsieur Christian Poyau, Président Directeur Général de la Société Micropole-Univers est responsable de la mise en place du contrôle interne au sein du Groupe, des moyens mis en œuvre et de son suivi.
- Le Conseil d'administration est responsable de l'élaboration des procédures, et doit veiller à leur application
- La Direction Financière, placée sous l'autorité de Monsieur Philippe Mayca, est responsable de la fiabilité de l'information financière. Elle doit s'assurer que les procédures de collecte et de contrôle de l'information sont satisfaisantes, et mettre en œuvre les mesures nécessaires à la fiabilité des informations qu'elle communique.
- Le Contrôle de gestion est en charge de la rédaction des procédures et du contrôle de leur application, sous la responsabilité de la Direction Générale.
- Les Commissaires aux Comptes effectuent une revue des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, sur lesquelles ils peuvent émettre des observations. La société est dotée de deux Commissaires aux Comptes conformément à la législation qui lui est applicable. Les filiales françaises ou étrangères nomment des Commissaires aux Comptes dans le cadre des réglementations applicables.
- Les directions commerciales sont également impliquées dans la mise en œuvre du contrôle interne, à leur niveau de responsabilité
- Enfin, les prestataires extérieurs spécialisés : la Société ou ses filiales se réservent par ailleurs le recours ponctuel à des prestataires extérieurs spécialisés

3) Informations sur les procédures relatives à l'information financière et comptable

Le reporting de gestion du Groupe s'appuie sur une chaîne informatique qui a été développée en interne et est sous la responsabilité de la Direction des Systèmes d'Information (DSI) du Groupe. Les fonctionnalités principales couvertes d'un point de vue gestion sont :

- Saisie du prévisionnel commercial
- Saisie des commandes
- Suivi de la production (régie/forfait/formation)
- Achat/revente licence et matériel
- Facturation
- Alimentation de la comptabilité
- Reporting de gestion (Prévisionnel, Produit, Facturé, Marge).

Les informations sont directement saisies :

- par l'équipe commerciale pour le prévisionnel,

- par les collaborateurs eux-mêmes pour la gestion des temps passés sur les projets (régies ou forfaits),
- par les chefs de projet pour les "Reste à Faire" sur les forfaits (une fois par mois),
- par l'Administration des ventes pour les commandes et les factures.

Toutes les saisies faites sont validées au fur et à mesure par les responsables opérationnels.

La facturation en régie est émise sur la base des rapports d'activité des collaborateurs, la facturation au forfait s'appuyant sur les Procès verbaux de validation de nos clients et la validation du Chef de projet ainsi que sur les échéances contractuelles.

Le Contrôle de Gestion effectue une vérification du chiffre d'affaires enregistré avec le service Comptabilité. Le contrôle de gestion vérifie également avec les responsables opérationnels la situation des "en-cours".

A la fin de chaque mois, une procédure de clôture est mise en œuvre après validation des Directions Opérationnelles et du Contrôle de Gestion. Cette procédure empêche toute modification sur les chiffres du mois.

Suite à cette clôture, un tableau de bord général est diffusé à la Direction Générale et à chaque Direction Opérationnelle (pour la partie qui la concerne). Ils ont également accès à un ensemble d'informations de gestion sur les projets.

4) Procédures relatives à la diffusion de l'information financière et comptable

Le Groupe Micropole-Univers a centralisé au niveau de la maison-mère l'élaboration et la diffusion de son information financière à destination des actionnaires et des analystes financiers, afin d'exercer un contrôle rigoureux et de garantir la confidentialité.

Le service en charge de la communication financière élabore des projets de communiqués à partir des états financiers validés par la Direction Générale.

Paris, le 13 mai 2007
Christian Poyau
En qualité de Président du Conseil d'administration

IV. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES établi en application du dernier alinéa de l'article L.225-35 du Code de commerce sur le rapport du président du conseil d'administration pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Exercice clos le 31 décembre 2006

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de la société Micropole-Univers S.A. et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2006.

Il appartient au Président de rendre compte, dans son rapport, notamment des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration et des procédures de contrôle interne mises en place au sein de la société.

Il nous appartient de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations données dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Nous avons effectué nos travaux selon la doctrine professionnelle applicable en France. Celle-ci requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations données dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des objectifs et de l'organisation générale du contrôle interne, ainsi que des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, présentés dans le rapport du Président ;
- prendre connaissance des travaux sous-tendant les informations ainsi données dans le rapport.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, contenues dans le rapport du président du conseil d'administration, établi en application des dispositions du dernier alinéa de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Paris et Neuilly sur Seine, le 14 juin 2007

Les commissaires aux comptes
Deloitte & Associés

Grant Thornton
Membre de Grant Thornton International

Jean-Luc Berrebi
Associé

Michel Cohen
Associé

Muriel Boissinot
Associé



IV. COMPTES CONSOLIDES DU GROUPE DE L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2006

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

En milliers d'euros	Notes	2006	2005	2004
CHIFFRE D'AFFAIRES	3.1	69 462	69 099	68 416
Autres produits de l'activité		-	-	-
Achats et sous-traitance		-10 211	-9 193	-7 756
Charges de personnel	3.2	-48 355	-49 107	-48 367
Charges externes		-7 145	-6 672	-9 160
Impôts et taxes		-1 311	-1 427	-1 534
Dotations aux amortissements		-684	-819	-1 266
Dotations nettes aux provisions		-38	19	-450
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT		1 718	1 901	- 117
<i>En % du chiffre d'affaires</i>		2,5 %	2,8 %	<i>ns</i>
Autres produits et charges opérationnels	3.3	-861	-1 437	-6 321
RESULTAT OPERATIONNEL		857	464	- 6 438
<i>En % du chiffre d'affaires</i>		1,23 %	0,7 %	<i>ns</i>
Coût de l'endettement financier net	3.4	-804	-862	-938
Autres produits et charges financiers	3.5	7	64	41
Charges d'impôt	3.6	21	-147	-294
RESULTAT DE L'EXERCICE		81	- 481	- 7 629
Dont :				
Part attribuable aux minoritaires		0	0	0
Part attribuable aux actionnaires de la société		81	-481	-7 629
Résultat par action		0	-0,02	-0,37
Résultat dilué par action		0	-0,02	-0,37

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

En milliers d'euros	Nombres d'actions du capital	Capital	Primes	Réserves consolidées	Résultat de l'exercice	Capitaux propres
Situation au 31/12/2004	21 738 446	1 087	66 758	-22 439	-7 629	37 777
- Affectation du résultat 2004				-7 629	7 629	
- Augmentation de capital	6 249 800	312	7 894			8 206
- Paiement en actions				220		220
- 1ère application IAS 32 et 39 (actualisation prêts efforts construction)				-277		-277
- Divers				13		13
- Résultat de l'exercice 2005					-481	-481
Situation au 31/12/2005	27 988 246	1 399	74 652	-30 112	-481	45 459
- Affectation du résultat 2005				-481	481	
- Paiement en actions				222		222
- Impact de la variation de taux de change				35		35
- Divers				4		4
- Résultat de l'exercice 2006					81	81
Situation au 31/12/2006	27 988 246	1 399	74 652	-30 332	81	45 800
Dont :						
Part attribuable aux minoritaires		0	0	0	0	0
Part attribuable aux actionnaires de la société		1399	74 652	-30 332	81	45 800

BILAN CONSOLIDE

En milliers d'euros	Notes	2006	2005	2004
ACTIF				
Total actif non courant		50 687	51 021	51 494
Ecart d'acquisition	4.1	40 934	44 358	44 358
Autres immobilisations incorporelles	4.2	615	818	684
Immobilisations corporelles	4.3	885	1 064	1 354
Actifs financiers non courants		1 055	985	1 303
Actifs d'impôt différé	4.5	3 798	3 796	3 796
Actifs destinés à être cédés	4.1	3 400	0	0
Total actif courant		42 039	43 398	41 405
Stocks		14	24	31
Clients et autres débiteurs	4.4	33 746	34 085	25 233
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4.8	8 279	9 288	16 141
TOTAL ACTIF		92 726	94 418	92 899
PASSIF				
Capitaux propres	4.6	45 800	45 459	37 777
Capital		1 399	1 399	1 087
Primes et réserves		44 320	44 541	44 319
Résultat de l'exercice		81	-481	-7 629
Intérêts minoritaires		-	-	-
Passifs non courants		3 664	7 034	10 040
Provisions non courantes	4.7	471	400	953
Emprunts long terme	4.8	3 193	6 634	9 070
Passifs d'impôt différé		-	-	17
Passifs courants		43 262	41 926	45 082
Dettes financières court terme	4.8	13 544	10 582	13 891
Fournisseurs et autres créditeurs		29 523	30 320	29 517
Provisions courantes	4.7	195	1 023	1 673
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		92 726	94 418	92 899

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES

En milliers d'euros	2006	2005
1 - Opérations d'exploitation		
Résultat de l'exercice	81	-481
Amortissements, dépréciations et provisions	79	-399
- Ecart d'acquisition	-	-
- Immobilisations incorporelles	209	251
- Immobilisations corporelles	627	536
- Provisions	-757	-1 186
Paie ment en actions	222	220
Résultat sur cession d'actifs non courants	26	3
Coût de l'endettement financier net	804	862
Charge d'impôt (yc impôts différés)	-21	140
Marge brute d'autofinancement	1 191	345
Impôts versés	-176	263
Variation du Besoin en Fonds de Roulement lié à l'activité	2 830	-696
Flux net de trésorerie liée à l'activité opérationnelle	3 845	-88
2 - Flux d'investissement		
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	-436	-1 154
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	11	34
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations financières	-177	-
Encaissements liés aux acquisitions d'immobilisations financières	62	-
Acquisition de filiales, sous déduction de la trésorerie acquise	-76	-609
Dividendes reçus	-	-
Variation des prêts et avances consentis	-	-
Flux net de trésorerie lié aux activités d'investissement	-616	-1 729
3 - Opérations de financement		
Sommes reçues des actionnaires lors d'augmentation de capital	-	8 243
Encaissements liés aux nouveaux emprunts	-	-
Remboursement d'emprunts	-3 371	-4 466
Intérêts nets versés	-813	-898
Autres flux liés aux opérations de financement	-	-
Flux net de trésorerie lié aux activités de financement	-4 184	2 879
Incidence de la variation des taux de change sur la trésorerie nette	-67	19
Variation globale de la trésorerie	-1 022	1 081
Trésorerie nette au début de l'exercice	9 258	8 177
Variation de la trésorerie	-1 022	1 081
Trésorerie nette à la clôture de l'exercice	8 236	9 258

NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

1. PRINCIPES COMPTABLES

Les états financiers consolidés du groupe Micropole-Univers pour l'exercice clos le 31 décembre 2006 comprennent la société Micropole-Univers et ses filiales (l'ensemble désigné comme « le Groupe ») et la quote-part du Groupe dans les entreprises associées ou sous contrôle conjoint, si applicable.

Les états financiers ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 23 avril 2007 et seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale.

1.1 REFERENTIEL APPLIQUE

Depuis le 1^{er} janvier 2005, les états financiers consolidés du groupe ont été établis conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne au travers du règlement européen n° 1606/2002 du 19 juillet 2002.

Dans le cadre des options offertes par la norme IFRS 1, le groupe a décidé :

- de ne pas procéder au retraitement rétrospectif des écarts d'acquisition constatés avant le 1er janvier 2004 ;
- de transférer en « réserves consolidées » les écarts de conversion cumulés au 1er janvier 2004 ;
- de comptabiliser les écarts actuariels sur les engagements envers les salariés non encore constatés au 1er janvier 2004 en provisions pour retraites en contrepartie des capitaux propres ;

Le Groupe a appliqué les nouvelles normes, amendements et interprétations approuvées par l'Union Européenne et d'application obligatoire au 1er janvier 2006 et n'a pas anticipé celles dont l'application en 2006 est optionnelle. Ces évolutions n'ont pas d'effet significatif sur l'information financière présentée.

1.2 BASES DE PREPARATION

Les états financiers sont présentés en milliers d'euros.

Ils sont préparés sur la base du coût historique à l'exception des actifs et passifs suivants évalués à leur juste valeur : instruments financiers dérivés, instruments financiers détenus à des fins de transaction et instruments financiers classés comme disponibles à la vente.

Les actifs non courants et les groupes d'actifs destinés à être cédés et classés en actifs détenus en vue de la vente sont évalués au montant le plus faible entre la valeur comptable et la juste valeur diminuée des coûts de la vente.

La préparation des états financiers selon les normes IFRS nécessite de la part de la direction l'exercice du jugement, d'effectuer des estimations et de faire des hypothèses qui ont un impact sur l'application des méthodes comptables et sur les montants des actifs et des passifs, des produits et des charges. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réalisées à partir de l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances. Elles servent ainsi de base à l'exercice du jugement rendu nécessaire à la détermination des valeurs comptables d'actifs et de passifs, qui ne peuvent être obtenues directement à partir d'autres sources. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue. L'impact des changements d'estimation comptable est comptabilisé au cours de la période du changement s'il n'affecte que cette période ou au cours de la période du changement et des périodes ultérieures si celles-ci sont également affectées par le changement.

1.3 METHODES DE CONSOLIDATION

La méthode de l'intégration globale est appliquée aux états financiers des sociétés dans lesquelles le Groupe exerce directement ou indirectement le contrôle, qui se caractérise par le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles afin d'obtenir les avantages de leurs activités. Le contrôle est présumé en cas de détention de plus de 50% des droits de vote.

La méthode de l'intégration proportionnelle est utilisée pour les entités sur les activités desquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint avec d'autres partenaires en vertu d'un accord contractuel. Les états financiers consolidés incluent la quote-part du Groupe dans les actifs, passifs, produits et charges de cette entité regroupés, ligne à ligne, avec les éléments similaires de ses états financiers, à compter de la date à laquelle le contrôle conjoint est obtenu jusqu'à la date à laquelle il prend fin.

Toutes les transactions entre les sociétés consolidées sont éliminées, de même que les résultats internes au Groupe (plus values, dividendes) à l'exception des pertes de valeur.

Les entreprises associées sont les entités dans lesquelles le groupe a une influence notable sur les politiques financières et opérationnelles sans en avoir le contrôle, l'influence notable étant présumée lorsque plus de 20% des droits de vote sont détenus. Cette méthode consiste à substituer, à la valeur comptable des titres de participation, la quote-part du Groupe dans les capitaux propres de ces sociétés majorée des écarts d'acquisition.

1.4 PRINCIPES DE CONVERSION

La monnaie fonctionnelle d'une société est la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel opère la société.

Les transactions réalisées par une société dans une devise autre (en monnaie étrangère) que sa monnaie fonctionnelle sont enregistrées en appliquant le cours de change en vigueur à la date de transaction. Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère à la date de clôture sont convertis en euros en utilisant le cours de change à cette date. Les actifs et passifs non monétaires libellés en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis en utilisant le cours de change à la date de la transaction. Les écarts de change résultant de la conversion sont comptabilisés en produits ou en charges.

Les états financiers des sociétés, dont la monnaie fonctionnelle n'est pas l'euro, sont convertis de la façon suivante :

- les postes du bilan des entités consolidées sont convertis sur la base des cours de clôture,
- les produits et charges sont convertis au cours de change moyen de l'exercice clôturé, qui est considéré comme approchant les cours de change aux dates des transactions,
- les gains et pertes latents résultant de la conversion des états financiers des sociétés étrangères sont comptabilisés dans les capitaux propres.

1.5 PRODUITS DE L'ACTIVITE

Le chiffre d'affaires et les résultats sur l'ensemble des contrats au forfait s'échelonnent sur plusieurs exercices, qu'il s'agisse de contrats correspondant à la réalisation de prestations intellectuelles ou de systèmes intégrés, sont constatés selon la méthode du pourcentage d'avancement des travaux. Ce principe entraîne l'enregistrement comptable de factures à établir ou de produits constatés d'avance, lorsque la facturation n'est pas en phase avec l'avancement. Par ailleurs, lorsque le prix de revient prévisionnel d'un contrat est supérieur au chiffre d'affaires contractuel, intégrant le cas échéant des droits à recette complémentaire ou à réclamations, une provision pour perte à terminaison à hauteur de la différence est constatée.

Le chiffre d'affaires et les résultats sur les travaux en régie sont pris en compte au fur et à mesure de la réalisation de ces travaux.

Le chiffre d'affaires au titre des prestations de maintenance est constaté prorata temporis sur la durée du contrat et donne lieu à l'enregistrement de produits constatés d'avance.

Le chiffre d'affaires relatif à la vente de matériels est reconnu lors de la livraison du matériel.

1.6 RESULTAT OPERATIONNEL

Le résultat opérationnel inclut l'ensemble des produits et charges à l'exception du coût de l'endettement financier net, des autres produits et charges financiers, de la quote-part dans les résultats des entreprises associées et des charges d'impôt.

Afin de faciliter la lisibilité de la performance du Groupe, les éléments significatifs à l'échelle de l'ensemble consolidé et à caractère non récurrent sont identifiés sur la ligne du résultat opérationnel intitulée « Autres produits et charges opérationnels ».

1.7 PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS

Les produits et charges financiers intègrent d'une part le coût de l'endettement financier net et, d'autre part, les autres produits et charges financiers.

Le coût de l'endettement financier net correspond au montant des charges d'intérêt au titre des dettes financières, diminué du montant des produits d'intérêt au titre des placements de trésorerie.

Les autres produits et charges financiers se composent notamment des produits et pertes provenant des dividendes et du résultat net de change.

1.8 RESULTAT PAR ACTION

Le résultat par action a été déterminé en tenant compte du nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice, sous déduction du nombre moyen d'actions propres.

Le résultat dilué par action tient compte des instruments dilutifs en circulation, à savoir des options de souscription d'actions, des bons de souscription d'actions et des bons de souscription de parts créateurs d'entreprise. Ce résultat a été déterminé en utilisant la méthode du rachat théorique d'actions, selon laquelle, les fonds recueillis lors de l'exercice des instruments dilutifs sont supposés affectés en priorité au rachat d'actions au prix du marché déterminé à la date de clôture de l'exercice.

1.9 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les dépenses de recherche supportées en vue d'acquérir une compréhension et des connaissances scientifiques ou techniques nouvelles sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.

Les dépenses de développement, c'est-à-dire découlant de l'application des résultats de la recherche à un plan ou l'élaboration d'une nouvelle offre en vue de la commercialisation de produits logiciels et procédés nouveaux ou substantiellement améliorés, sont comptabilisées en tant qu'immobilisation si le Groupe peut démontrer, notamment, la faisabilité technique et commerciale du produit ou du procédé, leur rentabilité et la disponibilité de ressources suffisantes pour achever le développement.

Les frais de développement portés à l'actif sont comptabilisés à leur coût diminué du cumul des amortissements et peuvent donner lieu, le cas échéant, à la constatation d'une perte de valeur. Ils sont amortis, selon la méthode linéaire, sur une durée maximale d'utilisation prévue de 5 ans.

Les autres immobilisations incorporelles, principalement des logiciels acquis par les sociétés du Groupe, sont amorties sur des durées allant de douze mois à trois ans selon le mode linéaire.

1.10 REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES

Tous les regroupements d'entreprises postérieurs au 1er janvier 2004 sont comptabilisés en appliquant la méthode de l'acquisition.

L'écart calculé entre le coût d'achat des participations acquises (composé du prix d'acquisition et des coûts directement attribuables) et la quote-part de capitaux propres correspondante est prioritairement affecté aux actifs, passifs et passifs éventuels identifiés de l'entreprise acquise, de telle sorte que leur contribution au bilan consolidé soit représentative de leur juste valeur. L'écart résiduel positif est inscrit au poste « écarts d'acquisition » et affecté à une ou plusieurs unités génératrices de trésorerie (UGT) susceptibles de bénéficier du regroupement d'entreprises.

1.11 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont inscrites au bilan à leur coût d'acquisition, sous déduction du cumul des amortissements et pertes de valeur. Lorsqu'une immobilisation corporelle est constituée de composants ayant des durées d'utilisation différentes, ceux-ci sont comptabilisés comme des éléments distincts dans les immobilisations corporelles.

Les amortissements sont calculés suivant les modes linéaires ou dégressifs en fonction de la durée d'utilisation estimée des immobilisations :

- agencements et aménagements divers	3 à 10 ans
- matériel de bureau et informatique	3 à 5 ans
- mobilier	5 à 10 ans

Les contrats de location d'immobilisations corporelles pour lesquels le groupe MICROPOLE-UNIVERS supporte substantiellement la quasi-totalité des avantages et les risques inhérents à la propriété des biens sont considérés comme des contrats de location-financement et font à ce titre l'objet d'un retraitement.

1.12 DEPRECIATION D'ACTIFS NON COURANTS

Le groupe évalue, à chaque date d'arrêté des comptes, s'il existe un indice de perte de valeur des actifs d'une Unité Génératrice de Trésorerie (UGT), telle que définie par la norme IAS 36. Une UGT est définie comme le plus petit groupe d'actifs dont les flux de trésorerie sont largement indépendants de ceux générés par d'autres actifs ou groupe d'actifs.

Si la valeur comptable est supérieure à la valeur recouvrable, l'actif correspondant est ramené à sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable d'un actif ou d'une UGT est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de la vente et sa valeur d'utilité. Pour apprécier la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés sont actualisés au taux, avant impôt, qui reflète l'appréciation courante du marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif. Pour un actif qui ne génère pas d'entrées de trésorerie largement indépendantes, la valeur recouvrable est déterminée pour l'unité génératrice de trésorerie à laquelle l'actif appartient.

Une dépréciation comptabilisée au titre d'un écart d'acquisition ne peut pas être reprise. En revanche, une perte de valeur comptabilisée pour un autre actif peut être reprise s'il y a eu un changement dans les estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable. Dans cette hypothèse, la valeur comptable d'un actif, augmentée en raison de la reprise d'une perte de valeur ne doit pas être supérieure à la valeur comptable qui aurait été déterminée, nette des amortissements, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée.

1.13 INSTRUMENTS FINANCIERS

Les actifs financiers sont principalement composés de prêts et créances évalués au coût amorti et d'actifs évalués par le biais du compte de résultat.

Les prêts et créances évalués au coût amorti correspondent principalement à des prêts et dépôts-cautionnements à maturité supérieure à 3 mois et à des créances clients et autres débiteurs. Ils sont initialement comptabilisés à leur juste valeur majorée le cas échéant des coûts de transaction directement attribuables, puis au coût amorti lors de chaque clôture, en application de la méthode dite du taux d'intérêt effectif. Ils font l'objet d'un suivi d'indication objective de dépréciation et sont dépréciés si la valeur comptable est supérieure à la valeur recouvrable estimée lors des tests de dépréciation. La perte de valeur éventuelle est enregistrée en résultat et peut être reprise si la valeur recouvrable est amenée à évoluer favorablement sur les exercices suivants.

Les actifs évalués par le biais du compte de résultat sont des actifs que la société a l'intention de revendre dans un terme proche afin de réaliser une plus-value, qui appartiennent à un portefeuille d'instruments financiers gérés ensemble et pour lequel il existe une pratique de cession à court terme. Ils sont évalués à la juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées au compte de résultat. Les principaux actifs du groupe entrant dans cette catégorie sont la trésorerie et les équivalents de trésorerie, ce poste étant constitué de valeurs mobilières de placement de type OPCVM de trésorerie, sans risque à très court terme et facilement cessibles, ainsi que de liquidités sur des comptes courants bancaires.

Les passifs financiers comprennent les emprunts, dettes financières et les dettes fournisseurs et autres créditeurs.

Les emprunts obtenus auprès des établissements de crédit, principalement pour financer les opérations de croissance externe, sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Ils sont classés en « emprunts et dettes financières non courants » ou « emprunts et dettes financières courants » en fonction de leur échéance à plus ou moins d'un an. La charge d'intérêt est constatée dans la rubrique "Coût de l'endettement financier net".

En application d'IAS 39 et compte tenu des caractéristiques du contrat d'affacturage, les créances factorisées sont maintenues à l'actif du bilan et le financement de ces dernières figure en dettes financières courantes.

Les dettes fournisseurs et autres créditeurs sont évalués à leur juste valeur lors de la comptabilisation initiale, puis au coût amorti.

Le Groupe n'utilise pas d'instruments financiers dérivés pour couvrir son exposition aux risques de change et de taux d'intérêt résultant de ses activités opérationnelles, financières et d'investissement. Le Groupe estime, cependant, ne pas être exposé de façon matérielle à ces risques dans la mesure où l'essentiel des flux opérationnels sont réalisés en euros.

Si le Groupe rachète ses propres instruments de capitaux propres, le montant de la contrepartie payée, y compris les coûts directement attribuables, est comptabilisé en variation des capitaux propres. Les actions rachetées sont classées en tant qu'actions propres et déduites des capitaux propres.

1.14 PROVISIONS

Une provision est comptabilisée au bilan lorsque le Groupe a une obligation actuelle juridique ou implicite résultant d'un événement passé et lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation. Lorsque l'effet de la valeur temps est significatif, le montant de la provision est déterminé en actualisant les flux de trésorerie futurs attendus au taux, avant impôt, reflétant les appréciations actuelles par le marché de la valeur temps de l'argent et lorsque cela est approprié, les risques spécifiques à ce passif.

Les coûts résultant de plans de restructuration sont comptabilisés lorsque des plans détaillés et formalisés ont été établis et qu'un début de mise en œuvre ou une annonce ont créé une attente chez les personnes concernées. Les coûts d'exploitation futurs ne sont pas provisionnés

Les pertes à terminaison font l'objet d'une provision correspondant aux pertes estimées en fin de projet diminuées des pertes déjà constatées à l'avancement du projet.

1.15 ACTIFS DESTINES A ETRE CEDES ET ACTIVITES ABANDONNEES

Lorsque le Groupe s'attend à recouvrer la valeur d'un actif ou d'un groupe d'actif par sa vente plutôt que par son utilisation, les actifs et passifs de cette activité sont présentés distinctement sur les lignes « actifs destinés à être cédés » et « passifs destinés à être cédés » du bilan. Cet actif net classé comme tel est évalué au montant le plus faible entre la valeur comptable et sa juste valeur c'est-à-dire à son prix de vente estimé diminué des coûts de la vente. Il ne fait, en conséquence, plus l'objet d'un amortissement. Les éventuelles pertes de valeur et le résultat de cession de ces actifs sont inclus dans le résultat opérationnel du Groupe.

Une activité abandonnée représente, selon la norme IFRS 5, une composante de l'activité du Groupe qui correspond à une ligne d'activité ou une région géographique principale et distincte ou est une filiale acquise exclusivement en vue de la revente. La classification comme activité abandonnée a lieu au moment de la cession ou à une date antérieure lorsque l'activité satisfait aux critères pour être classée comme détenue en vue de la vente.

1.16 INFORMATIONS SECTORIELLES

Selon la norme IAS 14, l'information sectorielle doit être fournie selon 2 niveaux, un niveau primaire et un niveau secondaire. Le choix des niveaux d'information dépend des différences de risques et de rentabilité ainsi que de la structure d'organisation du Groupe.

Les lignes de produits généralement utilisées par les entreprises du secteur informatique sont le conseil, l'intégration de services, l'édition de logiciels. Du fait d'organisations commerciales communes, d'offres de service globales, de forces de production et de savoir-faire partagés, d'une fertilisation croisée des activités,... les performances commerciales et les rentabilités de chaque ligne, sont étroitement liées. Les actifs et les passifs d'exploitation sont, pour la même raison, souvent gérés de manière globale, sans distinction de la notion de métier. L'affectation de ces actifs et passifs est souvent inexistante, et lorsqu'elle peut être reconstituée, ne saurait avoir la fiabilité suffisante si elle ne fait pas l'objet, au sein des entreprises, d'une utilisation opérationnelle.

L'analyse de l'organisation ne permet donc pas de privilégier une dimension sur une autre dans l'activité du Groupe au sens de la norme IAS. De ce fait, les développements précédents conduisent à considérer le Groupe dans son ensemble comme un unique secteur d'activité et à fournir, pour le premier niveau d'information sectorielle, une information par zone géographique.

1.17 RETRAITES ET AVANTAGES SIMILAIRES

Les engagements de retraite et assimilés couvrent principalement les indemnités de départ à la retraite en l'absence d'autres avantages postérieurs à l'emploi, du type compléments de retraite ou couverture de frais médicaux.

L'obligation sur les indemnités de départ à la retraite est évaluée à l'aide de la méthode des unités de crédit projetés (« projected unit credit method »); ces calculs actuariels intègrent des hypothèses de mortalité, de rotation du personnel, d'actualisation et de projection des salaires futurs.

Le Groupe a retenu l'option de comptabiliser l'intégralité des écarts actuariels existants au 1er janvier 2004 en contrepartie d'une diminution des capitaux propres. Les écarts actuariels, relatifs aux ajustements liés à l'expérience et aux effets des changements d'hypothèses actuarielles, apparus depuis le 1er janvier 2004 ne sont pas immédiatement comptabilisés en résultat, en application de la méthode du « corridor » : leur fraction excédant 10% du maximum entre le montant des engagements d'une part et la valeur de marché des placements d'autre part est amortie sur la durée résiduelle moyenne de vie active des salariés du régime.

1.18 PAIEMENTS EN ACTION

Le Groupe a attribué au personnel des options de souscription d'actions qui, lors de leur exercice, donnent lieu à l'émission d'actions nouvelles par augmentation de capital. Conformément aux dispositions de la norme IFRS 2 qui couvre les paiements fondés sur des actions, une charge de personnel est comptabilisée à hauteur de la juste valeur des avantages consentis aux employés au titre des instruments de capitaux propres reçus. Cette charge qui est évaluée à la date d'attribution des options sur la base d'un modèle BINOMIAL (type lattice), est étalée sur la durée d'acquisition des droits.

1.19 IMPOTS

L'impôt sur le résultat (charge ou produit) comprend la charge (le produit) d'impôt exigible et la charge (le produit) d'impôt différé. L'impôt est comptabilisé en résultat sauf s'il se rattache à des éléments qui sont comptabilisés directement en capitaux propres, auquel cas il est comptabilisé en capitaux propres.

L'impôt exigible est (i) le montant estimé de l'impôt dû au titre du bénéfice imposable d'une période, déterminé en utilisant les taux d'impôts qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture, et (ii) tout ajustement du montant de l'impôt exigible au titre des périodes précédentes.

L'impôt différé est déterminé selon l'approche bilancielle de la méthode du report variable pour toutes les différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et passifs et leurs bases fiscales. Les éléments suivants ne donnent pas lieu à la constatation d'impôt différé : (i) l'écart d'acquisition non déductible fiscalement, (ii) la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable et (iii) les différences temporelles liées à des participations dans des filiales dans la mesure où elles ne s'inverseront pas dans un avenir prévisible. L'évaluation des actifs et passifs d'impôt différé repose sur la façon dont le Groupe s'attend à recouvrer ou régler la valeur comptable des actifs et passifs, en utilisant les taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Un actif d'impôt différé n'est comptabilisé que dans la mesure où il est probable que le groupe disposera de bénéfices futurs imposables sur lesquels cet actif pourra être imputé. Les actifs d'impôt différé sont réduits dans la mesure où il n'est plus désormais probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible.

2. EVOLUTION DU PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Aucune modification du périmètre de consolidation n'est intervenue au cours de l'exercice 2006. Pour mémoire, des opérations de Transmission Universelle de Patrimoine (TUP) ont été effectuées en janvier 2006 sur les sociétés du Groupe. Les sociétés LP Ingénierie et Cortech ont fait l'objet d'une TUP au profit d'Univers Informatique, et les sociétés Cross Systems et Cross Systems Intégration, au profit de Cross Systems Company. Il en résulte qu'au 1^{er} février 2006, les sociétés Cortech, LP Ingénierie, Cross Systems et Cross Systems Intégration ont été dissoutes sans liquidation.

2.1 PERIMETRE DE CONSOLIDATION 2006 ET 2005

Pour mémoire, les comptes consolidés au 31 décembre 2006 intègrent l'ensemble des sociétés suivantes :

Sociétés	Pays	Méthode consolidation	% de contrôle en 2006	% de contrôle en 2005
Micropole -Univers	France	Société mère		
Univers Informatique	France	IG	100 %	100 %
Cortech	France	IG	dissoute	100 %
LP Ingénierie	France	IG	dissoute	100 %
Conceptware	France	IG	100 %	100 %
Micropole-Univers Consulting	France	IG	100 %	100 %
Micropole-Univers Suisse	Suisse	IG	100 %	100 %
Netvertis	Suisse	IG	100 %	100 %
CROSS systems Company	France	IG	90,10 %	90,10 %
CROSS Systems France	France	IG	dissoute	90,10 %
CROSS Systems Intégration	France	IG	dissoute	90,10 %
CROSS Systems Suisse	Suisse	IG	100 %	100 %
Micropole-Univers Institut	France	IG	90,10 %	90,10 %
CROSS Systems Ingenierie	France	IG	100 %	
CROSS Systems Management	France	IG	100 %	
CROSS Systems Informatique	France	IG	100 %	

IG : Intégration globale

2.2 IMPACT SUR LE BILAN DE L'EVOLUTION DU PERIMETRE DE CONSOLIDATION

NEANT

3. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

1.1. CHIFFRE D'AFFAIRES

La ventilation du chiffre d'affaires par zone géographique est la suivante :

En milliers d'euros	2006	2005
France	56 043	56 215
Suisse	13 419	12 884
Total	69 462	69 099

Le Groupe est implanté principalement en France et en Suisse. Pour ses besoins de gestion, seules les entités géographiques constituent des centres de profit pour lesquels il existe une mesure complète de la performance. La ventilation du chiffre d'affaires, des actifs est donnée en Note 4.9.1 « Activité par zone géographique »

1.2. CHARGES DE PERSONNEL

En milliers d'euros	2006	2005
Salaires	34 022	34 190
Charges sociales	14 111	14 697
Païement en actions (Notes 2.3)	222	220
Total	48 355	49 107

1.3. AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS

En milliers d'euros	2006	2005
Restructurations et dépréciation d'actifs	-817	- 1 389
Résultat provenant des activités abandonnées ou cédées de Cross Systems Company	3 400	
Dépréciation des écarts d'acquisition	-3 400	
Autres	- 44	- 48
	- 861	- 1 437

Restructurations et dépréciation d'actifs

Des coûts de remise en état consécutifs au départ des locaux de Nanterre et Paris mi 2006 ont été comptabilisés à hauteur de 0,2 million d'euros. Les autres coûts représentent des charges de restructuration, principalement des indemnités de départ, à caractère non récurrent et individuellement significatives.

Dépréciation des écarts d'acquisition

La valeur recouvrable des deux groupes d'UGT (France et Suisse) a été déterminée en utilisant les projections à 5 ans de flux de trésorerie établies à partir d'estimations et plan à moyen terme. Les prévisions sont fondées sur des plans d'actions commerciaux par entités et sur les données macroéconomiques fournies par le Syntec Informatique. Au delà de ces 5 années, les flux de trésorerie sont extrapolés à partir d'un taux de croissance à l'infini variant de 2 à 3%. L'actualisation de ces flux est effectuée sur la base du coût moyen pondéré du capital (CMPC) après impôt du Groupe variant de 9 à 10%.

Ces tests n'ont donné lieu à aucune dépréciation des écarts en 2006.

1.4. COUT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET

En milliers d'euros	2006	2005
Charges d'intérêts	- 819	- 861
Produits d'intérêts	15	
Total	-804	- 861

1.5. AUTRES PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS

En milliers d'euros	2006	2005
Résultat net de change	5	- 12
Autres	2	77
Total	7	65

1.6. IMPOTS SUR LES RESULTATS

1.6.1. Détail des impôts sur les résultats

En milliers d'euros	2006	2005
Impôts exigibles	21	- 147
Impôts différés		
Total	21	-147

Depuis le 1er janvier 2004, le Groupe ne constate plus de nouveaux impôts différés.

En France, le groupe a opté en faveur du régime d'intégration fiscale au travers de 2 sociétés têtes de groupe constituées par les filiales de Micropole-Univers et de CROSS Systems.

1.6.2. Analyse de la charge d'impôts

En milliers d'euros	2006	2005
Résultat avant impôts sociétés	60	-334
Impôt théorique (33,33% en 2006)	-20	115
Impôt sur différences permanentes	-36	- 37
Imputation du crédit d'impôt recherche et du crédit impôt famille	111	
Non constatation des impôts différés actif	-34	- 224
Autres		
Imposition réelle	21	- 147
Taux effectif d'imposition		
Dont :		
Impôts courants	21	- 147
Impôts différés		
Total	21	- 147

1.7. RESULTAT PAR ACTION

	2006	2005
Résultat net en milliers d'euros	81	- 481
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (en milliers)	27 988	22 780
Nombre moyen pondéré d'actions pour le calcul du résultat dilué (en milliers)	31 468	26 607
Résultat net par action (en euros)	0	- 0,02
Résultat net dilué par action (en euros)	0	- 0,02

2. NOTES RELATIVES AU BILAN

2.1. ECARTS D'ACQUISITION

En milliers d'euros	2006	2005
Valeur au 1 ^{er} janvier	44 357	44 357
Acquisition de l'exercice	98	
Compléments de prix sur acquisitions antérieurs à l'exercice	-121	
Cessions		
Ecarts de conversion		
Dépréciation		
Autres	-3 400	
Valeur au 31 décembre	40 934	44 357

Selon la norme IFRS sur les actifs destinés à être cédés, le poste « Autres » comprend le prix de cession estimé de la société Cross Systems Company (voir détail de l'opération dans le paragraphe événements postérieurs à la clôture).

Les principaux écarts d'acquisition par groupe d'UGT se décomposent de la façon suivante :

En milliers d'euros	2006	2005
France	34 435	37 858
Suisse	6 499	6 499
Total	40 934	44 357

2.2. AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

En milliers d'euros	2006			2005		
	Valeur Brute	Amortisse. et déprécia.	Valeur nette	Valeur Brute	Amortisse. et déprécia.	Valeur Nette
Logiciels	1 913	- 1905	8	1 932	- 1917	15
Frais de développement	968	- 361	607	968	- 167	801
Autres incorporels	93	- 93	0	106	- 104	2
Total incorporels	2 974	-2 359	615	3 006	-2 188	818

En milliers d'euros	Logiciels	Frais de développement	Autres incorporels	Total
Valeur nette au 1^{er} janvier	15	801	2	818
Acquisitions	5			5
Cessions			0	
Variations de périmètre				
Pertes de valeurs				
Amortissements	-12	- 194	-2	- 208
Reclassements				
Ecarts de conversion				
Valeur nette au 31 décembre 2006	8	607	0	615

2.3. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

En milliers d'euros	2006			2005		
	Valeur Brute	Amortisse. et déprécia.	Valeur nette	Valeur Brute	Amortisse. et déprécia.	Valeur nette
Agencements et aménagements divers	1 173	-713	460	1 630	- 1 029	601
Matériel de bureau et informatique	1 861	-1 534	327	2 835	- 2 520	315
Mobilier	625	-530	95	605	- 497	108
Crédit bail	326	- 326	0	326	- 289	37
Autres	4	- 1	3	4	- 1	3
Total corporels	3 989	- 3 104	885	5 400	- 4 336	1 064

En milliers d'euros	Agencements	Matériel de bureau & Inf.	Mobilier	Crédit Bail	Autres	Total
Valeur nette au 1^{er} janvier	601	315	108	37	3	1 064
Acquisitions	153	313	30			496
Cessions	-27	-46	0			-73
Variations de périmètre						
Pertes de valeurs						
Amortissements	-266	-260	-45	- 37		-608
Reclassements						
Ecart de conversion		5				5
Valeur nette au 31 décembre 2006	460	327	95	0	3	885

2.4. CLIENTS ET AUTRES DEBITEURS

En milliers d'euros	2006	2005
Créances clients brutes	17 508	17 288
Dépréciation	- 1 520	- 1 505
Créances affacturées (application IAS 39 au 1/1/05)	11 813	10 148
Total créances clients	27 801	25 931

Les autres débiteurs s'analysent comme suit :

En milliers d'euros	2006	2005
Créances fiscales et sociales	5 171	7 165
Autres créances	212	198
Charges constatées d'avance	562	791
Total autres débiteurs	5 945	8 154

2.5. IMPOTS DIFFERES

Au 31 décembre 2006, les impôts différés sont essentiellement constitués de déficits reportables du groupe intégré Micropole-Univers dont l'origine se situe en 2001, 2002 et 2003 pour lesquels il a été estimé qu'il pourront être imputés sur des bénéfices fiscaux futurs. Les déficits reportables du groupe intégré Micropole-Univers des exercices 2004 (3,5 million d'euros) et 2005 (2,4 million d'euros) n'ont pas donné lieu à la comptabilisation d'actifs d'impôts différés supplémentaires par prudence. Les impôts différés passifs du groupe ne sont pas significatifs.

Les impôts différés sur les déficits fiscaux du Groupe CROSS SYSTEMS d'un montant total de 3.3 millions d'euros ne sont pas activés dans les comptes consolidés.

2.6. CAPITAUX PROPRES

Au 31 décembre 2006, le capital nominal est de 1 399 milliers d'euros, composé de 27 988 246 actions de 0,05 euros chacune, entièrement libérées. Les actions pouvant justifier d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire bénéficiant d'un droit de vote double (5 983 905 actions au 31 décembre 2006).

Pour mémoire, Micropole-Univers a procédé en octobre 2005 à l'émission d'ABSA avec maintien du droit préférentiel de souscription, à raison de 1 action nouvelle pour 4 actions anciennes. Le prix de souscription unitaire était fixé à 1,45 euro, soit un montant initial total de 7,88 millions d'euros avant clause d'extension. Devant le nombre de souscriptions demandé, le Conseil d'administration a décidé d'exercer la clause d'extension pour porter le montant total à 9 062 213 euros, soit l'émission de 6 249 802 ABSA. Les actions nouvelles ont été immédiatement assimilées aux actions anciennes et ont été admises à la cotation à compter du 3 novembre 2005 sur la même ligne que celles affectées aux actions anciennes sur le marché Eurolist d'Euronext Paris. L'exercice de la totalité de ces BSA donnerait lieu à la création de 2 083 267 actions nouvelles. Trois BSA donneront droit au titulaire de BSA de souscrire une action nouvelle, de jouissance courante, au prix de 2,50 euros par action. Ces BSA pourront être exercés du 3 novembre 2005 au 15 juin 2008 inclus, soit une durée d'environ 32 mois. Les frais relatifs à l'augmentation de capital d'un montant de 856 K€ ont été imputés en moins de la prime d'émission.

Le capital potentiel du Groupe s'élèverait à 1 573 milliers d'euros, correspondant à 3 480 000 actions supplémentaires, en cas :

- d'exercice des options de souscription d'actions en faveur du personnel du Groupe
- d'exercice des bons de souscription de parts créateurs d'entreprise
- d'exercice de bons de souscription d'actions

Caractéristiques des plans d'options de souscription d'actions

Les options pourront être consenties aux salariés de la Société et de ses filiales. Elles donneront droit à la souscription d'actions de la Société à émettre à titre d'augmentation de capital de la Société à raison de 1 option pour 1 action. Ce prix ne pourra être inférieur à 95 % de la moyenne des cours cotés aux vingt séances de Bourse précédant le jour où les options seront consenties.

Au cours de l'exercice 2006, aucune option de souscription d'actions n'a été consentie aux salariés, et aucune option n'a été levée par eux.

Année de mise en place des plans	Nombre d'actions pouvant être émises	Prix d'exercice de l'option	Nombre d'actions restant à émettre au 31.12.06	Année limite de levée des options
2002 - CA du 16 avril 2003	1 670 000	0,8 euro	1 670 000	2010
2003 - CA du 29 juillet 2003	550 000	1,18 euro	550 000	2010
Total	2 220 000		2 220 000	

Les principales données et hypothèses sous-tendant l'évaluation de la juste valeur de ces instruments de capitaux propres sont les suivantes :

	Plan 2002	Plan 2003
Prix de l'action à la date d'attribution en euros	0,94	1,42
Volatilité attendue en %	70 %	70 %
Taux sans risque en %	3,67 %	3,5 %
Taux de dividende en %	0 %	0 %
Durée de vie de l'option (ans)	7 ans	7 ans
Juste valeur des options (en euros)	0,60	0,91

Compte tenu d'une hypothèse de turnover de 20% observée sur la population concernée par l'attribution de ces instruments, une charge de 222 milliers d'euros a été enregistrée sur l'exercice 2006.

Caractéristiques des Bons de Souscription de Parts de Créateurs d'Entreprises

Ils donneront droit à la souscription d'actions de la Société à émettre à titre d'augmentation de capital de la Société à raison de 1 BSPCE pour 1 action.

Plan 2002		
Date de l'Assemblée	28 juin 2002	
Date du conseil d'administration	4 juillet 2002	
Nombre total de BSPCE pouvant être consentis	500 000	360 000
Nombre de BSPCE attribués au 31 décembre 2006	500 000	360 000
Point de départ d'exercice du Bon		
1 ^{ère} tranche d'un tiers	12 mois à partir de l'attribution	3 mois à partir de l'attribution
2 ^{ème} tranche d'un tiers	24 mois à partir de l'attribution	6 mois à partir de l'attribution
3 ^{ème} tranche d'un tiers	36 mois à partir de l'attribution	12 mois à partir de l'attribution
Date d'expiration du Bon	5 ans à compter de la date d'attribution	
Prix d'émission	2,46 euros	
Mandataires sociaux concernées	2	

Caractéristiques des bons de souscription d'actions

Par décision du 1er décembre 2004, le Conseil d'administration a fait usage de l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires du 30 juin 2004 de procéder à l'émission de diverses valeurs mobilières, donnant accès immédiatement ou à terme au capital de la société, avec suppression du droit préférentiel de souscription. Le Conseil a décidé, le 1er décembre 2004, de procéder à l'émission de 400.000 Bons de Souscription d'Action à raison d'un BSA par action Micropole-Univers. L'exercice de la totalité de ces BSA donnera lieu à la création de 400 000 actions nouvelles. Le Conseil a décidé que ces BSA seraient émis au prix de 1,39 euros par action d'une valeur nominale de 0,05 euros représentant un montant nominal de 20 000 euros.

Plan 2004			
Date de l'Assemblée	30 juin 2004		
Nombre total de BSA pouvant être consentis	400 000		
Date des premières attributions au titre de ce plan	Décembre 2004		
Nombre de BSA attribués cumulés au 31 décembre 2006	120 000		
Point de départ d'exercice du Bon	1 an à partir de la date d'attribution	2 ans à partir de la date d'attribution	3 ans à partir de la date d'attribution
Minimum de cours de l'action	2 euros	2,4 euros	3 euros
Date d'expiration du Bon	4 ans à compter de la date d'attribution		
Prix d'émission	1,39 euros		
Personnes concernées	1		
Dont BSA détenus par membres du Conseil d'Administration	0		

2.7. PROVISIONS

En milliers d'euros	2005	Dotation	Reprise (utilisée)	Reprise (non utilisée)	Variation périmètre	Autres	2006
Provision pour retraites	400	71					471
Provision pour risques	1 023	199	- 989	- 38			195
Total	1 423	270	- 989	- 38			666
Dont :							
Provision non courantes						400	471
Provision courantes						1 023	195

L'évolution des engagements de retraites et assimilés est basée sur des hypothèses actuarielles de taux d'actualisation de 4%, d'une augmentation de salaires moyenne de 2% et d'un taux d'inflation de 2%.

En milliers d'euros	2006
Engagements au 1 ^{er} janvier	400
Coût des services rendus au cours de l'exercice	55
Charges d'intérêts sur l'obligation	16
Ecart actuariels	-
Prestations versées aux salariés	-
Autres	-
Valeur nette au 31 décembre	471

2.8. ENDETTEMENT FINANCIER

En milliers d'euros	2006	2005
Emprunts à long terme	3 193	6 634
Emprunts à long terme – part à moins d'un an	3 163	1 587
Autres dettes financières	723	2 375
Dettes envers société d'affacturage	9 658	6 620
Dettes financières court terme	13 544	10 582
Endettement financier brut	16 737	17 216
Dont :		
Endettement bancaire long terme	6 356	8 221
Autres Dettes court terme	10 381	8 995

Les emprunts à long terme incluent :

- deux emprunts d'un montant respectif à l'origine de 4 et 4,5 millions d'euros souscrits au cours de l'exercice 2001 et 2002 en vue du financement de l'acquisition de la société Univers Informatique dont le solde cumulé s'élève au 31 décembre 2006 à 1,8 millions d'euros. Les intérêts contractuels sur ces emprunts sont calculés sur une base respective *EURIBOR* + 1,10 % et + 1%.
- un emprunt syndiqué de 4 millions d'euros à l'origine souscrit au cours de l'exercice 2004 en vue du financement de l'acquisition du groupe CROSS dont le solde cumulé s'élève au 31 décembre 2006 à 2 millions d'euros. Les intérêts contractuels sur cet emprunt sont calculés sur une base *EURIBOR* + 1,50 %.
- un emprunt de 4,2 millions d'euros à l'origine souscrit au cours de l'exercice 2004 dont le solde cumulé s'élève au 31 décembre 2006 à 2,3 millions d'euros. Les intérêts contractuels sur cet emprunt sont calculés sur une base *LIBOR*.

Par ailleurs, la Société s'était engagée à respecter un certain nombre de ratios financiers habituels. Au 31 décembre 2004, le Groupe ne respectait pas l'intégralité des ratios. Aux termes d'avenants aux contrats de prêts signés fin 2005, les banques ont accepté que le non respect de ces ratios de couverture soit sans incidence sur la disponibilité des lignes. Les ratios de covenants sont établis de la façon suivante :

- emprunt 2002 : le ratio d'endettement net moyen terme consolidé rapporté à la situation nette consolidée doit être inférieur à tout moment à 0,5 et le ratio d'endettement net moyen terme consolidé rapporté à la capacité d'autofinancement inférieur à 3 ;
- emprunt syndiqué 2004 : le ratio d'endettement net moyen terme consolidé rapporté à la situation nette consolidée doit être inférieur à 0,5 à partir de 2005, le ratio d'endettement net moyen terme consolidé rapporté à l'EBITDA consolidé inférieur à 1 en 2005 et 0,5 au-delà et le ratio EBITDA consolidé sur frais financiers consolidé supérieurs à 8 à compter de 2005 ;
- emprunt 2004 : sur les filiales CROSS Systems Suisse et Micropole-Univers Suisse, le ratio d'endettement net moyen terme rapporté à l'EBITDA doit être inférieur à 1,25, le ratio EBITDA consolidé sur frais financiers supérieurs à 6,5 et la somme des fonds propres et prêts des actionnaires supérieurs à 7,5 millions de Francs Suisse.

Ces emprunts sont assortis de suretés habituelles principalement le nantissement de 100 % des titres de participation d'Univers Informatique, de Cross Systems Company et des filiales Suisse concernées ainsi que le fonds de commerce Micropole-Univers.

Echéancier des dettes bancaires

En milliers d'euros	2007	2008	2009	Total
Emprunts 2001 et 2002	1 371	488		1 859
Emprunt syndiqué de 2004	996	866	215	2 077
Emprunt 2004	796	796	796	2 388
Emprunt souscrit par la filiale Suisse		32		32
Total	3 163	2 182	1 011	6 356

Analyse de l'endettement financier net

En milliers d'euros	2006	2005
Trésorerie et équivalents de trésorerie	8 279	9 288
Concours bancaires courants	- 29	
Intérêts courus non échus	- 14	- 30
Trésorerie Nette	8 236	9 258
Emprunts bancaires long terme	6 356	8 221
Dettes envers société d'affacturage	9 658	6 620
Autres dettes financières à moins d'un an	680	2 345
Trésorerie à court terme	16 694	17 186
Endettement financier net	8 458	7 928
Dont :		
Hors affacturage	- 1 200	1 308

2.9. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

2.9.1. Informations sectorielles

Comme il a été indiqué en Note 1.16, le Groupe est considéré comme un unique secteur d'activité. Les principaux éléments par zones géographiques sont :

En milliers d'euros	Chiffre d'affaires	Résultat Net	Total des actifs
France	56 043	- 834	75 725
Suisse	13 419	915	17 001
TOTAL			
ANNEE 2006	69 462	81	92 726
France	56 215	- 1 323	78 525
Suisse	12 884	842	16 146
TOTAL			
ANNEE 2005	69 099	- 481	94 671

2.9.2. Politique de gestion des risques

Le Groupe est exposé à certains risques, dont notamment :

- Les risques juridiques :

Le Groupe n'est soumis à aucune réglementation particulière. L'exploitation de son activité n'est subordonnée à aucune autorisation légale, réglementaire ou administrative. Par ailleurs, le Groupe n'a

connaissance d'aucun litige ou arbitrage susceptible d'avoir une incidence significative sur son patrimoine, ses activités ou ses résultats.

- Les risques de taux et de change

Les sociétés facturent quasi exclusivement dans leur monnaie fonctionnelle et supportent donc peu le risque de change. La part du chiffre d'affaires réalisée à l'étranger s'est élevée à 21% pour 2006. De même, l'essentiel des charges afférentes est libellé en euros. Le groupe est en position globale d'emprunts (se référer aux commentaires en Notes 4.8) portant intérêt aux taux compris entre EURIBOR +1%/1.5% pour les emprunts contractés en France et LIBOR pour les emprunts contractés en Suisse. Aucun instrument de couverture n'a été pris. Si les taux d'intérêt augmentaient de 1%, alors la charge financière du groupe augmenterait d'environ 100 000 euros sur 1 an.

• Les risques de crédit :

Les actifs à court et moyen terme qui pourraient par nature exposer le Groupe à une éventuelle concentration du risque de crédit correspondent d'une part aux placements financiers à court terme et d'autre part aux comptes clients. Les placements financiers à court terme sont essentiellement effectués sur supports monétaires et prennent la forme de valeurs mobilières de placement gérées par des institutions financières de premier plan émises par des sociétés ou institutions financières bénéficiant d'une bonne notation accordée par des agences de notation reconnues. Ces placements à court terme ne constituent donc pas un risque significatif. Le Groupe détient par ailleurs des créances sur ses clients ; les clients du Groupe ne sont concentrés sur aucun secteur d'activité particulier. Le plus gros client du Groupe représente 7 % du chiffre d'affaires total et le poids des 10 plus gros clients est d'environ 28 % du chiffre d'affaires. Les activités des clients du Groupe peuvent être affectées par leur environnement économique et les créances correspondantes s'en trouver affectées par voie de conséquence, mais le Groupe estime qu'aucun de ses clients, aucun des secteurs d'activité ni aucune des zones géographiques où il opère ne présentent un risque significatif de recouvrabilité.

• Les risques de liquidité :

Le Groupe veille à maximiser ses flux de trésorerie d'exploitation afin d'être en mesure de financer les investissements nécessaires à son développement et à sa croissance. Outre les emprunts long terme détaillés en Notes 4.8, le Groupe a recours à une société d'affacturage pour financer ses créances clients (Notes 4.4).

- Les risques liés à l'activité :

Le principal risque réside dans l'incapacité (i) de fournir la prestation pour laquelle le Groupe s'est engagé ou (ii) de la réaliser dans les délais fixés contractuellement. A ce titre, des efforts importants de formation sont prodigués à l'ensemble des personnels sur projets, en particulier pour leur permettre d'approfondir leurs compétences et d'acquérir différents niveaux de certification. Par ailleurs, nombreux sont les projets clients nécessitant de travailler avec des partenaires à l'égard desquels le Groupe peut se trouver en état de dépendance pour l'exécution desdits projets. Le Groupe cible avec soin ses propres fournisseurs et veille à négocier au mieux les termes et conditions régissant ses relations avec ses partenaires éditeurs, cotraitants ou sous-traitants, dans le cadre des projets.

Les systèmes d'information doivent répondre tant aux besoins internes du Groupe qu'aux besoins des clients dans le cadre des services rendus. Afin d'assurer la maîtrise des risques de défaillance de ses systèmes d'information, le Groupe a mis en place un certain nombre de règles de sécurité.

Ces différents risques sont appréhendés par une politique de prévention au niveau des entités opérationnelles, complétée par une couverture d'assurance au niveau du Groupe. Le Groupe est assuré pour les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile générale et professionnelle pouvant lui incomber en raison de ses activités placées auprès de plusieurs compagnies d'assurances. Les termes et conditions de ce programme, y compris les limites de couvertures, sont revus et ajustés périodiquement pour tenir compte de l'évolution du chiffre d'affaires, des activités exercées et des risques encourus. Il a également souscrit des assurances couvrant les dommages aux biens et les pertes d'exploitation.

Le risque lié au départ d'hommes clés est limité par une organisation en départements répartissant les fonctions opérationnelles sur plusieurs managers.

2.9.3. Engagements

A la connaissance du Groupe, il n'existe pas d'autres engagements que ceux identifiés dans les notes annexes et il n'est pas survenu de faits exceptionnels susceptibles d'avoir une influence significative sur l'activité, la situation financière, les résultats et le patrimoine du Groupe.

- Contrats de location :

Les engagements futurs minimum relatifs aux contrats de location en cours (hors loyers de biens capitalisés) au 31 décembre 2006 sont les suivants :

En milliers d'euros	2006	2005
A moins d'un an	188	195
De un à cinq ans	51	169
A plus de cinq ans		
Total	239	364

- Autres engagements

En milliers d'euros	2006	2005
Avals, cautions et garanties données		
Autres engagements reçus	200	200
Total	200	200

Les actionnaires dirigeants de la société NETVERTIS ont délivré au bénéfice de MICROPOLE UNIVERS une garantie de 200.000 euros sur les éléments d'actif et de passif de la société NETVERTIS (avec un seuil de déclenchement à 10.000 euros). Cette garantie sera éteinte au 1er janvier 2008.

Les engagements donnés aux banques dans le cadre des emprunts sont mentionnés dans la note « Endettement financier ».

- Droit individuel de formation :

Au 31 décembre 2006, le volume d'heures de la part ouverte et non consommée des droits est d'environ 25 000 heures. Le groupe n'a pas constaté de provisions à ce titre dans les comptes.

2.9.4. Passifs éventuels

A la date d'arrêté des comptes, il n'existe pas de passif éventuel susceptible d'avoir une influence significative sur l'activité, la situation financière, les résultats et le patrimoine du Groupe.

2.9.5. Transactions avec les parties liées

- Rémunération des dirigeants :

Les dirigeants sont les 2 membres fondateurs du Groupe. Les rémunérations versées au cours de l'exercice se décomposent de la manière suivante :

En milliers d'euros	2006	2005
Salaires et autres avantages à court terme	383	240
Indemnité de fin de contrat	0	0
Total	383	240

Les 2 fondateurs du groupe bénéficient d'une assurance chômage (GSC) dont les cotisations sont prises en charge par le Groupe. Ils ne disposent pas d'options de souscription d'actions mais bénéficient de Bons de Souscription de Parts de Créateurs d'Entreprises (Note 4.6). Par ailleurs, il n'existe pas de régime type retraite chapeau. Jusqu'au 16 mai 2005 (date de suspension du contrat de management conclu en juin 2004), les rémunérations des dirigeants étaient prises en charge par la société EuroMGT.

Enfin, il est rappelé que la société ne verse pas de jetons de présence à ses administrateurs.

2.9.6. Evénements postérieurs à la clôture

La société Micropole Univers a convenu le 28 mars 2007 avec la société Sinouhé Immobilier un contrat de cession de sa participation au capital de la société Cross Systems Company.

Le Groupe Micropole Univers a en effet décidé de simplifier et de rationaliser les coûts de son organisation administrative et juridique qui comprend à ce jour deux sociétés cotées au sein d'un même groupe. Il convient de préciser que ces opérations ne conduisent en rien à la cession des activités industrielles de Cross System et de sa filiale Micropole Univers Institut, qui au contraire s'intégreront totalement dans le périmètre du groupe Micropole Univers pour y poursuivre pleinement leurs développements.

Ce contrat prévoit la réalisation préalable des opérations suivantes :

- transfert de l'activité et des salariés de Cross Systems Company à sa filiale Cross Systems Ingénierie dans le cadre d'un apport partiel d'actif soumis au régime des scissions ;
- augmentation de capital de Cross Systems Company d'un montant de l'ordre de 12 millions d'euros par voie d'émission d'actions nouvelles à la valeur nominale (0,20 euro) avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires à l'effet de ramener ses capitaux propres à un niveau positif et de diminuer le niveau de son endettement, Micropole Univers s'engageant à participer à cette augmentation de capital par voie de compensation de créance avec ses comptes courants ;
- cession par Cross Systems Company à Micropole Univers de ses participations au capital des sociétés Cross Systems Ingénierie et Micropole Univers Institut ;
- après réalisation des opérations précédentes, cession par Micropole Univers de sa participation au capital de Cross Systems Company à la société Sinouhé Immobilier (ou à toute société qu'elle se serait substituée), laquelle procédera à une offre publique conformément à la réglementation applicable.

L'approbation de l'apport partiel d'actif au bénéfice de Cross Systems Ingénierie sera soumise aux actionnaires de Cross Systems Company lors de l'assemblée générale annuelle 2007, laquelle se tiendra au plus tard le 30 juin 2007. Sur requête conjointe de Cross Systems Company et de sa filiale Cross Systems Ingénierie, Monsieur Gilles de Courcel a été désigné en qualité de commissaire à la scission pour les besoins de cette opération d'apport par ordonnance du Président du Tribunal de commerce de Paris en date du 12 mars 2007.

L'assemblée générale de Cross Systems Company devra également déléguer au conseil d'administration la compétence à l'effet de procéder à l'augmentation de capital susvisée. Cette augmentation de capital a vocation à être lancée dans les jours suivant l'assemblée générale, sous réserve que l'Autorité des marchés financiers ait préalablement apposé son visa sur le prospectus qui lui sera soumis par Cross Systems Company.

La cession par Cross Systems Company à Micropole Univers de ses participations au capital des sociétés Cross Systems Ingénierie et Micropole Univers Institut interviendra au plus tard à la date de cession par Micropole-Univers de sa participation à la société Sinouhé Immobilier, étant précisé que le prix de cession de ces participations sera soumis à l'appréciation d'un expert indépendant qui sera désigné par Cross Systems Company au plus tard le 15 avril 2007.

Il est à cet égard envisagé que la cession par Micropole-Univers de sa participation à la société Sinouhé Immobilier - y compris les actions nouvelles souscrites à l'occasion de l'augmentation de

capital de Cross Systems Company - intervienne vers la fin juillet 2007 pour un prix qui peut être estimé de l'ordre de 3,7 millions d'euros. Sur la base de ce prix, d'une augmentation de capital intégralement souscrite par Micropole-Univers et d'un nombre d'actions porté à environ 66 millions de titres, le prix par action serait compris entre 0,05 et 0,06 euros.

Cette opération offrira aux actionnaires minoritaires de la société Cross Systems Company une possibilité de bénéficier d'une liquidité sur leurs titres à l'occasion de l'offre publique de la société Sinouhé Immobilier. Le projet d'offre publique sera soumis à l'Autorité des marchés financiers afin qu'elle en apprécie la conformité aux dispositions législatives et réglementaires qui lui sont applicables.

A la demande de la société Cross Systems Company, la cotation des actions de Cross Systems Company a été suspendue le 29 mars 2007.

Cette suspension de cotation a fait l'objet d'un avis financier d'Euronext Paris SA disponible également sur le site de la société Micropole-Univers.

5. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS (EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2006)

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société Micropole-Univers S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2006, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1/ Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

2/ Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- La société procède systématiquement, à chaque clôture, à un test de dépréciation des écarts d'acquisition et des actifs à durée de vie indéfinie et évalue également s'il existe un indice de perte de valeur des actifs à long terme, selon les modalités décrites dans la note 1.12 aux états financiers. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ce test de dépréciation ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et hypothèses utilisées.
- La société constate les résultats sur les contrats au forfait selon les modalités décrites dans la note 1.5 aux états financiers. Ces résultats sont dépendants des estimations à terminaison réalisées par les chargés d'affaires sous le contrôle de la Direction. Sur la base des

informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces évaluations des résultats à terminaison de ces contrats, à revoir les calculs effectués par la société, et à examiner les procédures d'approbation de ces estimations par la Direction générale.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3/ Vérification spécifique

Par ailleurs, nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe, conformément aux normes professionnelles applicables en France. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

A Paris et Neuilly sur Seine, le 14 juin 2007

Les commissaires aux comptes

Deloitte & Associés

Grant Thornton
Membre français de Grant Thornton International

Jean-Luc Berrebi
Associé

Michel Cohen
Associé

Muriel Boissinot
Associé



VI. COMPTES SOCIAUX DE L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2006

COMPTE DE RESULTAT

En milliers d'euros	Notes	2006	2005
CHIFFRES D'AFFAIRES	1	43 416	39 122
Autres produits de l'activité		-	-
Achats et sous-traitance		-20 975	-17 966
Charges de personnel	2	- 16 985	- 13 968
Charges externes		- 3 458	- 4 965
Impôts et taxes		- 727	- 622
Dotations nettes aux amortissements	4	- 394	- 369
Dotations nettes aux provisions	4	-49	-47
Autres produits et charges d'exploitation	3	-3	2 807
RESULTAT D'EXPLOITATION		825	3 992
<i>En % du chiffre d'affaires</i>		<i>1,9 %</i>	<i>10,2 %</i>
RESULTAT FINANCIER	5	311	126
RESULTAT EXCEPTIONNEL	6	-6 700	-1080
Impôt sur les résultats		53	80
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		-5 511	3 118

BILAN

En milliers d'euros	Notes	2006	2005
ACTIF			
Total actif immobilisé		39 306	39 273
Immobilisations incorporelles	1	2 612	2 610
Immobilisations corporelles	2	463	455
Immobilisations financières	3	36 231	36 208
Total actif circulant		41 337	49 147
Clients et autres débiteurs	4/5	37 746	43 838
VMP et Disponibilités		3 591	4 735
Charges constatées d'avance		356	574
Charges à répartir	6	0	0
TOTAL ACTIF		80 999	88 420

PASSIF	Notes	2006	2005
Capitaux propres	6	44 937	50 447
Capital		1 399	1 399
Primes liées au capital social		74 229	74 229
Réserves		1 924	1 924
Report à nouveau		-27 104	-30 223
Résultat		-5 511	3 118
Provisions pour risques et charges	7	2 460	570
Emprunts et dettes financières	8	4 053	6 152
Fournisseurs et autres dettes	9	27 960	30 162
Produits constatés d'avance		1 589	1 089
TOTAL PASSIF		80 999	88 420

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

En milliers d'euros	2006	2005
1 - Opérations d'exploitation		
Résultat net	-5 511	3 118
Amortissements et provisions	2 436	-278
- Immobilisations incorporelles	154	138
- Immobilisations corporelles	392	232
- Immobilisations financières	0	-86
- Provision pour risques et charges	1 890	-562
Résultat sur cession d'actifs	0	86
Coût de l'endettement financier net	301	490
Charge d'impôt	-53	-80
Capacité d'autofinancement	-2 827	3 336
Impôts versés	0	532
Variation du BFR lié à l'activité	4 721	-8 466
Flux net de trésorerie généré par l'activité	1 894	-4 598
2 - Flux d'investissement		
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	-343	-366
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	0	0
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations financières	-172	-658
Dividendes reçus	-	-
Variation des prêts et avances consentis	-	-
Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement	-515	-1 024
3 - Opérations de financement		
Sommes reçues des actionnaires lors d'augmentation de capital	0	8 206
Sommes reçues lors de l'exercice de stocks-options	-	-
Rachat et reventes d'actions propres	-	-
Encaissements liés aux nouveaux emprunts	-	-
Remboursement d'emprunts	-2 190	-3 052
Intérêts nets versés	-315	-520
Autres flux liés aux opérations de financement	-	-
Flux net de trésorerie liés aux opérations de financement	-2 505	4 634
Incidence de la variation des taux de change sur la trésorerie nette	0	0
Incidence des variations de principes comptables	-	-
Variation globale de la trésorerie	-1 126	-988
Trésorerie au début de l'exercice	4 709	5 697
Variation de la trésorerie	-1 126	-988
Trésorerie à la clôture de l'exercice	3 583	4 709

ANNEXE AUX ETATS FINANCIERS

1. GENERALITES

Faits marquants

Afin de permettre la simplification juridique de l'organigramme du groupe CROSS SYSTEMS, l'absorption par voie de Transmission Universelle de Patrimoine des sociétés CROSS SYSTEMS et CROSS SYSTEMS INTEGRATION par la société CROSS SYSTEMS COMPANY a été effectuée en janvier 2006. Le groupe a créé trois filiales au cours de l'exercice 2006, Cross Systems Management, Cross Systems Informatique et Cross Systems Ingénierie.

Généralités

MICROPOLE S.A. est une société de droit privée constituée le 27 janvier 1994.

Les états financiers au 31 décembre 2006 reflètent la situation comptable de MICROPOLE UNIVERS S.A.

Le conseil d'administration a arrêté les états de synthèse au 31 décembre 2006 le 23 avril 2007. Ces comptes ne seront définitifs qu'après leur approbation par l'Assemblée Générale des actionnaires.

L'établissement des états financiers préparés conformément au référentiel français implique que MICROPOLE UNIVERS S.A. procède à un certain nombre d'estimations et retient certaines hypothèses qui affectent le montant des actifs et passifs, les notes sur les actifs et passifs potentiels à la date d'arrêt, ainsi que les produits et charges enregistrés sur la période. Des changements de faits et de circonstances peuvent amener MICROPOLE UNIVERS SA à revoir ces estimations.

2. METHODES COMPTABLES

Les états financiers ont été préparés conformément au référentiel français. Les principes comptables suivants ont été respectés à savoir : la continuité d'exploitation, la permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, l'indépendance des exercices ainsi que la prudence.

Les états financiers sont présentés en euros, arrondis au millier d'euros le plus proche.

Les états financiers sont préparés sur la base du coût historique.

3. PRINCIPE DE CONVERSION

Les transactions en devises étrangères sont converties en euros en appliquant le cours de change en vigueur à la date de la transaction.

Les actifs et passifs monétaires libellés en devises étrangères à la date de clôture sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture. Les différences de change qui résultent de ces opérations sont comptabilisées au passif du bilan en ce qui concerne les gains latents et interviennent dans la formation du résultat pour les pertes latentes. Les actifs et passifs non monétaires libellés en devises étrangères sont comptabilisés au cours historique en vigueur à la date de la transaction.

4. ACTIFS INCORPORELS

Frais de recherche et développement

Les dépenses de recherche supportées en vue d'acquérir une compréhension et des connaissances scientifiques ou techniques nouvelles sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.

A compter du 1^{er} janvier 2005, les dépenses de développement, c'est-à-dire découlant de l'application des résultats de la recherche à un plan ou l'élaboration d'une nouvelle offre en vue de la commercialisation de produits logiciels et procédés nouveaux ou substantiellement améliorés, sont comptabilisées en tant qu'immobilisation si la société peut démontrer, notamment, la faisabilité technique et commerciale du produit ou du procédé et la disponibilité de ressources suffisantes pour achever le développement.

Les frais de développement portés à l'actif sont comptabilisés à leur coût diminué du cumul des amortissements et peuvent donner lieu, le cas échéant, à la constatation d'une perte de valeur. Ils sont amortis, selon la méthode linéaire, sur une durée maximale d'utilisation prévue de 5 ans.

Autres actifs incorporels

Principalement constitués d'un fonds de commerce inscrit à l'actif pour sa valeur d'apport. Une provision pour dépréciation est constatée pour tenir compte de la perte de sa valeur.

Des logiciels acquis par la SA MICROPOLE UNIVERS, sont amortis sur des durées allant de douze mois à trois ans selon le mode linéaire.

5. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont inscrites au bilan à leur coût d'acquisition, c'est-à-dire au prix d'achat augmenté des frais accessoires.

Lorsqu'une immobilisation corporelle a des composantes significatives ayant des durées d'utilité différentes, ces dernières sont comptabilisées séparément.

Les coûts d'entretien et de réparation sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Les dépenses relatives au remplacement ou renouvellement d'une composante d'immobilisation corporelle sont comptabilisées comme un actif distinct, et l'actif remplacé est éliminé.

Les autres dépenses ultérieures relatives à une immobilisation corporelle ne sont comptabilisées à l'actif que lorsqu'elles améliorent l'état de l'actif au-dessus de son niveau de performance défini à l'origine. Toutes les autres dépenses ultérieures sont comptabilisées en charges de l'exercice au cours duquel elles sont encourues.

Les amortissements sont calculés suivant les modes linéaires ou dégressifs en fonction de la durée d'utilisation estimée des immobilisations :

agencements et aménagements divers : 3 à 10 ans

matériel de bureau et informatique : 3 à 5 ans

meublier : 5 à 10 ans

6. INSTRUMENTS FINANCIERS

Les actifs financiers sont composés de titres de participation figurant au bilan à leur coût d'acquisition ou à leur valeur d'usage si celle-ci est inférieure, de prêts et dépôts-cautionnements à maturité supérieure à 3 mois, la trésorerie et les équivalents de trésorerie. Les passifs financiers comprennent les emprunts long terme ainsi que les découverts et crédits bancaires court terme.

Les VMP et Disponibilités sont constituées de valeurs mobilières de placement, de type OPCVM de trésorerie, sans risque à très court terme et facilement cessibles, ainsi que de liquidités sur des comptes courants bancaires.

La SA MICROPOLE UNIVERS n'utilise pas d'instruments financiers dérivés pour couvrir son exposition aux risques de change et de taux d'intérêt résultant de ses activités opérationnelles, financières et d'investissement.

La SA MICROPOLE UNIVERS estime, cependant, ne pas être exposé de façon matérielle à ces risques dans la mesure où l'essentiel des flux opérationnels sont réalisés en euros.

La valeur d'usage des titres de participation pour lesquels il n'existe pas de valeur de référence récente s'apprécie principalement sur la base des perspectives de rentabilité future reposant sur les prévisions de flux nets de trésorerie actualisés. Une provision pour dépréciation des titres de participation est constatée si la valeur d'usage devient inférieure au coût d'enregistrement des titres.

7. CLIENTS ET AUTRES DEBITEURS

Les créances commerciales et autres créances sont comptabilisées à leur coût d'acquisition diminué des corrections de valeur.

8. EMPRUNTS PORTANT INTERETS

Les emprunts portant intérêts sont comptabilisés à leur valeur nominale d'origine.

9. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Elles sont destinées à couvrir des risques et charges que des événements survenus ou en cours rendent probables, nettement précisés quant à leur objet, dont il est probable qu'ils provoqueront une sortie de ressources au bénéfice d'un tiers par obligation juridique ou implicite, sans contrepartie au moins équivalente de la part de celui-ci et dont le montant peut être évalué avec une fiabilité suffisante, mais dont la réalisation et l'échéance sont incertaines. Les engagements résultant de plans de restructuration sont comptabilisés lorsque des plans détaillés et formalisés ont été établis et qu'un début de mise en œuvre ou une annonce ont créé une attente chez les personnes concernées. Les coûts d'exploitation futurs ne sont pas provisionnés

Les pertes à terminaison font l'objet d'une provision correspondant aux pertes estimées en fin de projet diminuées des pertes déjà constatées à l'avancement du projet.

Les indemnités légales et conventionnelles de fin de carrière dues aux salariés ne sont pas provisionnées. Ces engagements ne sont pas significatifs compte tenu des caractéristiques des effectifs (âge et ancienneté).

10. FOURNISSEURS ET AUTRES DETTES

Les dettes commerciales et les autres dettes sont enregistrées à leur valeur nominale.

11. PRODUITS DE L'ACTIVITE

Le chiffre d'affaires et les résultats sur l'ensemble des contrats au forfait s'échelonnent sur plusieurs exercices, qu'il s'agisse de contrats correspondant à la réalisation de prestations intellectuelles ou de systèmes intégrés, sont constatés selon la méthode du pourcentage d'avancement des travaux. Ce principe entraîne l'enregistrement comptable de factures à établir ou de produits constatés d'avance,

lorsque la facturation n'est pas en phase avec l'avancement. Par ailleurs, lorsque le prix de revient prévisionnel d'un contrat est supérieur au chiffre d'affaires contractuel, intégrant le cas échéant des droits à recette complémentaires ou à réclamations, une provision pour perte à terminaison à hauteur de la différence est constatée.

Les prestations relatives à ces contrats figurent au bilan en créances clients ou en comptes rattachés ou en produits constatés d'avance, selon qu'elles ont été facturées ou non. Par ailleurs, lorsque le prix de revient prévisionnel d'un contrat est supérieur au chiffre d'affaires contractuel, intégrant le cas échéant des droits à recette complémentaires ou à réclamations, une provision pour perte à terminaison à hauteur de la différence est constatée.

Le chiffre d'affaires des contrats en régie est pris en compte au fur et à mesure de la réalisation de ces travaux.

Le chiffre d'affaires au titre des prestations de maintenance est constaté prorata temporis sur la durée du contrat et donne lieu à l'enregistrement de produits constatés d'avance.

Le chiffre d'affaires relatif à la vente de matériels est reconnu lors de la livraison du matériel.

12. RESULTAT EXCEPTIONNEL

Le résultat exceptionnel comprend notamment :

- les plus ou moins values sur cessions d'immobilisations
- les produits ou les charges résultant d'événements ou de transactions clairement distincts des activités ordinaires de l'entreprise et dont on ne s'attend pas à ce qu'elles se reproduisent de manière fréquente ou régulière.
- Les charges de restructuration et d'intégration supportées par la société dans le cadre des opérations de croissance externe.

NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

NOTE 1 : Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires, réalisé en quasi-totalité en France, correspond à des prestations d'ingénierie, de conseil et d'intégration.

Compte tenu de l'activité sur l'exercice, il apparaît que les opérations effectuées se traduisent, pour la plupart, par une globalisation de l'ensemble de ces prestations dans le cadre d'un même projet. De ce fait, une affectation par nature de prestation n'est pas considérée comme représentative de l'activité effective de la société.

Le chiffre d'affaires réalisé auprès des entreprises liées s'élève à 2.347 K€ en 2006 contre 2.708 K€ en 2005.

NOTE 2 : Charges de personnel

En milliers d'euros	2006	2005
Salaires	11 082	9 209
Charges sociales	5 903	4 759
Total	16 985	13 968

Effectifs moyens	2006	2005
Cadres	277	208
Non cadres	12	7
Total	289	215

Un nouvel accord d'intéressement a été signé en juin 2005 pour une durée de 3 ans couvrant les exercices 2005 à 2007. Les seuils de déclenchement pour l'exercice 2006 n'ont pas été atteints.

NOTE 3 : Autres produits et charges d'exploitation

En milliers d'euros	2006	2005
Transfert de charges	0	2 656
Subventions d'exploitation	3	3
Divers	-6	148
Total	- 3	2 807

Les transferts de charges concernent essentiellement des charges liées aux opérations de croissance externe (principalement CROSS SYSTEMS) qui font l'objet d'un reclassement du résultat d'exploitation au résultat exceptionnel.

NOTE 4 : Amortissements et provisions d'exploitation

En milliers d'euros	2006	2005
Dotations aux amortissements	-394	-369
Dotations aux provisions	-132	-58
Reprises des provisions	83	11
Total	-443	-416

NOTE 5 : Résultat financier

En milliers d'euros	2006	2005
Charges d'intérêts	- 548	- 490
Dotations aux provisions financières	0	0
Autres charges financières	-38	-2
Reprises des provisions financières	0	86
Autres produits financiers	897	532
Résultat Financier	- 311	126

Le poste autres produits financiers intègre en 2005 des intérêts sur comptes courants avec les parties liées de 499 milliers d'euros et de 835 milliers d'euros en 2006.

NOTE 6 : Résultat exceptionnel

En milliers d'euros	2006	2005
Charges de restructuration	-843	-1 368
Dotations aux provisions exceptionnelles (1)	-6 380	-211
Autres charges exceptionnelles (2)	0	-3 203
Amortissements des charges à répartir	0	0
Reprises des provisions exceptionnelles (3)	523	3 700
Autres produits exceptionnels	2	2
	- 6 700	- 1 080

(1) Une provision pour dépréciation des comptes courants de 4020 K€ et une provision pour risque complémentaire de 2280 K€ ont été constituées pour faire face au risque de non recouvrement existant à la date de clôture dans le cadre du soutien financier du groupe CROSS pris par Micropole Univers le 18 avril 2006 et réitéré le 15 mai 2007 et de l'engagement de recapitalisation envers la société SINOUHE signé le 28 mars 2007.

(2) En 2005, Micropole Univers a abandonné les créances envers ses filiales :
 - 2 146 milliers d'euros pour Cortech

- 971 milliers d'euros pour LP Ingénierie
- 86 milliers d'euros de valeur nette constatée sur la cession des titres des filiales LP et Cortech cédée pour 1 euro

(3) En conséquence ont été reprises les provisions constatées antérieurement sur ses deux filiales :

- 2 146 milliers d'euros pour Cortech
- 971 milliers d'euros pour LP Ingénierie
- 583 milliers d'euros en divers

Les autres dotations et reprises de 2006 concernent divers licenciements et litiges prud'homaux ainsi que les loyers de Nanterre.

NOTE 7 : Autres points

Un accord de participation groupe a été signé en 1999 mais les pertes fiscales reportables de la société ne permettent pas de versement en 2006.

Une convention d'intégration fiscale a été signée entre les sociétés MICROPOLE UNIVERS, UNIVERS INFORMATIQUE, CORTECH, LP INGENIERIE, CONCEPTWARE. L'exercice se conclut par un déficit fiscal de groupe de 5,9 millions d'euros portant les déficits reportables à fin décembre 2006 à 20 millions d'euros.

NOTES RELATIVES AU BILAN

NOTE 1 : Les immobilisations incorporelles

En milliers d'euros	2006			2005		
	Valeur Brute	Amortisse. et provisions	Valeur nette	Valeur Brute	Amortisse. et provisions	Valeur nette
Logiciels	590	584	6	587	575	12
Frais de développement	420	184	236	267	39	228
Fonds commercial	7 670	5 300	2 370	7 670	5 300	2 370
Autres	0	0	0	11	11	0
Total incorporels	8 680	6 068	2 612	8 535	5 925	2 610

Le fonds de commerce est issu de la fusion avec SPHERIS (7,6 MEuros) en date du 1er avril 2001. Les flux de trésorerie afférents à cette activité ne sont pas identifiables distinctement. Dès lors, l'approche de la valeur du fonds de commerce de SPHERIS repose sur une approche qualitative fondée sur le maintien du portefeuille clients spécifiques SPHERIS ainsi qu'aux synergies avec les activités et le portefeuille clients de MICROPOLE-UNIVERS. Cette analyse avait conduit à constater une provision complémentaire en 2004 de 2,550 millions d'euros.

En milliers d'euros	Logiciels	Frais de développement	Fonds Commercial	Autres incorporels	Total
Valeur nette au 1^{er} janvier	12	228	2370	0	2 610
Acquisitions	3	153			156
Cessions					
Dépréciation					
Amortissements	9	145			154
Valeur nette au 31 décembre 2006	6	236	2370	0	2 612

NOTE 2 : Les immobilisations corporelles

En milliers d'euros	2006			2005		
	Valeur Brute	Amortisse. et provisions	Valeur nette	Valeur Brute	Amortisse. et provisions	Valeur nette
Agencements et aménagements divers	537	300	237	513	230	283
Matériel de bureau et informatique	953	737	216	816	672	144
Mobilier	172	162	10	168	140	28
Autres						
Total corporels	1 662	1 199	463	1 497	1 042	455

En milliers d'euros	Agencements	Matériel de bureau & Inf.	Mobilier	Autres	Total
Valeur nette au 1^{er} janvier	283	144	28		455
Acquisitions	145	252	4		401
Cessions					
Pertes de valeurs					
Amortissements	191	180	22		393
Valeur nette au 31 décembre 2006	237	216	10		463

NOTE 3 : Les immobilisations financières

En milliers d'euros	2006			2005		
	Valeur Brute	Amortisse. et provisions	Valeur nette	Valeur Brute	Amortisse. et provisions	Valeur nette
Titres de participation	53 788	18 365	35 423	53 861	18 365	35 496
Prêt effort construction	274		274	230		230
Dépôts et cautionnements	534		534	482		482
Autres						
Total	54 596	18 365	36 231	54 573	18 365	36 208

La valeur d'usage des titres a été déterminée en utilisant les projections à 5 ans de flux de trésorerie (free cash flow) établies à partir d'estimations et plans à moyen terme. Les prévisions sont fondées sur des plans d'actions commerciaux par entités, les données macroéconomiques fournies par le Syntec Informatique. Au delà de ces 5 années, les flux de trésorerie sont extrapolés à partir d'un taux de croissance à l'infini variant de 2 à 3 %. L'actualisation de ces flux est effectuée sur la base du coût moyen pondéré du capital (CMPC) du Groupe. La moyenne des valeurs recouvrables obtenue sur la base du CMPC et de taux de croissance de la valeur terminale est alors comparée à la valeur comptable des titres. Ces tests n'ont donné lieu à aucune dépréciation des titres en 2006.

En milliers d'euros	Titres de Participation	Prêt effort construction	Dépôts et cautionnements	Autres	Total
Valeur nette au 1^{er} janvier	35496	230	482		36 208
Acquisitions	48	44	52		144
Cessions	121				121
Pertes de valeurs					
Amortissements					
Reprise de provisions					
Valeur nette au 31 décembre 2006	35 423	274	534	0	36 231

NOTE 4 : Créances clients et comptes rattachés

En milliers d'euros	2006	2005
Créances clients brutes	8 767	13 151
Provision pour dépréciation	-107	-112
Total créances clients	8 660	13 039

Les créances envers les filiales du groupe représentaient respectivement 4 174 et 1 144 milliers d'euros en 2005 et 2006.

Note 5 : Autres créances

En milliers d'euros	2006	2005
Créances fiscales et sociales	3 718	4 072
Fonds de garantie affacturage	1 080	2 347
Autres créances (1)	28 308	24 380
Provision pour dépréciation (2)	-4 020	
Total autres créances	29 086	30 799

(1) Les créances envers les filiales du groupe représentaient respectivement 24 261 et 28 152 milliers d'euros en 2005 et 2006.

(2) voir Note 6 du compte de résultat

NOTE 6 : Les capitaux propres

Au 31 décembre 2006, le capital nominal est de 1 399 milliers d'euros, composé de 27 988 246 actions de 0.05 euros chacune, entièrement libérées. Les actions pouvant justifier d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire bénéficiaire d'un droit de vote double (5 983 905 actions au 31 décembre 2006).

Micropole-Univers a procédé en octobre 2005 à l'émission d'ABSA avec maintien du droit préférentiel de souscription, à raison de 1 action nouvelle pour 4 actions anciennes. Le prix de souscription unitaire était fixé à 1,45 euro, soit un montant initial total de 7,88 millions d'euros avant clause d'extension. Devant le nombre de souscriptions demandé, le Conseil d'administration a décidé d'exercer la clause d'extension pour porter le montant total à 9 062 213 euros, soit l'émission de 6 249 802 ABSA. Les actions nouvelles ont été immédiatement assimilées aux actions anciennes et ont été admises à la cotation à compter du 3 novembre 2005 sur la même ligne que celles affectées aux actions anciennes sur le marché Eurolist d'Euronext Paris. L'exercice de la totalité de ces BSA donnerait lieu à la création de 2 083 267 actions nouvelles. Trois BSA donneront droit au titulaire de BSA de souscrire une action nouvelle, de jouissance courante, au prix de 2,50 euros par action. Ces BSA pourront être exercés du 3 novembre 2005 au 15 juin 2008 inclus, soit une durée d'environ 32 mois.

En milliers d'euros	Notes	1er janvier 2006	Augment. de capital	Résultat Net 2006	Résultat Net 2005	31 décembre 2006
Capitaux propres -						
Capital		1 399				1 399
Primes liées au capital social		74 229				74 229
Réserves		1 924				1 924
Report à nouveau		-30 223			3 118	-27 104
Résultat		3 118		-5 511	-3 118	-5 511
		50 447	0	-5 511	0	44 937
Dont :						
Part des minoritaires		0	0	0	0	0
Part du groupe		50 447	0	-5 511	0	44 937

Caractéristiques des plans d'options de souscription d'actions

Les options pourront être consenties aux salariés de la Société et de ses filiales. Ils donneront droit à la souscription d'actions de la Société à émettre à titre d'augmentation de capital de la Société à raison de 1 option pour 1 action. Ce prix ne pourra être inférieur à 95 % de la moyenne des cours cotés aux vingt séances de Bourse précédant le jour où les options seront consenties.

Au cours de l'exercice 2006, aucune option de souscription d'actions n'a été consentie aux salariés, et aucune option n'a été levée par eux.

Année de mise en place des plans	Nombre d'actions pouvant être émises	Prix d'exercice de l'option	Nombre d'actions restant à émettre au 31.12.05	Année limite de levée des options
2002 - CA du 16 avril 2003	1 670 000	0,8 euro	1 670 000	2010
2003 - CA du 29 juillet 2003	550 000	1,18 euro	550 000	2011
Total	2 220 000		2 220 000	

Caractéristiques des Bons de Souscription de Parts de Créateurs d'Entreprises

Ils donneront droit à la souscription d'actions de la Société à émettre à titre d'augmentation de capital de la Société à raison de 1 BSPCE pour 1 action.

Plan 2002			
Date de l'Assemblée	28 juin 2002		
Date du conseil d'administration	4 juillet 2002		
Nombre total de BSPCE pouvant être consentis	500 000	360 000	
Nombre de BSPCE attribués au 31 décembre 2006	500 000	360 000	
Point de départ d'exercice du Bon			
1 ^{ère} tranche d'un tiers	12 mois à partir de l'attribution	3 mois à partir de l'attribution	
2 ^{ème} tranche d'un tiers	24 mois à partir de l'attribution	6 mois à partir de l'attribution	
3 ^{ème} tranche d'un tiers	36 mois à partir de l'attribution	12 mois à partir de l'attribution	
Date d'expiration du Bon	5 ans à compter de la date d'attribution		
Prix d'émission	2,46 euros		
Mandataires sociaux concernées	2		

Caractéristiques des bons de souscription d'actions

Par décision du 1^{er} décembre 2004, le Conseil d'administration a fait usage de l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires du 30 juin 2004 de procéder à l'émission de diverses valeurs mobilières, donnant accès immédiatement ou à terme au capital de la société, avec suppression du droit préférentiel de souscription. Le Conseil a décidé, le 1^{er} décembre 2004, de procéder à l'émission de 400.000 Bons de Souscription d'Action à raison d'un BSA par action Micropole-Univers.

L'exercice de la totalité de ces BSA donnera lieu à la création de 400 000 actions nouvelles. Le Conseil a décidé que ces BSA seraient émis au prix de 1,39 euros par action d'une valeur nominale de 0,05 euros représentant un montant nominal de 20 000 euros.

Plan 2004			
Date de l'Assemblée	30 juin 2004		
Nombre total de BSA pouvant être consentis	400 000		
Décembre 2004			
Date des premières attributions au titre de ce plan	120 000		
Nombre de BSA attribués cumulés au 31 décembre 2006	120 000		
Point de départ d'exercice du Bon	1 an à partir de la date d'attribution	2 ans à partir de la date d'attribution	3 ans à partir de la date d'attribution
Minimum de cours de l'action	2 euros	2,4 euros	3 euros
Date d'expiration du Bon	4 ans à compter de la date d'attribution		
Prix d'émission	1,39 euros		
Personnes concernées	1		
Dont BSA détenus par membres du Conseil	0		

NOTE 7 : Provisions pour risques et charges

En milliers d'euros	2005	Dotation	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	2006
Provision pour risques	168	194	193	9	160
Provision pour risques sur titres	0	2 280			2 280
Provisions pour charges	371		371		0
Provisions pour restructuration	31		1	10	20
Total	570	2 474	565	19	2 460

Les provisions pour charges couvrent le coût des surfaces inoccupées sur le bail de Nanterre jusqu'à la fin du bail en 2006 pour 282 milliers d'euros.

NOTE 8 : Endettement financier

En milliers d'euros	2006	2005
Dettes financières à long terme	1 569	3 935
Dettes financières à long terme – part à moins d'un an	2 367	722
Crédits à court terme et découvert	0	4
Autres dettes à moins d'un an	117	1 491
Endettement financier brut	4 053	6 152

Les dettes financières à long terme incluent :

- deux emprunts d'un montant respectif de 4 et 4,5 millions d'euros souscrits au cours de l'exercice 2001 et 2002 en vue du financement de l'acquisition de la société Univers Informatique dont le solde cumulé s'élève au 31 décembre 2006 à 1,8 millions d'euros. Les intérêts contractuels sur ces emprunts sont calculés sur une base respective *EURIBOR* + 1,10 % et + 1%..
- un emprunt syndiqué de 4 millions d'euros souscrit au cours de l'exercice 2004 en vue du financement de l'acquisition du groupe CROSS dont le solde cumulé s'élève au 31 décembre 2006 à 2,1 millions d'euros. Les intérêts contractuels sur cet emprunt sont calculés sur une base *EURIBOR* + 1,50 %.

Par ailleurs, la Société s'était engagée à respecter un certain nombre de ratios financiers habituels. Au 31 décembre 2004, le Groupe ne respectait pas l'intégralité des ratios. Aux termes d'avenants aux contrats de prêts signés fin 2005, les banques ont accepté que le non respect de ces ratios de couverture soit sans incidence sur la disponibilité des lignes. Les ratios de covenants sont établis de la façon suivante :

- emprunt 2002 : le ratio d'endettement net moyen terme consolidé rapporté à la situation nette consolidée doit être inférieur à tout moment à 0,5 et le ratio d'endettement net moyen terme consolidé rapporté à la capacité d'autofinancement inférieur à 3 ;
- emprunt syndiqué 2004 : le ratio d'endettement net moyen terme consolidé rapporté à la situation nette consolidée doit être inférieur à 0,5 à partir de 2005, le ratio d'endettement net moyen terme consolidé rapporté à l'EBITDA consolidé inférieur à 1 en 2005 et 0,5 au-delà et le ratio EBITDA consolidé sur frais financiers consolidé supérieurs à 8 à compter de 2005.

Ces emprunts sont assortis de suretés habituelles principalement le nantissement de 100 % des titres de participation d'Univers Informatique, de Cross Systems Company ainsi que le fonds de commerce Micropole-Univers.

Echéancier des dettes financières à plus d'un an

En milliers d'euros	2007	2008	2009	Total
Emprunts 2001 et 2002	1 371	488		1 859
Emprunt syndiqué de 2004	996	866	215	2 077
Total	2 367	1 354	215	3 936

Trésorerie nette

En milliers d'euros	2006	2005
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3 591	4 735
Concours bancaires courants		
Intérêts courus non échus	- 8	- 26
Trésorerie Nette	3 583	4 709

NOTE 9 : Fournisseurs et autres dettes

En milliers d'euros	2006	2005
Dettes fournisseurs	20 751	22 482
Dettes fiscales et sociales	6 873	7 474
Autres dettes	336	206
Fournisseurs et autres dettes	27 960	30 162

NOTE 10 : Engagements

A la connaissance du Groupe, il n'existe pas d'autres engagements que ceux identifiés dans les notes annexes et il n'est pas survenu de faits exceptionnels susceptibles d'avoir une influence significative sur l'activité, la situation financière, les résultats et le patrimoine du Groupe.

- Contrats de location :

Les engagements futurs minimum relatifs aux contrats de location en cours au 31 décembre 2006 sont les suivants :

En milliers d'euros	2006
A moins d'un an	106
De un à cinq ans	43
A plus de cinq ans	
Total	149

- Autres engagements reçus

En milliers d'euros	2006	2005
Garanties reçues sur sociétés liées	200	200
Autres engagements		
Total	200	200

Les actionnaires dirigeants de la société NETVERTIS ont délivré au bénéfice de MICROPOLE UNIVERS une garantie de 200.000 euros sur les éléments d'actif et de passif de la société NETVERTIS (avec un seuil de déclenchement à 10.000 euros). Cette garantie sera éteinte au 1er janvier 2008.

- Autres engagements donnés

Le montant des créances cédées au factor s'établissent à 8 213 milliers d'euros.

En garantie des emprunts souscrits, les titres de sociétés liées ont été donnés en nantissement :

- Nantissement de 530 354 titres d'Univers Informatique au profit de la Société Générale et la Banque Tarnaud et de 681 210 titres au profit de la BNP PARIBAS en garantie des emprunts contractés pour l'acquisition de la société UNIVERS INFORMATIQUE.
- Nantissement de 5 472 544 titres de CROSS SYSTEMS COMPANY au profit de la BNP Paribas, de la Société Générale et du CCF et nantissement du fonds de commerce de MICROPOLE UNIVERS en garantie de l'emprunt de 4 M€ souscrit en mars 2004.

Le montant des indemnités de fin de carrière au 31 décembre 2006 s'élève à 190 milliers d'euros pour la société Micropole-Univers..

Le 15 mai 2007, réitérant son engagement du 18 avril 2006, la société MICROPOLE UNIVERS s'est engagée à soutenir financièrement le groupe CROSS SYSTEMS pour une durée courant jusqu'à la date de réalisation définitive de cession de la société CROSS SYSTEMS COMPANY (prévue fin juillet 2007).

- Droit individuel de formation :

Au 31 décembre 2006, le volume d'heures de la part ouverte et non consommée des droits est d'environ 10 200 heures. La société n'a pas constaté de provisions à ce titre dans les comptes.

NOTE 11 : Transactions avec les parties liées

a) Rémunérations des dirigeants :

Les dirigeants sont les 2 membres fondateurs du Groupe. Les rémunérations versées au cours de l'exercice se décomposent de la manière suivante :

En milliers d'euros	2006	2005
Salaires et autres avantages à court terme	383	240
Prestations EuroMGT		375
Indemnité de fin de contrat	0	0
Total	383	615

Les 2 fondateurs du groupe bénéficient d'une assurance chômage (GSC) dont les cotisations sont prises en charge par le Groupe. Ils ne disposent pas d'options de souscription d'actions mais bénéficient de Bons de Souscription de Parts de Créateurs d'Entreprises (Note 5.6). Par ailleurs, il n'existe pas de régime type retraite chapeau. Jusqu'au 16 mai 2005 (date de suspension du contrat de management conclu en juin 2004), les rémunérations des dirigeants étaient prises en charge par la société EuroMGT.

Enfin, il est rappelé que la société ne verse pas de jetons de présence à ses administrateurs.

b) Eléments concernant les entreprises liées

En milliers d'euros	2006	2005
Créances clients	1 144	4 174
Autres créances	28 152	24 261
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	17 523	17 432
Emprunts et dettes financières divers	109	0

NOTE 12 : Evènements postérieurs à la clôture

Se reporter à la note 4.9.6 des annexes consolidées

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATION

Informations financières	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenue (en %)	Valeur comptable des titres détenus		Prêts & avances consentis par la société non encore remboursé	Montant des cautions & avals donnés par la société	Chiffre d'affaires HT du dernier exercice écoulé	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
				brute	nette					
Filiales & participations										
A - Renseignements détaillés sur chaque titre										
1 – Filiales (détenues à plus de 50 %) :										
UNIVERS	2 044	-6 190	100	46 229	31 630	18 630	néant	18 644	46	0
MS SUISSE	65	550	100	69	69	2 413	néant	76	10	0
NETVERTIS	410	52	100	551	551	0	néant	1 365	439	0
CROSS SYSTEM COMPANY	1 215	-8 856	90	5 635	1 870	4 020	néant	5 501	-878	0
CONCEPTWARE	50	163	100	1 212	1 212	1 847	néant	2 765	-63	0
MU MAROC	7	0	85	7	7	0	néant	0	0	0
MU CONSULTING	37	2	100	85	85	438	néant	2 509	-21	0
2 - Participations (détenues entre 10 & 50%) : NEANT										
B - Renseignements globaux sur les titres										
Filiales françaises (ensemble)	3 346	-14 881		53 161	34 797	24 935	néant	29 419	-916	0
Filiales étrangères (ensemble)	482	602		627	627	2 413	néant	1 441	449	0

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES SOCIAUX (EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2006)

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2006, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Micropole Univers S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1/ OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2/ JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Estimations

La note 3 de l'annexe « Immobilisations financières », note relative au bilan, décrit la méthodologie retenue pour estimer la valeur d'usage des titres de participation. Nous nous sommes assurés de la pertinence de cette méthodologie, ainsi que du caractère raisonnable des hypothèses et données retenues par la société pour leur mise en œuvre à la clôture de l'exercice.

La société constate les résultats sur les contrats au forfait selon les modalités décrites les méthodes comptables aux états financiers. Ces résultats sont dépendants des estimations à terminaison réalisées par les chargés d'affaires sous le contrôle de la Direction. Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces évaluations des résultats à terminaison de ces contrats, à revoir les calculs effectués par la société, et à examiner les procédures d'approbation de ces estimations par la Direction générale.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3/ VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels, la sincérité des informations données dans le rapport de gestion relatives aux rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux concernés ainsi qu'aux engagements consentis en leur faveur à l'occasion de la prise, du changement, de la cessation de fonctions ou postérieurement à celles-ci.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

A Paris et Neuilly sur Seine, le 14 juin 2007

Les commissaires aux comptes
Grant Thornton
Membre français de Grant Thornton International

Deloitte & Associés

Jean-Luc Berrebi
Associé

Michel Cohen
Associé

Murielle Boissinot
Associé

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES (EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2006)

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre Société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

I/ CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS AUTORISES AU COURS DE L'EXERCICE

En application des articles L. 225-40, L. 225-22-1, L. 225-42-1 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'Administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

I/1 Engagement de soutien de la société Micropole Univers au profit de Cross Systems Company.

Personnes concernées : Monsieur Christian Poyau, Monsieur Thierry Létouffé
Madame Christine Léonard, Madame Sylvie Pastol

Modalités :

Votre Conseil d'administration en date du 18 avril 2006 a autorisé l'engagement de soutien financier de la société Micropole-Univers au profit de Cross Systems Company pour une durée de 12 mois.

II/ CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS APPROUVES AU COURS D'EXERCICES ANTERIEURS DONT L'EXECUTION S'EST POURSUIVIE DURANT L'EXERCICE

Par ailleurs, en application de l'article R.225-30, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

II/1 Refacturation des frais généraux et du personnel dit « improductifs »

La société Micropole-Univers procède à la refacturation de frais généraux et du personnel dit « improductif » entre les sociétés du groupe. La refacturation correspond, pour chaque société, à la différence entre :

- ses frais généraux et coûts de personnel improductif propres,
- sa quote-part des coûts totaux, déterminée sur la base de sa contribution au chiffre d'affaires de l'ensemble des sociétés françaises du groupe.

Les montants facturés à Micropole-Univers au titre de l'exercice 2006 se sont élevés à :

De la part de Univers Informatique : 900.252 € HT

De la part de Cross Systems Company : 101.374 € HT

II/2 Utilisation de la notoriété du nom commercial « Micropole-Univers » par les sociétés du groupe Cross Systems et par la société Cross Systems Suisse

Les sociétés du groupe Cross Systems et la société Cross Systems Suisse utilisent la notoriété du nom « Micropole-Univers » moyennant le versement d'une redevance fixée à 3 % de leur chiffre d'affaires.

Les redevances facturées par Micropole-Univers au titre de l'exercice 2006 se sont élevées à :

Cross Systems Company	157.059 € HT
Micropole Univers Institut :	76.185 € HT
Cross Systems Suisse :	351.285 € HT

II/3 Répartition du coût des surfaces inoccupées de Nanterre

Dans le cadre de la réorganisation du groupe et de la rationalisation des frais généraux, Micropole-Univers a décidé de résilier le bail de ses locaux de Nanterre à l'échéance de la période triennale en cours (soit en août 2006).

Dans ce contexte, Micropole-Univers a convenu avec les sociétés Univers Informatique, Cross Systems Company et Micropole Univers Institut, que les loyers et charges locatives correspondant aux surfaces inoccupées pour la période du 1^{er} janvier 2005 au 31 août 2006 seront pris en charge par elles, en fonction de leur contribution au chiffre d'affaires de l'ensemble. Les loyers et charges locatives refacturés par Micropole-Univers au titre de l'exercice 2006 se sont élevés à :

Univers Informatique :	175.155 € HT
Cross Systems Company :	81.387 € HT
Micropole Univers Institut:	39.643 € HT

A Paris et Neuilly sur Seine, le 14 juin 2007

Deloitte & Associés

Les commissaires aux comptes
Grant Thornton
Membre français de Grant Thornton International

Jean-Luc Berrebi
Associé

Michel Cohen
Associé

Murielle Boissinot
Associé

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LA REDUCTION DE CAPITAL PAR ANNULLATION D' ACTIONS RACHETEES (8EME RESOLUTION)

Mesdames, messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de la société Micropole-Univers, et en exécution de la mission prévue à l'article L.225-209 du Code de commerce en cas de réduction du capital par annulation d'actions achetées, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences conduisant à examiner si les causes et conditions de la réduction du capital envisagée sont régulières.

Cette opération s'inscrit dans le cadre de l'achat par votre société, dans la limite de 10 % de son capital, de ses propres actions, dans les conditions prévues à l'article L. 225-209, du Code de commerce. Cette autorisation d'achat est proposée par ailleurs à l'approbation de votre assemblée générale (7ème résolution) et serait donnée pour une période de 18 mois.

Votre Conseil d'administration vous demande de lui déléguer pour une période de 18 mois, au titre de la mise en œuvre de l'autorisation d'achat par votre société de ses propres actions, tous pouvoirs pour annuler, dans la limite de 10 % de son capital, aux époques qu'il déterminera, les actions ainsi achetées..

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée, étant rappelé que celle-ci ne peut être réalisée que dans la mesure où votre Assemblée approuve au préalable l'opération d'achat, par votre société, de ses propres actions.

A Paris et Neuilly sur Seine, le 14 juin 2007

Les commissaires aux comptes

Deloitte & Associés

Grant Thornton
Membre français de Grant Thornton International

Jean-Luc Berrebi
Associé

Michel Cohen
Associé

Murielle Boissinot
Associé



VII. TEXTE DES PROJETS DE RESOLUTIONS PRESENTES PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE DU 29 JUIN 2007

DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Première résolution

Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos au 31 décembre 2006 et quitus

L'assemblée générale, après avoir entendu :

- la lecture du rapport de gestion sur l'activité et les opérations de la société pendant l'exercice clos au 31 décembre 2006 et sur les comptes dudit exercice,
- et la lecture du rapport général des commissaires aux comptes sur l'exécution de leur mission au cours de cet exercice,

approuve les comptes sociaux, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés le 31 décembre 2006, tels qu'ils lui ont été présentés, faisant apparaître un résultat négatif de 5.511.109 euros ainsi que les opérations traduites dans ces comptes, ou résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne, aux administrateurs, quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

Deuxième résolution

Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos au 31 décembre 2006

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion et du rapport des commissaires aux comptes, approuve les comptes consolidés arrêtés le 31 décembre 2006, tels qu'ils lui ont été présentés, qui se soldent par un résultat positif part de Groupe de 81.000 euros.

Troisième résolution

Affectation et répartition du résultat de l'exercice

L'assemblée générale approuvant la proposition du conseil d'administration, décide d'affecter le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2006, soit soit une perte de 5.511.109 euros au compte « report à nouveau » qui s'élèvera désormais à un montant négatif de 32.615.178 euros (solde débiteur).

L'assemblée reconnaît en outre, que le montant des dividendes mis en distribution au titre des trois exercices précédents et celui de l'avoir fiscal correspondant ont été les suivants :

En euros	Dividendes	Avoir fiscal
Exercice 2003	Néant	Néant
Exercice 2004	Néant	Néant
Exercice 2005	Néant	Néant

Quatrième résolution

Approbation des conventions visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de commerce

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées aux articles L.225-38 du Code de commerce, et statuant sur ce rapport, approuve chacune des conventions qui y sont mentionnées.

Cinquième résolution

Présentation des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration et des procédures de contrôle interne

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires,

Après avoir pris connaissance du rapport du président du conseil d'administration sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration et les procédures de contrôle interne mises en place par la société et du rapport spécial des commissaires aux comptes sur la partie du rapport du président consacrée aux procédures de contrôle interne afférentes à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, prend acte des informations mentionnées dans ces rapports.

Sixième résolution

Proposition de nomination d'un nouvel administrateur indépendant

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires,

décide de nommer Monsieur Antoine ANTOUN, demeurant 47 bis Route de la Plaine 78110 Le Vésinet, aux fonctions d'administrateur indépendant de la Société pour une durée de six années soit jusqu'à l'assemblée générale qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice qui sera clos au 31 décembre 2012 et tenue durant l'année 2013.

Septième résolution

Autorisation à donner au Conseil d'administration de procéder au rachat d'actions de la Société.

L'assemblée générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, autorise le Conseil d'administration, pour une période de dix huit mois, conformément aux articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, à procéder à l'achat, en une ou plusieurs fois aux époques qu'il déterminera, d'actions de la société dans la limite de 10 % du nombre d'actions composant le capital social soit sur la base du capital actuel, 2.798.824 actions.

Cette autorisation met fin à l'autorisation donnée au Conseil d'administration par l'assemblée générale mixte du 30 juin 2006.

Les acquisitions pourront être effectuées en vue de :

— d'intervenir sur le marché à des fins de régularisation du cours des actions de la Société ou d'assurer la liquidité de l'action Micropole-Univers par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers ;

— Conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe ;

— Assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment au titre de la participation aux résultats de l'entreprise, au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou par attribution gratuite d'actions ;

— Assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur ;

— d'utiliser les excédents de trésorerie ;

— de régulariser le cours de bourse de l'action de la Société en intervenant systématiquement en contre-tendance.

Les objectifs ci-dessus sont présentés sans préjuger de l'ordre effectif d'utilisation de l'autorisation de rachat, qui serait fonction des besoins et opportunités.

L'Assemblée Générale décide, sous la condition suspensive de l'adoption de la résolution ci-dessous que les actions ainsi rachetées pourront être annulées.

Ces achats d'actions pourront être opérés par tous moyens, y compris par voie d'acquisition de blocs de titres, et aux époques que le Conseil d'administration appréciera, y compris en période d'offre publique dans la limite de la réglementation boursière.

L'Assemblée Générale décide que le prix d'achat par action ne devra pas être supérieur à 250% du prix de cotation de l'action au jour de ladite assemblée, hors frais et commissions, et que le prix d'achat par action ne devra pas être inférieur à 50% du prix de cotation de l'action au jour de ladite assemblée, hors frais et commissions.

En cas d'opération sur le capital notamment de division ou de regroupement des actions ou d'attribution gratuite d'actions, le montant sus-indiqué sera ajusté dans les mêmes proportions (coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre d'actions composant le capital avant l'opération et le nombre d'actions après l'opération).

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au Conseil d'administration à l'effet de procéder à ces opérations, d'en arrêter les conditions et les modalités, de conclure tous accords et d'effectuer toutes formalités.

DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

Huitième résolution

Réduction de capital par annulation des actions rachetées

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires,

après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes,

autorise, sous la condition suspensive de l'adoption de la septième résolution ci-dessus, le Conseil à réduire le capital social par annulation des actions de la Société qu'elle serait amenée à détenir dans le cadre d'un programme de rachat d'actions.

Cette autorisation met fin à l'autorisation donnée au Conseil d'administration par l'assemblée générale mixte du 30 juin 2006.

Cette autorisation est consentie pour une durée de 18 mois à compter de la présente assemblée.

autorise le Conseil d'administration à affecter les plus-values ou, le cas échéant les moins-values réalisées, à tout compte de réserves qu'il estimera approprié,

donne tous pouvoirs au Conseil d'administration à l'effet de modifier les statuts de la Société, de procéder, le cas échéant, à toutes formalités qu'il estimera nécessaires.

Neuvième résolution

Mise en conformité des statuts avec les dispositions issues du décret n°2006-1566 du 11 décembre 2006 modifiant le décret n°67-236 du 23 mars 1967 sur les sociétés commerciales (codifié dans la partie réglementaire du Code de commerce)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une assemblée extraordinaire, connaissance prise du rapport du conseil d'administration décide de mettre les statuts en conformité avec les nouvelles dispositions visées de l'article R. 225-85 du Code de commerce.

En conséquence, elle décide de modifier le troisième paragraphe de l'article 25 des statuts.

L'assemblée générale décide de modifier le troisième paragraphe de l'article 25 « Accès aux assemblées- Quorum- Vote- Nombre de voix » des statuts qui sera rédigé comme suit :

« Le droit de participer aux assemblées est subordonné :

- en ce qui concerne les titulaires d'actions nominatives, à l'inscription des actions au nom de l'actionnaire sur les registres de la société, au troisième jour ouvré précédant l'assemblée générale à zéro heure, heure de Paris ;

- en ce qui concerne les titulaires d'actions au porteur, à l'inscription des actions dans les comptes d'actions au porteur tenus par l'intermédiaire habilité, au troisième jour ouvré précédant l'assemblée générale à zéro heure, heure de Paris, ladite inscription étant constatée, dans les conditions prévues par l'article R. 225-85 du Code de commerce, par le dépôt aux lieux indiqués par l'avis de convocation, d'une attestation de participation délivrée par l'intermédiaire teneur de leur compte, constatant l'indisponibilité des actions inscrites en compte jusqu'à la date de l'assemblée générale. »

Le reste de l'article reste inchangé.

Dixième résolution

Pouvoir en vue des formalités

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, pour faire tous dépôts ou publications.



VIII. INFORMATIONS SPECIFIQUES

I. INFORMATIONS GENERALES CONCERNANT L'EMETTEUR

1) Dénomination sociale

La dénomination sociale de la Société est MICROPOLE-UNIVERS (anciennement MICROPOLE).

2) Siège social

100 rue Lafayette, 75010 Paris.

3) Date de constitution

La Société a été constituée en juin 1987.

4) Forme juridique

Société anonyme à Conseil d'Administration régie par le Code de Commerce et le décret du 23 mars 1967. La Société a été constituée sous forme de société à responsabilité limitée et transformée en société anonyme aux termes d'une Assemblée Générale des actionnaires en date du 30 septembre 1997.

5) Durée de la Société

99 ans, à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés, soit jusqu'au 21 juillet 2086.

6) Numéro de registre du commerce et des sociétés

341 765 295 RCS Nanterre

7) Objet social (article 2 des statuts)

La Société a pour objet, directement ou indirectement en France et à l'étranger :

- la création, la distribution et la maintenance de tout produit informatique,
- et plus généralement toutes opérations de quelque nature qu'elles soient pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet social ou tout objet similaire, connexe ou complémentaire.

8) Lieux où peuvent être consultés les documents relatifs à la Société

Les statuts, procès verbaux et autres documents sociaux peuvent être consultés au siège social de la Société.

9) Exercice social

L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

10) Clauses statutaires particulières

Forme des actions (article 10 des statuts)

Les actions entièrement libérées sont au choix de l'actionnaire, nominatives ou au porteur.

Elles donnent lieu à une inscription en compte de leur propriétaire dans les conditions et selon les dispositions prévues par les textes en vigueur.

Les actions entièrement libérées revêtent la forme nominative ou au porteur, au choix de l'actionnaire, sous réserve, toutefois, de l'application des dispositions légales relatives à la forme des actions détenues par certaines personnes physiques ou morales.

Les actions donnent lieu à une inscription en compte dans les conditions et selon les modalités prévues par les dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Toutefois, des certificats ou des documents représentatifs d'actions pourront être créés dans les conditions prévues par la loi.

Assemblées d'actionnaires (articles 7, 14, 15, 24 et 25 des statuts)

Les décisions collectives des actionnaires sont prises en assemblées générales, lesquelles sont qualifiées d'ordinaires, d'extraordinaires ou de spéciales selon la nature des décisions qu'elles sont appelées à prendre.

Toute assemblée générale régulièrement constituée représente l'universalité des actionnaires.

Les délibérations des assemblées générales obligent tous les actionnaires, même absents, dissidents ou incapables.

Les assemblées générales sont convoquées et délibèrent dans les conditions fixées par la loi.

Les réunions ont lieu au siège social ou dans un autre lieu précisé dans l'avis de convocation.

Le droit de participer aux assemblées est subordonné :

- en ce qui concerne les titulaires d'actions nominatives, à l'inscription des actions au nom de l'actionnaire sur les registres de la société cinq jours au moins avant la date de réunion de l'assemblée générale ;
- en ce qui concerne les titulaires d'actions au porteur, au dépôt, cinq jours au moins avant la date de réunion de l'assemblée générale, dans les conditions prévues par l'article 822-114 du code de commerce, aux lieux indiqués par l'avis de convocation, d'un certificat délivré par l'intermédiaire teneur de leur compte, constatant l'indisponibilité des actions inscrites en compte jusqu'à la date de l'assemblée générale.

L'actionnaire, à défaut d'assister personnellement à l'assemblée, peut choisir entre l'une des trois formules suivantes :

- donner une procuration à un autre actionnaire ou à son conjoint, ou
- voter par correspondance, ou
- adresser une procuration à la société sans indication de mandat,

dans les conditions prévues par la loi et les règlements.

Pour les actions émises depuis moins de deux ans, le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent ; à égalité de valeur nominale, chaque action donne droit à une voix.

Les actions pouvant justifier d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire bénéficient d'un droit de vote double, chaque action donnant droit à deux voix.

Franchissement de seuils légaux et statutaires (article 11 des statuts)

Toute personne physique ou morale, agissant seule ou de concert, qui vient à détenir, soit directement, soit indirectement au travers d'une ou plusieurs personnes morales dont elle détient le contrôle au sens de l'article L. 233-3 du code de commerce (anciennement article 355-1 de la loi n° 66-537 du 24 juillet 1966), une fraction égale à cinq pour cent (5 %) du capital ou des droits de vote ou tout multiple de ce pourcentage, doit informer la Société du nombre total d'actions ou de droits de vote qu'elle possède, au moyen d'une lettre recommandée avec demande d'avis de réception, adressée au siège social dans le délai de quinze jours à compter du franchissement de l'un de ces seuils.

Cette obligation d'information s'applique également chaque fois que la fraction du capital ou des droits de vote détenue devient inférieure à l'un des seuils prévus à l'alinéa ci-dessus.

En cas de non-respect de ces dispositions et sur demande d'un ou plusieurs actionnaires détenant 5 % au moins du capital ou des droits de vote, les actions ou certificats de droits de vote excédant la fraction qui aurait dû être déclarée sont privés du droit de vote pour toute Assemblée d'actionnaires qui se tiendrait jusqu'à l'expiration d'un délai de deux (2) ans suivant la date de régularisation de la notification.

La Société pourra, dans les conditions légales et réglementaires en vigueur, demander à tout moment, contre rémunération à sa charge, à tout organisme habilité, le nom, ou, s'il s'agit d'une personne morale, la dénomination sociale, la nationalité et l'adresse des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses propres assemblées d'actionnaires, ainsi que la quantité de titres détenue par chacun d'eux et, le cas échéant, les restrictions dont les titres peuvent être frappés.

Bénéfices - Réserve légale (article 35 des statuts)

Le résultat de l'exercice se détermine conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Sur le bénéfice de l'exercice social, diminué le cas échéant des pertes antérieures, il est obligatoirement fait un prélèvement d'au moins cinq pour cent (5 %) affecté à la formation d'un fonds de réserve dit "réserve légale". Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le montant de la réserve légale atteint le dixième du capital social.

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice diminué des pertes antérieures et du prélèvement prévu à l'alinéa précédent, et augmenté du report bénéficiaire.

Dividendes (article 36 des statuts)

S'il résulte des comptes de l'exercice, tels qu'approuvés par l'Assemblée Générale, l'existence d'un bénéfice distribuable, l'Assemblée Générale décide de l'inscrire à un ou plusieurs postes de réserve dont elle règle l'affectation ou l'emploi, de le reporter à nouveau ou de le distribuer sous forme de dividendes.

Après avoir constaté l'existence de réserves dont elle a la disposition, l'Assemblée Générale peut décider la distribution de sommes prélevées sur ces réserves. Dans ce cas, la décision indique expressément les postes de réserves sur lesquels ces prélèvements sont effectués. Toutefois, les dividendes seront prélevés en priorité sur le bénéfice distribuable de l'exercice.

Les modalités de mise en paiement des dividendes sont fixées par l'Assemblée Générale ou, à défaut, par le Conseil d'Administration.

Toutefois, la mise en paiement des dividendes doit avoir lieu dans le délai maximal de neuf mois après la clôture de l'exercice.

L'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice pourra accorder à chaque actionnaire, pour tout ou partie du dividende mis en distribution, une option entre le paiement du dividende en numéraire ou en actions.

De la même façon, l'Assemblée Générale Ordinaire, statuant dans les conditions prévues à l'article 232.12 du Code de Commerce, pourra accorder à chaque actionnaire un acompte sur dividendes, et pour tout ou partie dudit acompte sur dividende une option entre le paiement de l'acompte sur dividende en numéraire ou en actions.

L'offre de paiement en actions, le prix et les conditions d'émission des actions ainsi que la demande de paiement en actions et les conditions de réalisation de l'augmentation de capital seront régis par la loi et les règlements.

Lorsqu'un bilan établi au cours ou à la fin de l'exercice et certifié conforme par le ou les Commissaires aux Comptes fait apparaître que la Société, depuis la clôture de l'exercice précédent, après constitution des amortissements et provisions nécessaires et déduction faite s'il y a lieu des pertes antérieures ainsi que des sommes à porter en réserve en application de la loi ou des présents statuts et compte tenu du report bénéficiaire, a réalisé un bénéfice, le Conseil d'Administration peut décider de distribuer des acomptes sur dividende avant l'approbation des comptes de l'exercice ainsi que d'en fixer le montant et la date de répartition. Le montant de ces acomptes ne peut excéder le montant du bénéfice défini au présent alinéa. Dans ce cas, le Conseil d'Administration ne pourra faire usage de l'option décrite aux alinéas ci-dessus.

II. DIVIDENDES

Délais de prescription

Les dividendes non réclamés dans un délai de cinq ans à compter de la date de leur mise en paiement sont prescrits au profit de l'État (article 2277 du code civil).

Dividendes versés au cours des exercices précédents

En euros	Dividendes	Avoir fiscal
Exercice 2003	Néant	Néant
Exercice 2004	Néant	Néant
Exercice 2005	Néant	Néant

Politique en matière de distribution

La Société a l'intention d'affecter tous les fonds disponibles au financement de ses activités et n'a, en conséquence, pas l'intention de distribuer des dividendes dans un futur proche. Cette politique avait été soulignée par la Société lors de l'Introduction en Bourse.

III. GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

La Société se conforme au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur en France notamment par la mise en place de comité d'audit et la présence au Conseil d'administration de deux administrateurs indépendants.

Composition du Conseil d'administration au 31 décembre 2006

COMPOSITION DU CONSEIL	FONCTION PRINCIPALE	DATE DU MANDAT	AUTRES FONCTIONS EXERCÉES	DATE DU MANDAT
Christian POYAU	Président Directeur Général et Administrateur de : • Micropole-Univers SA • Univers Informatique SA • Micropole-Univers Consulting SAS (représentant personne physique)	2003-2009 2002-2008 2004-2010	Administrateur et DG Délégué de : • Cross systems Company SA Administrateur de : • Micropole-Univers Institut SA • Conceptware	2004-2010 2004-2010 2004-2010
Thierry LETOFFE	Président Directeur Général et Administrateur de : • Cross systems Company SA • Conceptware • Cross systems Ingénierie SAS (représentant personne physique)	2004-2010 2006-2010 2006-2012	Administrateur et DG Délégué de : • Micropole-Univers SA • Micropole-Univers Institut SA Administrateur de : • Univers Informatique SA • Conceptware	2003-2009 2004-2010 2002-2008 2004-2010
Christine LEONARD épouse POYAU	Président Directeur Général et Administrateur de : • Conceptware	2006-2012	Administrateur de : • Micropole-Univers SA • Micropole-Univers Institut SA • Univers Informatique SA	2003-2009 2004-2010 2002-2008
Sylvie PASTOL épouse LETOFFE			Administrateur de : • Micropole Univers SA • Micropole Univers Institut SA • Cross systems Company • Univers Informatique SA	2003-2009 2004-2010 2006-2010 2002-2008
NEMPARTNERS (ex NATEXIS EQUITY MANAGEMENT)	représenté par Jean Yves NOIR également : • membre du directoire et Directeur Général		Représentant permanent de : • Micropole-Univers SA	2004-2010
SEVENTURE (ex SPEF VENTURE)	représenté par Marion Aubry :		Représentant permanent de : • Micropole-Univers SA • Access Commerce • E-Mail Vision • Intranode • W4 • Netasq	2004-2010

L'Assemblée Générale Ordinaire du 30 juin 2004 a nommé pour une durée de six années les deux administrateurs suivants :

- **Natexis Equity Management**, société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 160.000 euros, dont le siège social est situé 5/7 rue de Monttessuy 75340 Paris Cedex 07 et ayant pour numéro unique d'identification 420 620 577 RCS Paris et dont le représentant permanent est Monsieur Jean-Yves Noir ;
- **SPEF Venture**, société anonyme au capital de 362.624 euros, société de gestion de portefeuille agréée COB sous le numéro GP 01-040, dont le siège social est situé 5-7 rue de Monttessuy - 75340 Paris Cedex 07 et ayant pour numéro unique d'identification le numéro 327 205 258 RCS Paris et dont le représentant permanent est Madame Marion Aubry.

Il y a au sein du Conseil d'administration de MICROPOLE-UNIVERS deux administrateurs indépendants (Natexis Equity Management et Spéf Venture) et aucun administrateur élu par les salariés.

Aucun censeur n'a été nommé. Il est rappelé que chaque administrateur doit détenir au moins UNE action de la Société.

Conseil d'administration

Président :

Christian Poyau nommé le 30 juin 2003 pour un mandat de 6 ans échéant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2008.

Conformément à la loi sur les Nouvelles Régulations Economiques dite NRE du 15 mai 2001, et conformément à l'article L.225-51-1 alinéa 2 du Code de commerce, le Conseil d'administration a décidé en date du 4 juillet 2002 de conserver la forme de Société à Conseil d'Administration et de ne pas dissocier les fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général.

Administrateurs :

Thierry Létoffé nommé le 30 juin 2003 pour un mandat de 6 ans échéant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2008.

Sylvie Pastol épouse Létoffé nommée le 30 juin 2003 pour un mandat de 6 ans échéant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2008.

SPEF Venture, société anonyme au capital de 362.624 euros, société de gestion de portefeuille agréée COB sous le numéro GP 01-040, dont le siège social est situé 5-7 rue de Monttessuy - 75340 Paris Cedex 07 et ayant pour numéro unique d'identification le numéro 327 205 258 RCS Paris et dont le représentant permanent est Monsieur Frédéric Lebrun, nommé le 30 juin 2004 pour un mandat de 6 ans échéant lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Natexis Equity Management, société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 160.000 euros, dont le siège social est situé 5/7 rue de Monttessuy 75340 Paris Cedex 07 et ayant pour numéro unique d'identification 420 620 577 RCS Paris et dont le représentant permanent est Monsieur Jean-Yves Noir, nommé le 30 juin 2004 pour un mandat de 6 ans échéant lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Intérêts des dirigeants dans le capital de l'émetteur, dans celui d'une société qui en détient le contrôle, dans celui d'une filiale de l'émetteur ou chez un client ou chez un fournisseur significatif

Les dirigeants de la Société sont également actionnaires. Aucun dirigeant ne détient d'intérêt dans une société qui détiendrait le contrôle de MICROPOLE-UNIVERS ni chez un de ses clients ou de ses fournisseurs significatifs.

Conflit d'intérêts au niveau des organes d'administration

Il n'existe aucun conflit d'intérêts potentiels entre les devoirs, à l'égard de l'émetteur, de l'un quelconque des membres du conseil d'administration et leurs intérêts privés et/ou autres devoirs.

Intéressement du personnel

Un accord d'intéressement a été signé avec le personnel de Micropole-Univers. L'impact dudit accord sur les comptes 2006 de Micropole-Univers figure dans l'annexe aux comptes consolidés ci-après.

Rémunération des membres des organes d'administration

Au titre de l'exercice 2006, les rémunérations des mandataires sociaux ont été les suivantes : (en milliers d'euros)

(Montants bruts en milliers d'euros)	Montants alloués par Micropole	Montants versés par Micropole	Avantages en nature	Jetons de présence	Montants versés par les sociétés du groupe
Christian POYAU	191	191	-	-	-
Thierry LETOFFE	191	191	-	-	-
Jean Michel BAILLY	-	-	-	-	-
Sylvie PASTOL	-	-	-	-	-
Christine LEONARD	-	-	-	-	-
SEVENTURE	-	-	-	-	-
NEMPARTNERS	-	-	-	-	-

La décomposition des éléments fixes, variables et exceptionnels composant les rémunérations et avantages des mandataires en 2006 par rapport à 2005 est la suivante :

(Montants bruts en milliers d'euros)	Part fixe	Part variable	Exceptionnel	Rémunérations totales 2006	Rémunérations totales 2005
Christian POYAU	191	-	-	191	120
Thierry LETOFFE	191	-	-	191	120

IV. NOMS, ADRESSES ET QUALIFICATION DES CONTROLEURS LEGAUX

Commissaires aux Comptes titulaires

Grant Thornton

Représenté par Monsieur Michel Cohen et Muriel Boissinot
100 rue de Courcelles -75017 Paris

Nommé par l'Assemblée Générale des actionnaires le 30 juin 2003 pour un mandat de six exercices expirant à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de **l'exercice clos le 31 décembre 2008**.

Deloitte & Associés

Représenté par Monsieur Jean-Luc Berrebi

185 avenue Charles de Gaulle, BP 136, 92201 NEUILLY SUR SEINE cedex NANTERRE

Nommé par l'Assemblée Générale des actionnaires le 30 juin 2006 pour un mandat de six exercices expirant à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

Commissaires aux Comptes suppléants

Monsieur Gilles Hengoat

100 rue de Courcelles -75017 Paris

Nommé par l'Assemblée Générale des actionnaires le 30 juin 2003 pour un mandat de six exercices expirant à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de **l'exercice clos le 31 décembre 2008**.

BEAS, Société à responsabilité limitée

Siège social: 7-9 villa Houssay, 92524 NEUILLY SUR SEINE cedex, NANTERRE

Nommé par l'Assemblée Générale des actionnaires le 30 juin 2006 pour un mandat de six exercices expirant à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de **l'exercice clos le 31 décembre 2011**.

Honoraires des Commissaires aux Comptes et des membres de leurs réseaux pris en charge par le Groupe au cours de l'exercice 2006

(en milliers d'euros)	Deloitte & Associés		Grant Thornton	
	Montant	%	Montant	%
Audit				
- Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	63	100%	106	100%
- Missions accessoires	0	0%	0	0%

V. RESPONSABLE DU DOCUMENT

Nom et qualité du responsable : Monsieur Christian Poyau
Président Directeur Général de la société MICROPOLE-UNIVERS.

Attestations du responsable du document

« J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent document de référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document de référence.

La lettre de fin de travaux ne contient pas d'observation. »

Paris, le 28 juin 2007
Monsieur Christian Poyau
Président Directeur Général de la société MICROPOLE-UNIVERS

VI. RESPONSABLE DE L'INFORMATION

Monsieur Christian Poyau
Président Directeur Général de MICROPOLE-UNIVERS
100 rue Lafayette, 75010 Paris, FRANCE
Tél. : 33 (0)1 42 47 42 47 - Fax : 33 (0)1 42 47 40 00

VII. CALENDRIER INDICATIF DES PUBLICATIONS FINANCIERES EN 2007

Chiffre d'affaires 1 ^{er} trimestre 2007 :	15 mai 2007
Chiffre d'affaires 2 ^{ème} trimestre 2007 :	27 juillet 2007
Résultats 1 ^{er} semestre 2007 :	11 octobre 2007
Chiffres d'affaires 3 ^{ème} trimestre 2007 :	14 novembre 2007
Chiffres d'affaires 4 ^{ème} trimestre 2007 :	13 février 2008
Comptes annuels clos le 31/12/2007 :	24 avril 2008

Il est précisé que ce calendrier est à titre indicatif et qu'il est susceptible d'être modifié en fonction d'événements ultérieurs.

VIII. DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

L'ensemble des documents accessibles au public peuvent être consultés:

- au siège social de la société MICROPOLE-UNIVERS, 100 rue Lafayette, 75010 Paris
- par voie électronique sur le site internet de la société : <http://www.micropole-univers.com/>

En application de l'article 28 du Règlement (CE) N°809/2004, les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent Document :

- les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2004 établis selon les règles et principes comptables français et le rapport des Commissaires aux comptes relatifs aux comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2004 qui figurent dans le document de référence de

la Société déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 24 juin 2005 sous le n°D.05 937 en pages 111 et suivantes ;

- les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2004 et le rapport des Commissaires aux comptes relatifs aux comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2004 qui figurent dans le document de référence de la Société déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 24 juin 2005 sous le n°D.05 937 en pages 142 et suivantes.

- les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2005 établis selon les règles et principes comptables IFRS et le rapport des Commissaires aux comptes relatifs aux comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2005 qui figurent dans le document de référence de la Société déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 28 juin 2006 sous le n°D.06-656 en pages 80 et suivantes ;

- les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2005 et le rapport des Commissaires aux comptes relatifs aux comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2005 qui figurent dans le document de référence de la Société déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 28 juin 2006 sous le n°D.06-656 en pages 99 et suivantes.

Les deux documents de référence cités ci-dessus sont disponibles sur les sites Internet de la Société (www.micropole-univers.com) et de l'Autorité des marchés financiers (www.amf-france.org). »



IX. TABLE DE CONCORDANCE

Afin de faciliter la lecture du rapport annuel déposé comme document de référence, la table thématique suivante permet d'identifier les principales rubriques requises par le règlement européen n°809 / 2004 de la Commission du 29 avril 2004.

Législation européenne	N° page du présent document
1. Personnes responsables	
1.1 Personnes responsables des informations	107
1.2 Déclaration des personnes responsables	107
2. Contrôleurs légaux	
2.1 Noms et adresses	106
2.2 Démissions / non renouvellement	106
3. Informations financières sélectionnées	
3.1 Présentation pour chaque exercice de la période couverte	107
3.2 Périodes intermédiaires	N/A
4. Facteurs de risque	23
5. Informations concernant l'émetteur	
5.1 Histoire et évolution de la société	5
5.2 Investissements	5/6
6. Aperçu des activités	
6.1 Principales activités	10
6.2 Principaux marchés	7
6.3 Événements exceptionnels	71
6.4 Dépendance à l'égard de brevets, licences ou contrats	17
6.5 Position concurrentielle	13
7. Organigramme	
7.1 Description du Groupe	18
7.2 Liste des filiales	32
8. Propriétés immobilières, usines et équipements	
8.1 Immobilisations corporelles importantes	64
8.2 Questions environnementales	35
9. Examen de la situation financière et du résultat	
9.1 Situation financière	50
9.2 Résultat d'exploitation	53
10. Trésorerie et capitaux	
10.1 Capitaux de l'émetteur	65
10.2 Flux de trésorerie	52
10.3 Structure et conditions de financement	67
10.4 Restriction à l'utilisation de capitaux	N/A
10.5 Sources de financement nécessaires pour honorer les engagements relatifs aux décisions d'investissement	N/A
11. Recherche et Développement, brevets et licences	34
12. Informations sur les tendances	
12.1 Principales tendances	22
12.2 Événements susceptibles d'influencer les tendances	N/A
13. Prévisions ou estimations de bénéfices	40
14. Organes d'administration, de direction et de surveillance et de la direction générale	
14.1 Informations concernant les membres des organes d'administration et de direction	39
14.2 Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance et de la direction générale	105

15. Rémunérations et avantages	
15.1 Rémunérations et avantages versés	37
15.2 Montants provisionnés	N/A
16. Fonctionnement des organes d'administration et de direction	
16.1 Date d'expiration du mandat	39
16.2 Informations sur les contrats de service liant les membres	38
16.3 Informations sur le comité d'audit et le comité de rémunération de l'émetteur	46
16.4 Conformité de l'émetteur au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur	46
17. Salariés	
17.1 Nombre en fin de période, nombre moyen et répartition par fonction	20
17.2 Participations et stock-options	65
17.3 Accord de participation des salariés dans le capital de l'émetteur	65
18. Principaux actionnaires	
18.1 Franchissements de seuil	100
18.2 Détention des droits de vote	27
18.3 Contrôle	27
18.4 Accords relatifs au changement de contrôle	27
19. Opérations avec les apparentés	84 et 88
20. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur	
20.1 Informations financières historiques	4
20.2 Informations financières proforma	N/A
20.3 États financiers	50 et 74
20.4 Vérification des contrôleurs	72 et 90
20.5 Date des dernières informations financières	N/A
20.6 Informations financières intermédiaires et autres	N/A
20.7 Politique de distribution des dividendes	102
20.8 Procédures judiciaires et d'arbitrage	N/A
20.9 Changement significatif de la situation financière ou commerciale	N/A
21. Informations complémentaires	
21.1 Capital social	37
21.2 Actes constitutifs	99
22. Contrats importants	N/A
23. Informations provenant des tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts	N/A
24. Documents accessibles au public	107
25. Information sur les participations	90



**Pour toutes informations,
contactez-nous au :**

Tél. : 33 (0)1 42 47 42 47

Mailto: info@micropole-univers.com

WWW.MICROPOLE-UNIVERS.COM